CONSEIL COMMUNAL GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 18 octobre 2023 à 18h00 au CCM Openbare zitting van woensdag 18 oktober 2023 om 18u00 in het GCM

Mme la Présidente, Catherine Moureaux:

Est-ce que je peux demander à chacun des conseillers de regagner sa place? S'il vous plaît, est-ce que chacun des conseillers peut prendre place? S'il vous plaît, nous allons commencer. Est-ce que nous sommes en quorum, madame la secrétaire ?

Mme la Secrétaire faisant fonction :

Oui.

Mme la Présidente :

Je vous propose que nous commencions et avant de commencer et de vous céder la parole, je voulais faire une petite annonce. Personnellement, il ne s'agit pas d'une annonce concernant la situation à Molenbeek, il s'agit d'une annonce concernant la situation ailleurs dans le Monde.

Je voudrais vous dire que j'aurais voulu que nous puissions ce soir avoir une pensée pour tous ceux dans le monde qui sont morts ces derniers jours du fait du conflit israélo-palestinien, de ce qui se passe dans cette région du Proche-Orient, à la fois proche et lointaine par rapport à l'Europe. Je pense que si nous avions eu peut-être plus de temps, nous aurions pu écrire une motion, de la douleur. C'est ce que je ressens par rapport à ces centaines, ces milliers de morts inutiles d'un conflit qui est bien trop long et pour lequel on voit, et ce n'est évidemment pas la commune de Molenbeek qui va le résoudre, on voit que toutes les instances internationales sont en peine de pouvoir intervenir et sauver les personnes qui en ont besoin.

Dans le même temps, le fanatisme a frappé aussi dans notre pays et je voudrais vous proposer qu'on puisse faire tous une minute de silence pour tous ces morts inutiles et cette douleur que, je suis sûr, vous partagez avec moi. Je propose qu'on se lève et qu'on fasse une minute de silence. Je vous remercie.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis:

Merci Madame la présidente. Vous m'avez un petit peu coupé l'herbe sous le pied, mais effectivement, je voulais présenter nos condoléances aux familles des victimes du massacre de lundi et aussi apporter tout notre soutien aux forces de l'ordre et à toutes les équipes qui ont été mises en œuvre pour encadrer cette situation et mettre fin à la folle course-poursuite de cette personne qui, effectivement, a massacré ces personnes. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Madame la Présidente, je voudrais me joindre évidemment aux mots que vous avez utilisé, rejoindre mon collègue, Monsieur Milis, pour d'abord avoir une pensée sincère pour les victimes de cet acte barbare qui s'est déroulé chez nous à Bruxelles en profiter aussi pour saluer le travail exceptionnel des forces de l'ordre qui a permis de mettre fin à cette folie meurtrière, mais aussi nos nombreux concitoyens qui ont collaboré pour aider les forces de l'ordre à pouvoir non seulement identifier l'auteur de ce drame, mais aussi pouvoir aider en transférant les photos et les vidéos de l'individu en question.

Pour la deuxième partie de mon intervention, ça concerne évidemment le conflit abjecte qui a lieu aujourd'hui au Moyen-Orient et en Palestine en particulier. Mais évidemment, comme tout le monde ici, nous condamnons avec force la mort des innocents, quel qu'il soit, d'où qu'ils viennent, d'innocence civile, des hommes, des femmes et des enfants. Mais n'oublions jamais qu'il y a un occupé et un occupant. N'oublions jamais que la Palestine, depuis 56 ans, est occupé par Israël, qui utilise une politique abjecte d'exécution qui sera extrajudiciaire, une politique visant à confisquer des terres, emprisonné des enfants. On a pu voir aujourd'hui ce qui s'est passé dans Gaza au niveau d'un hôpital où on a assassiné, je pèse mes mots, plus de cinq cents personnes. Vous comprendrez que ce conflit mérite aussi de l'honnêteté et de la clarté. On ne peut pas mettre dos à dos des habitants d'un territoire occupé et des occupants. Nous devons condamner toute forme de violence, toute forme de crimes de guerre qui toucherait des civils, qu'ils soient palestiniens ou israélien, mais ne jamais oublier le contexte d'occupation qui dure depuis 56 ans. Et je vous remercie d'avoir eu cette pensée, ce moment pour toutes les victimes de son conflit absurde qu'il n'a que trop duré. Merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie Madame la Présidente.

Dans un premier temps, je tenais a évidemment transmettre mes condoléances aux familles des victimes. L'atrocité entre guillemets, commise par cet individu nous touche tous. L'idée de pouvoir, entre guillemets, dormir sereinement et de se dire qu'une partie de ses amis, de sa famille, des connaissances, puisse revenir à la maison sain et sauf est une idée entre guillemets qui, je l'espère va continuer à être partagé par toutes et tous. Et c'est pourquoi je tenais à me joindre aux collègues ici présents. Je ne vais pas répéter tout ce qu'ils ont dit et je tiens également, évidemment, à souligner le travail des forces de l'ordre qui ont été remarquables, qui ont pu répondre

rapidement, méthodiquement, à cette alerte, ce qui nous a permis d'éviter d'autres victimes. Aujourd'hui, nous sommes effectivement en alerte via l'Ocam trois, en espérant qu'elle ne remontera plus, qu'elle ne remontera plus jamais.

Je suis aussi effectivement attristé de pouvoir constater également un double standard quand il s'agit d'injustice et là, je pense naturellement au Moyen-Orient. Je rejoins mon collègue, ce qu'il a dit. Je pense que n'importe quel innocent, n'importe quelle innocente, ne devrait pas être, entre guillemets, touchés par une atrocité, par du terrorisme. D'où l'importance entre guillemets, de pouvoir, haut et fort, pouvoir le dire. Nous avons une responsabilité ici présent, celle de pouvoir veiller à faire en sorte de mener, entre guillemets, à travers notre voie, à travers nos actions, faire en sorte qu'une vie égale une vie, peu importe entre guillemets sa religion, son origine ou sa couleur. Et évidemment, je suis très préoccupé par de l'escalade et ce qui, effectivement, s'est passé cette nuit est un pas supplémentaire dans la terreur d'où la raison pour laquelle j'ai décidé de prendre le temps d'indexer quelques mots. Je vous remercie.

J'ouvre la séance publique.

1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la politique sportive de la Commune et à la défense des intérêts des Molenbeekois. (Complémentaire). Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie over het sportbeleid van de Gemeente en de verdediging van de belangen van de Molenbeekenaars. (Aanvullend).

L'ordre du jour appelle une interpellation des citoyens. Elle est portée par monsieur Lassri. Elle est relative à la politique sportive de la commune et à la défense des intérêts des molenbeekois et, après vous avoir écouté, chacun des chefs de groupe a trois minutes pour argumenter. Et puis, c'est la réponse du collège. C'est monsieur Azaoum qui répondra pour le collège et pour terminer, vous aurez le droit encore à trois minutes, ce qui clôturera l'interpellation citoyenne.

Je donne la parole à monsieur Lassri.

M. Lassri, interpellant:

Bonjour à tous.

Mesdames et messieurs les membres du conseil communal, Mesdames et messieurs les membres du collège, Madame la Bourgmestre,

Je me tiens devant vous aujourd'hui en tant que fondateur et président du club futsal Espoir Molenbeek, non seulement pour exprimer ma déception, mais aussi pour faire entendre la voix des molenbeekois qui aspirent à voir le sport local prospéré.

Je me présente tout d'abord je suis Ayoub Lassri. Je suis né à Molenbeek et j'ai toujours été domicilié à Molenbeek. J'ai fait mes premiers pas dans cette commune, j'ai été scolarisé dans les établissements communaux et j'ai fréquenté les maisons de quartier de la commune. C'est là où j'ai construit l'envie et pris l'exemple de nos aînés afin d'aider notre jeunesse qui en a tant besoin.

Depuis sa création en 2016, le club du futsal Espoir Molenbeek, dont je suis le président, a connu une ascension fulgurante. En 2017, nous finissons champion à la fin de la saison. Première saison. Premier titre. En 2018, nous sommes également champion deuxième saison, deuxième titre. En 2019, nous sommes encore champion à la fin de la saison, troisième saison, troisième titre. En 2020, nous sommes toujours champion à la fin de la saison, quatrième saison, quatrième titre. En 2021, la saison fut interrompu à cause de la pandémie Covid-19. Nous étions premiers au classement avant l'interruption. Ce n'est que partie remise, puisqu'en 2022, nous sommes encore champion à la fin de la saison. Cinquième saison, cinquième titre. La saison dernière. en 2023 Espoir Molenbeek crée l'exploit en apportant une équipe en première division dans l'élite du futsal belge. Pour notre première saison, on finit finaliste du championnat. Malheureusement défaitiste au résultat, mais on reste finaliste et on arrive aussi à créer l'exploit en restant finaliste de la coupe de Belgique avant de décider, à partir de cette saison, de s'affilier auprès d'une nouvelle fédération à l'union belge. Notre objectif a toujours été clair: servir notre commune en offrant à ses talents la possibilité de s'épanouir et de représenter fièrement les couleurs de Molenbeek, et nous l'avons plutôt bien fait. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons été récompensé par la commune au moyen de deux prix récompensant notre mérite sportif communal.

Monsieur l'échevin des sports, monsieur Jamal Azaoum, nous nous sommes beaucoup fréquentés depuis 2017. Vous étiez d'ailleurs parfaitement au courant de notre palmarès et de notre performance. Monsieur l'échevin des sports, tant sur le volet sportif que sur le volet social vous avez d'ailleurs fréquenté le club de très près durant ces nombreuses années. Vous saviez également, monsieur l'échevin des sports, que le club du futsal Espoir Molenbeek, fort de ces promotions consécutives. était à la recherche de partenariats stratégiques depuis quelques années déjà. Vous le savez tellement bien que nous nous sommes entretenus à ce sujet à plusieurs reprises. Durant l'année qui vient de s'écouler nous en avons longuement parlé. Nous nous sommes d'ailleurs rencontré plusieurs fois dans l'enceinte du stade Edmond Machtens. Lors de ces rencontres, vous nous avez exprimé votre soutien et vous nous avez assuré que vous tenterez de faciliter un partenariat avec le RWDM, le club mythique de Molenbeek. Pas plus tard qu'en août 2023, vous m'avez informé que j'aurais un rendez-vous pour rencontrer les dirigeants du RWDM début septembre. Toutefois, lors de ces rencontres dans l'enceinte du stade Edmond Machtens, il est venu à mon intention que alors que nous, molenbeekois, avions deux places pour assister au match, une délégation importante d'une équipe d'une commune voisine, futsal Koekelberg, était confortablement installée dans les nombreuses places que vous leur avez offertes. En réalité, toutes nos rencontres n'étaient qu'une mascarade. Pendant que les molenbeekois vous faisaient confiance pour faciliter ce partenariat, vous étiez en train de faciliter un partenariat entre le RWDM et le futsal Koekelberg. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez invité cette équipe à de nombreuses reprises.

Le samedi 23 septembre 2023, l'annonce officielle est faite. Sur votre profil Facebook, ce matin-là, vous annoncez fièrement que le RWDM avait conclu un partenariat avec le futsal Koekelberg. Vous ne vous êtes toutefois pas contenté d'une simple annonce, mais de félicitations et d'éloges sans limite à propos de ce partenariat. La jeunesse molenbeekoise a eu un goût amer en découvrant qu'elle s'est fait manipuler par son propre échevin. Que les choses soient claires. Il n'est pas question

ici de critiquer le choix du RWDM, club historique de notre commune, qui est libre de s'associer avec qui il souhaite. Il n'est pas non plus ici de ternir l'image du futsal Koekelberg, qui est un club pour lequel nous avons beaucoup de respect et avec lequel nous collaborons sur beaucoup de points. Le seul questionnement ici réside dans votre attitude et votre rôle, monsieur l'échevin des sports, dans ce partenariat et dans la loyauté que vous devez au sportif molenbeekois et à la défense de leur intérêt.

Monsieur l'échevin des sports, il s'avère en réalité que, contrairement à ce que vous nous avez annoncé, nous n'avons jamais obtenu de rendez-vous auprès du RWDM. Vous nous avez tout simplement menti. Il s'avère également que, durant toutes ces années durant lesquelles nous vous avons parlé d'une possible collaboration, vous n'avez jamais mentionné l'existence de notre club Espoir Molenbeek au RWDM. Au contraire! Alors que le RWDM cherchait à nouer un partenariat avec un club de futsal, vous n'avez à aucun moment mentionné l'existence d'Espoir Molenbeek, aux dirigeants du RWDM. Vous vous êtes au contraire contenté de les rediriger vers le futsal Espoir Koekelberg. Ceci pose de sérieuses questions d'éthique et de loyauté.

Monsieur l'échevin des sports, n'avons-nous pas suffisamment de talent à Molenbeek que pour aller le chercher dans d'autres communes? Cette affaire a clairement mis la lumière sur une chose, monsieur Jamel Azaoum, vous ne défendez pas les intérêts des molenbeekois. La question que les molenbeekois se posent légitimement et la suivante: si monsieur Jamel Azaoum ne défend pas les intérêts des molenbeekois, quel intérêt défend-il? Autrement dit, quel intérêt monsieur Jamel Azaoum avait-il à encourager un partenariat avec le futsal Koekelberg en allant à l'encontre de son mandat d'échevin? Ces questions, monsieur l'échevin des sport, tous les acteurs du futsal de Molenbeek se les pose. On pourrait d'ailleurs légitimement se demander si, à défaut de servir des intérêts publics, ce ne sont pas des intérêts privés, notamment les vôtres, que vous servez.

Face à cette situation et l'incompréhension qui règne pour tous les molenbeekois amoureux du futsal, permettez-moi de vous poser quelques questions qui me tiennent à cœur et qui méritent des réponses claires et sincères, car il est tant que la vérité éclate au grand jour.

- Pourquoi n'avez-vous pas encouragé la fusion entre le RWDM et notre club local Espoir Molenbeek, alors que cela aurait été dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants?
- Ne comprenez-vous pas que votre responsabilité en tant qu'échevin des sports est de soutenir les clubs locaux et de promouvoir le sport au sein de notre commune?
- Comment cela se fait-il que le RWDM n'ait jamais entendu parler d'Espoir Molenbeek, mais également des autres clubs de la commune?
- N'est-ce pas votre rôle de promouvoir les collaborations entre clubs d'une même commune?
- Comment se fait-il que le RWDM n'ait pas été mis au courant de l'existence de notre club Espoir Molenbeek, malgré nos multiples tentatives de prendre contact avec vous pour organiser une rencontre ?
- Avez-vous volontairement dissimulé notre existence pour favoriser un partenariat avec un club extérieur à notre commune?

- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez préféré faciliter une fusion avec un club extérieur à notre commune, le futsal Koekelberg ?
- Auriez-vous bénéficié d'un avantage quelconque à la suite de cette fusion? Les molenbeekois méritent des réponses claires et transparentes.
- Dernière question: vous m'avez assuré avoir obtenu un rendez-vous pour moi auprès du RWDM en septembre était-ce un mensonge ? Comment aurais-je pu avoir un rendez-vous avec le RWDM alors que vous savez pertinemment que la fusion avec futsal Koekelberg était déjà conclue?

Les molenbeekois sont en droit de savoir si vous les avez trompés.

Monsieur Azaoum, il est essentiel de comprendre que votre attitude a causé un profond sentiment de trahison parmi les molenbeekois et les membres de notre club. Votre rôle en tant qu'échevin des Sports est de défendre les intérêts de notre commune. Laissez-moi vous dire que vous avez failli à votre mission. Monsieur l'échevin, les molenbeekois sont profondément déçu et attristé par ces événements. Ils attendent de vous des explications.

Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Lassri. En théorie, on n'applaudit pas dans le conseil communal. Ça fait partie des éléments du règlement d'ordre intérieur et, de manière générale, pour la sérénité des débats, j'ai vraiment besoin que chacun reste zen et que ça ne tourne pas simplement à un lynchage. Je vais le dire comme je le sens. Si chacun peut rester dans ses clous, c'est meilleur pour la sérénité du débat.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, madame la présidente, peut-être, avant de répondre, je voudrais remercier le représentant du futsal Espoir Molenbeek. Les remercier parce que je pense qu'il est plus que tant que les molenbeekois, quel que soit le domaine dans lequel ils sont actifs, que ce soit des habitants ou des représentants de clubs sportifs, se manifestent et crient haut et fort, qu'ils n'en peuvent plus de tous ces dysfonctionnements.

Aujourd'hui, vous avez évoqué un grave problème, qui incombe à notre échevin des Sports. Tous ceux qui sont ici, au sein de ce conseil communal, savent très bien que ce n'est pas la première fois que nous évoquons les problèmes graves de gestion de la politique sportive à Molenbeek, il y a eu même une demande de la part de nombreux conseillers que l'échevin démissionne de ces fonctions parce qu'il a fauté à maintes et maintes reprises. Votre club, chers sportifs, vous avez brillé au niveau footballistique, vous avez évoqué votre palmarès. Moi, je voudrais, j'en ai été le témoin, nous avons collaboré ensemble, parler de toutes les actions sociales que vous avez menées, en allant, par exemple collaborer avec des responsables de home et de

passer des après-midi avec des personnes âgées du troisième âge, nos aînés, ou vous avez brillé par votre solidarité et votre, je dirais aide, apporté à ce moment-là, en cuisinant des repas, en aidant les vieilles personnes à se nourrir et en passant des moments conviviaux que ces personnes n'ont pas oubliées, et même les responsables de cet home. Vous méritez évidemment, vous, comme tous les clubs de Molenbeek, une attention particulière de la commune, malheureusement, qui fait défaut. Ce partenariat stratégique avec le RWDM, qui existe d'ailleurs dans d'autres clubs de première division, se fait normalement avec des clubs de mini foot qui se trouvent sur le territoire communal. On ne va pas chercher un club dans une commune voisine et c'est effectivement le rôle de l'échevin d'être le facilitateur pour permettre cette collaboration.

Moi, monsieur l'échevin, on entend ici les griefs qui sont formulés à votre encontre. Je tiens à rappeler que, ici, nous avons reçu une autre plainte de citoyens, des parents d'enfants qui suivent des entraînements au RWDM, plus de 150 qui ont été exclus en fin de saison, trois années consécutives. Nous avons entamé des discussions avec des avocats et les responsables du RWDM, ainsi que le directeur de l'école sportive. Nous avons trouvé un accord pour demander interrogation la fédération. Alors que les procédures étaient en cours vous êtes intervenu et, malheureusement, vous avez fait capoter cette possibilité de pouvoir réintégrer les jeunes qui avaient été exclus pour les raisons que vous savez, qu'on avait évoqué ici au conseil communal. Donc, moi, j'attends de votre part que votre priorité soit les molenbeekois et rien que les molenbeekois, personne d'autre. Alors, il y a une série de questions qui ont été posées par les représentants du club et j'espère aujourd'hui avoir les réponses. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Moi, je vous remercie également, puisque vous avez parfaitement respecté votre temps de parole. Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Merci, madame la bourgmestre. D'abord merci à vous d'être présent, d'avoir pris la parole. Parfois, c'est un peu compliqué de venir devant nous, mais je trouve que c'est tout à fait utile de pouvoir nous rencontrer, venir avec vos questionnements. Je vais vous avouer clairement que je ne suis pas un grand sportif, mais en même temps, j'entends bien toutes vos inquiétudes. Et je commencerai d'abord par vous féliciter, les talents d'Espoir Molenbeek, parce que vous avez gagné plusieurs fois les championnats durant plusieurs années, et ça, je pense que ça mérite quand même des félicitations pour que le nom de Molenbeek soit vraiment cité de manière positive.

Moi, je ne vais pas prendre longtemps la parole parce que je pense que les questions sont très claires. D'abord moi, je vais vous appuyer avec d'autres questions :

- Pourquoi ne pas privilégier les clubs molenbeekois, ici dans l'exemple Espoir Molenbeek, pour des partenariats avec le RWDM?

- Pourquoi, monsieur l'échevin des sports, vous n'avez pas accompagné ces jeunes sportifs de Molenbeek, que vous fréquentiez, que vous connaissiez, et apparemment, vous les aviez même promis de pouvoir trouver des solutions?

Je pense que votre réponse doit être vraiment assez claire sur ces questions-là, mais j'avoue que ça fait maintenant quatre ans que je suis au conseil communal et chaque fois qu'on parle de sport, de la gestion sportive à Molenbeek, j'entends rarement des choses positives. Évidemment, j'en passe, la saga de Molenbeek Sport, qui a duré quand même pas mal de temps, mais au moins, je trouve qu'aujourd'hui avec vos réponses, j'espère que vous pouvez au moins donner un peu d'espoir à ces jeunes, et j'espère que vous pouvez aussi trouver des solutions pour pouvoir les accompagner, pour qu'ils puissent continuer à exercer leur sport sur le terrain de Molenbeek. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Je vais être bref, parce que la plupart des points ont déjà été dit. D'abord félicitations pour vos exploit sportifs! Ça rend Molenbeek fier. Moi, j'ai une question, effectivement, que je voulais souligner, que vous avez posé à l'échevin. Est-ce que l'échevin est-il activement intervenu dans ce partenariat? Et alors j'aimerais bien lui poser la question aussi: pourquoi il n'y a pas de transparence là-dessus? Pourquoi vous n'avez pas clairement une vision molenbeekoise là-dessus? En tant qu'échevin, c'est normal qu'un club intervient, mais ici, on est au conseil, il y a un échevin des sports et j'aimerais bien avoir sa vision des choses. Est-ce qu'il a agi ou pas, est-ce qu'il était intervenu ou pas, et pourquoi?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie, Madame la présidente.

Effectivement, le sport est un vecteur, entre guillemets, qui a priori, permet de nous unir, à faire en sorte qu'on se rejoigne. Et là, en l'occurrence je suis toujours étonné d'entendre effectivement des problèmes systématiques. J'avais demandé à l'époque de dissoudre l'asbl. Molenbeek Sport. Vous m'avez entendu, ça a été fait. J'avais également demandé pour quelle raison la convention, qui visait à faire en sorte qu'un objectif soit atteint de 40 % des jeunes molenbeekois d'ici deux ans, il y a plus de deux ans, on est bien d'accord soit atteint en veillant à faire en sorte, effectivement, qu'on touche principalement les molenbeekois, des jeunes molenbeekois.

Moi, j'entends le désarroi de jeunes gagnants, de jeunes qui ont réussi tout ce qu'ils touchent. Ces jeunes ont relativement bien réussi et ils ont transformé en or des médailles en argent. Et là, en l'occurrence je suis attentif et j'attends effectivement des réponses de l'échevin et de la bourgmestre également car je sais que cette tâche a

été aussi dispatché à un moment et je souhaite avoir des réponses claires concernant la possibilité d'une éventuelle renégociation d'une convention qui permettrait de pouvoir privilégier les molenbeekois plutôt que les autres. Et ça, je peux, on peut entendre que des jeunes molenbeekois puissent l'attendre puisqu'en définitif, ces jeunes molenbeekois, pour la plupart, nous supportent. Leurs parents, pour la plupart, payent leurs impôts à Molenbeek et, pour la plupart, attendent des réponses entre guillemets de soutien. C'est pourquoi je suis sûr, et contrairement à d'autres je ne pense pas qu'il y a une idée maligne derrière la tête de l'échevin j'ose y croire car il est molenbeekois, il a grandi à Molenbeek. Néanmoins, je suis attentif et, franchement, j'attends des réponses par rapport à ça. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci, madame la présidente, merci monsieur Lassri, et à travers vous, j'aimerais remercier également l'ensemble des signataires. Avant toute chose, merci pour tout le travail que vous avez réalisé, les récompenses, mais aussi l'action sociale durant la période Covid. On était attentif à tout ce que vous avez réalisé et c'est important de le rappeler. Je ne connais pas le fin fond du partenariat entre RWDM et le futsal Koekelberg. J'aimerais effectivement avoir un peu plus de réponses de l'échevin mais ce que je peux vous dire, c'est que, depuis toujours, nous avons défendu les clubs molenbeekois et les molenbeekoises. Ça avait été fait à l'ASBL Molenbeek Sport à l'époque et c'est ce qui est fait normalement encore aujourd'hui. C'est une priorité pour notre groupe. Je rappelle que nous avons toujours eu une politique sportive volontariste. Je rappelle que, durant cette législature, un grand complexe a été inauguré, je pense à la salle Amal Amjahid. Je pense à une salle récemment qui a été rénové, la salle Louis Namèche, et il y a deux grands complexes sportifs, qui sont en cours de construction. Je pense au futur complexe de la flûte enchantée et le complexe du Pythagoras du côté de la guerre de l'Ouest. Mais donc, moi j'attends les réponses de l'échevin mais sachez qu'on continuera à défendre l'ensemble des clubs sportifs molenbeekois. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, l'échevin va répondre.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. Azaoum, Echevin:

Merci, madame la présidente. Monsieur Lassri, cher Ayoub, je vous remercie encore pour votre interpellation.

J'ai toujours eu à cœur de soutenir et de défendre l'intérêt de nos clubs sportifs. Parmi ces clubs, certains sortaient du lot en raison de leurs ambitions et de leurs résultats sportifs. Ainsi ETM Espoir Molenbeek faisait clairement partie de ces clubs. Très rapidement, en 2018, nous nous sommes mis autour de la table avec les

responsables du club pour les accompagner dans leurs projets sportifs. En règle générale, la commune soutient ces clubs à travers trois axes: les heures attribuées à chaque saison, les subsides qui sont octroyées et la mise à disposition d'outils. Le club ETM Espoir Molenbeek disposait d'une heure par deux semaines pour leur match pour la saison 2017 2018. Il s'agit de la période avant que j'arrive. Actuellement, le club dispose de douze heures par semaine pour la saison 2023-2024. En nombre total d'heures pour la saison, le club est passé de 22 heures durant la saison 2017-2018 à 414 heures pour la saison 2023-2024. Cela représente environ une augmentation de 2000 %. Le club a reçu un soutien cumulé entre 2018 et 2023 d'un montant d'environ 10.000€, ce qui correspond environ à une aide annuelle d'environ 1700 euros. Le club a toujours pu compter sur mon soutien, mais également sur celui de mon collègue Yassine Akki, conseiller communal notamment, pas uniquement, mais notamment pour la mise à disposition de transport et ou autocar pour certains matchs joués à l'extérieur. Au-delà de ces éléments, Yassine Akki et moi avons assisté à plus d'une trentaine de matchs à domicile depuis 2018 et à certains matchs extérieurs qui se déroulaient à plus de 100 kilomètres de Bruxelles. Monsieur El Khannouss, pouvezvous nous dire, durant la législature précédente, à combien de match vous avez assisté pour le club sport Espoir Molenbeek ? Pour illustrer mon propos, c'est zéro, juste pour la petite parenthèse, Monsieur El Khannouss n'a participé à aucun match durant la législature précédente. Mais ce n'est pas grave. Je tiens, je tiens mes informations en bonne source.

Mme la Présidente :

Monsieur poursuivez!

M. Azaoum, Echevin:

Je poursuis. Je disais: monsieur, Yassine et moi avons également participé à des marches à l'extérieur qui se jouaient par moment à plus de 100 kilomètres de Bruxelles. Vous en connaissez beaucoup, des échevins et des conseillers communaux aussi disponibles pour un club ? Moi pas. Pour illustrer mon propos, c'était la petite phrase que j'avais dit juste avant, je vous signale juste que mon prédécesseur n'est jamais venu à une seule rencontre. Dois-je encore vous faire la démonstration de l'intérêt que Yassine et moi, portons à votre club malgré notre présence quotidienne à vos côtés, dans les bons et mais aussi dans les mauvais moments.

Certains se demandent légitimement comment nous en sommes arrivés à cette distance mutuelle entre le club et celui qui représente les matières sportives au sein de la commune. Très sincèrement, je me pose tous les jours la même question: l'échevin a pour rôle de soutenir les clubs présents sur son territoire, c'est bien ce que j'ai fait en présentant le club Espoir Molenbeek à la nouvelle direction du RWDM. J'ai effectué la même démarche pour d'autres candidats, je pense notamment Atlas Molenbeek. Mon intervention s'est arrêtée là. Il appartenait ensuite à chacun des candidats à convaincre la direction du RWDM du bien-fondé et de la réussite du partenariat. Étant échevin de Molenbeek, j'aurais apprécié que ce soit un club molenbeekois qui soit choisi. Cela ne fut pas le choix du RWDM et je le regrette. Mais il s'agit d'abord et avant tout d'un partenariat entre club privé, entre Club de football et qui ont un caractère privé et il serait complètement déplacé, illégal, voire même immoral que la commune impose un choix plutôt qu'un autre, surtout que nous avions

plusieurs candidats déjà sur la commune de Molenbeek. Quant aux autres éléments qui ont convaincu le RWDM à choisir le futsal Koekelberg plutôt qu'Espoir Molenbeek, je vous avoue très honnêtement ne pas les connaître. Et c'est au RWDM, ça paraît en même temps tellement normal et naturel mais c'est aux RWDM qu'il faut que les questions soient posées, et pas à l'échevin des sports ni au collège.

J'aimerais terminer ma réponse en vous faisant part de ma déception. A aucun moment vous avez pris la peine de me contacter pour en parler. À aucun moment vous m'avez sollicité pour partager avec moi vos difficultés. Quand vous avez appris que les négociations entre futsal Koekelberg et RWDM avançaient en vue d'un partenariat vous avez critiqué l'échevin des sports et également un conseiller qui a toujours été présent pour vous, Monsieur Yassine Akki, avec des mots et expressions qui devaient fort probablement dépasser votre pensée. En tout cas, nous tirons tous les enseignements de cette situation. Pour le reste, sauf si vous l'avez déjà fait, je veux bien me renseigner auprès de la direction du RWDM pour en savoir plus sur les critères de sélection et les raisons de leur choix. Je vous remercie encore pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Azaoum. Monsieur Lassri, trois minutes encore et nous clôturerons le sujet.

Je donne la parole à monsieur Lassri.

M. Lassri, Interpellant:

Ce ne sont pas les réponses que j'attendais. Encore une fois, vous avez essayé de contourner et prendre la sortie la plus intéressante, la sortie de secours. Mais clairement, là, je l'ai déjà expliqué. Nous, les heures, on n'a jamais voulu monopoliser le terrain. On prend toujours les heures qu'on a besoin par rapport à notre structure, qui était initiale, à la structure qui est de base là, actuellement, on a augmenté quelques heures, mais pas énormément. On a vraiment quelques heures, juste pour nos équipes qui jouent en championnat. Plus que ça, on n'en veut pas.

Par rapport au subside, on a reçu une ou deux fois 1.700 euros, mais 10.000,00€, on pourra regarder ensemble, ce n'est pas vrai.

Vous avez parlé de votre présence. Clairement, nous, on était bienveillant envers vous, on vous a toujours accueilli, on vous a toujours mis en avant, on vous a ouvert la porte de nos matchs, on vous a ouvert la porte. Vous avez accès à notre structure, et on a toujours été reconnaissant par rapport à ça, par rapport au cars, par rapport au déplacements. On n'a jamais eu de souci là-dessus.

Ce que vous voulez me dire, c'est que vous voulez me donner une heure ou deux heures supplémentaires et ce qui a été le plus intéressant, le partenaire stratégique, qui était intéressant et c'est pour lequel on a travaillé pendant huit ans, c'est pour ce partenariat que nous, on travaille. Au futsal on n'a pas beaucoup de sorties de secours, on n'a pas beaucoup de sorties. Une des sorties, c'est de s'allier à un club de grand foot qui a une structure bien plus solide, et c'est ce que les clubs de futsal cherchent réellement. En termes de soutien communal la commune, elle, est

toujours en déficit. Depuis tant d'années elle a toujours été en déficit. On reçoit des 500 euros, ce n'est même pas assez pour acheter les bouteilles d'eau. Une saison, elle nous coûte environ 20.000€. On est toujours champion malgré ça et malgré ça en termes de soutien, et on n'en revient jamais par rapport à la commune, ce n'est pas par rapport à la commune. On essaie de s'agrandir de nous-mêmes, on va chercher des sponsors, on essaie et là, le RWDM, c'était une des choses les plus importantes par rapport à notre club.

Clairement, ce que vous avez dit, c'est que vous avez apporté notre projet au RWDM. Ça, c'est faux. Clairement, c'est faux. Par après, quand on a su l'annonce officielle, on a contacté Maxime Vossen, le directeur, et il nous a clairement dit que Jamel Azaoum n'avait jamais prononcé le nom de notre club, jamais de sa bouche, il avait connaissance du nom de notre club. Il ne savait même pas qu'une équipe jouait au Sippelberg. Clairement, il n'a jamais su qu'il y avait une équipe qui jouait au Sippelberg et le seul projet que monsieur, Jamel Azaoum a sorti de sa bouche, c'est le futsal Koekelberg. Ça, c'est ma réponse et on pourra vérifier ça plus tard. Merci à tous en tout cas.

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin, je pense que c'est mieux de terminer dans l'entrée en discutant que de continuer. Comme ça on respecte le règlement d'ordre intérieur et on avance.

Merci à tous et merci aussi parce que vous êtes un public nombreux. On a tous apprécié que vous avez bien fait ça. Merci. Merci pour votre présence ce soir. Bon retour.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis.

Question d'actualité de Monsieur Ben Salah relative à la tarification de l'eau. Actualiteisvraag van de heer Ben Salah over waterprijsstelling.

Mme la Présidente :

L'ordre du jour appelle la question d'actualité de monsieur Rachid Ben Salah. Monsieur Ben Salah, vous savez qu'on a eu un petit échange parce que je trouvais que votre question était très longue, sortait un peu de la manière de poser une question d'actualité normalement, c'est tac, tac, tac la question d'actualité d'ailleurs je vous ramène au règlement, à l'article quinze. En théorie, c'est maximum cinq minutes par question et c'est assez simple. Effectivement, il y aura cinq minutes et plus vous parlez, moins il y a de réponses.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah et s'il vous plaît, vous n'invectivés pas vos collègues, puisque vous posez la question au collège.

M. Ben Salah:

Je n'en avais pas l'intention. Je vous remercie.

À la lumière des études récentes publiées par « Brusels studies » concernant la tarification de l'eau à Bruxelles et, par extension, à Molenbeek-Saint-Jean, je souhaite interroger. L'étude qui soulève clairement qu'il y a une, entre guillemets, une taxe déguisée en contradiction avec le principe de pollueur-payeur, imposant une charge financière supplémentaire de 51 millions d'euros aux consommateurs bruxellois pour une gestion des eaux claires.

Nous avons l'honneur d'avoir monsieur Boufraquech, représentant de Vivaqua, parmi nous au conseil. Nous attendons un rapport détaillé sur la situation actuelle, les motivations derrière cette tarification et les mesures envisagées pour alléger le fardeau financier des molenbeekois en ces temps de crises socioéconomiques.

L'augmentation tarifaire, présentée comme nécessaire, semble irresponsable dans le contexte actuel. Il est crucial d'adresser cette question avec sérieux et obtenir une réaction officielle de la majorité et de monsieur Boufraquech lors de sa future présentation. Des mesures immédiates doivent être prises pour assurer une tarification équitable et transparente, conforme aux principes légaux et environnementaux établis.

En tenant compte des informations fournies et de la situation socioéconomique difficile que traversent les habitants de Molenbeek-Saint-Jean, je voudrais adresser les questions suivantes à la majorité:

- 1. Madame la bourgmestre, comment la majorité justifie-t-elle l'augmentation du prix de l'eau, laquelle est décrite par certains experts comme une « taxe déguisée » et en contradiction avec le principe du pollueur-payeur stipulé par la jurisprudence européenne?
- 2. Quelles mesures concrètes sont envisagées par la majorité pour rectifier cette tarification jugée inadéquate et pour soulager les ménages des Molenbeek-Saint-Jean, en cette période de difficulté socioéconomique, comme je l'ai dit, assez grave ?
- 3. Quel mécanisme de contrôle et audit la majorité a-t-elle mis en place pour surveiller et évaluer la tarification et la gestion de l'eau, et comment ces mécanismes contribuent-ils à garantir une tarification équitable pour les citoyens de Molenbeek-Saint-Jean?
- 4. Je souhaite également que le représentant de Molenbeek, monsieur Boufraquech, fasse une présentation de la situation, conformément à son mandat, lors du prochain conseil communal, afin d'éclairer tous les membres du conseil et les citoyens sur la tarification de l'eau et les actions de Vivaqua en la matière.

Je sollicite des réponses claires et précises à ces questions cruciales, afin de mieux comprendre les motivations derrière l'augmentation du prix de l'eau et les mesures qui seront prises pour rectifier cette situation. Les réponses fournies seront cruciales pour éclairer les citoyens molenbeekois sur cette question importante et capitale. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, il me reste deux minutes pour répondre. C'était cinq minutes en tout.

Écoutez, monsieur Ben Salah, d'abord un tout petit mot sur ce qu' est Vivaqua. Vivaqua c'est une intercommunale. Il se fait que Vivaqua, c'est la seule intercommunale qui fournit l'eau à Bruxelles, et les 19 communes en font partie, et donc d'intercommunale où chaque commune a ses intérêts représentés. On est quand même dans une structure où ce qui domine largement, ce sont les positions politiques des différentes partis.

Alors, sur la question de la tarification de l'eau c'est une question qui est perturbante dans l'intercommunale Vivaqua depuis, à ma connaissance, plus de dix ans et effectivement, je pense que tous les partis ont souhaité reculer l'augmentation du prix tarifaire de l'eau, ça a fait l'objet de négociations, de ce que je sais, entre les partis, qui ont été extrêmement longues et extrêmement complexes. C'est là où moi, sur votre question, j'avais attiré votre attention déjà dans l'échange de mail. Vous vous trompez en mentionnant que monsieur Boufraquech pourrait vous répondre ici. Monsieur Boufraquech n'est pas notre seul représentant. Monsieur Boufraquech siège au conseil d'administration comme madame Evraud. Il représente effectivement Molenbeek là-bas, et nous pouvons leur demander de faire une présentation là-dessus. Ça, ce n'est pas un problème, et je propose à nos deux représentants de préparer chacun un petit mot pour le prochain conseil. C'est d'ailleurs quelque chose que madame Evraud avait à certains moments proposé de faire, je pense, pour Brulabo. Merci, madame Evraud, et ici on pourra le faire à la prochaine séance pour Vivaqua.

Ce que je peux déjà vous dire de manière assez, d'abord une chose importante, c'est qu'il revient à mes oreilles que cette augmentation tarifaire, suite aux négociations longues entre les parties, a fait l'objet d'une mesure d'accompagnement importante, qui est la création d'une intervention sociale majorée sur base du statut Bim, qui permet de protéger un très grand nombre de Bruxellois de l'augmentation et je vais finir, je vais essayer de finir dans les temps, il y a une chose autre qui m'est revenue et qui, celle-là, est plus perplexe, c'est que, à ma connaissance, et ça évoque peut être chezvous d'autres turpitudes, je ne le sais pas, à ma connaissance, votre formation politique souhaitait qu'on augmente davantage le prix que ce qui a été décidé. C'est ce qui m'est revenu du conseil d'administration de Vivaqua des travaux de l'intercommunale j'en ai fini.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie madame la Bourgmestre. J'aime bien comment vous clôturez avec une petite pichenette, de manière systématique, vos interventions. De manière assez claire, ici, on est à Molenbeek. J'interroge le collège molenbeekois et ses représentants de la majorité. Je n'interroge pas le gouvernement, je n'interroge pas les différents parties, je n'interroge pas, entre guillemets, les différents partenaires dont vous faites partie et qui avait, à travers le temps, de manière significative, augmenté les difficultés, que ce soit des molenbeekois ou du reste des membres de la région.

Concernant ce que vous avez mis en avant, déjà, de un, il y a une obligation que chaque année, les représentants viennent nous faire rapport. Ce n'est pas un service que vous nous rendez, mais c'est une obligation. À partir du moment où ces

gens acceptent de l'argent pour pouvoir, entre guillemets, siéger dans un conseil d'administration ils nous doivent rapport dans un premier temps et dans un second temps, je suis désolé, il y a des études claires qui expliquent de manière très fines par des experts qu'il y a 50.000.000 de trop.

Mme la Présidente :

Monsieur Ben Salah, vous avez compris que ce temps-là, c'est du temps en plus, et je veux juste dire que ça montre bien que votre question était trop longue. Donc pour la prochaine fois, s'il vous plaît, je voudrais que vous en teniez compte. Merci.

M. Ben Salah:

Je vous remercie pour l'information. Je ferai en sorte que ça se passe bien. Par conséquent, ces études-là qui qui ont été faites par des experts, ont démontré qu'il y a 50 millions de trop, c'est-à-dire nonante euros par ménage chaque année. Ok, je veux bien qu'il y ait des aides, mais ils auraient été le bienvenu, en plus d'une diminution des nonante euros de Vivaqua.

Alors, je suis désolé si je dois apporter aussi des invectives concernant les membres de mon parti, je le ferais car moi je reste cohérent. S'il y a des personnes qui se couchent face à la hiérarchie, je n'en fais pas partie. Quand il y a une injustice, je le porte et je la relève haut et fort. D'où la raison pour laquelle je vous le dis simplement, je déplore cette situation.

Mme. la Présidente :

Merci, merci beaucoup. Et on entendra les rapports de madame Evraud, qui a l'air d'être volontaire pour en parler, et de monsieur Boufraquech au prochain conseil. D'accord ok, madame Evraud, prochain conseil ? Merci. Ça marche.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting. Pascale Barret quitte la séance / verlaat de zitting.

2. Instruction publique - Représentant politique de l'ASBL "Molenketjes" - Désignation d'une nouvelle membre de l'Assemblée générale - Saliha RAISS - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Openbaar onderwijs - Politieke vertegenwoordiger van de VZW "Molenketjes" - Aanstelling van een nieuw lid van de algemene vergadering - Saliha RAISS - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Je suppose que je peux avoir l'unanimité sur ce point. Je vous remercie.

Ensuite, je vais tout d'abord quand même faire un petit rappel. Vous avez des points qui sont notés deuxième ou troisième convocation dans l'ordre du jour, donc vous vous souvenez que ce sont nos problèmes de quorum qui engendrent ceci.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 33 votants : 33 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers: 33 positieve stemmen.

Hind Addi entre en séance / treedt in zitting.
Pascale Barret entre en séance / treedt in zitting.
Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.
Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.

3. Prévention - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Molenbeek Vivre Ensemble (MOVE) relative à la Prévention - Année 2022 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Preventie - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de vzw "Molenbeek Vivre Ensemble" (MOVE) inzake Preventie - Jaar 2022 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la convention entre la commune et Move et donc c'est la réitération habituelle, c'est un point classique. Je ne sais pas si quelqu'un veut en parler, complètement habituelle.

Je donne la parole à Madame Garcia Fernandez, Echevine.

Mme Garcia-Fernandez, Echevine:

Oui, chers collègues, ce que j'aimerais vous dire, c'est que, dans le cadre du nouveau décret de la commission sociale, les associations molenbeekoises avaient l'opportunité de candidater pour le nouveau quinquennat 2024-2028, et celles qui candidataient souhaitaient être reconnues en cohésion sociale et, surtout, souhaitaient obtenir des subsides.

Ce que j'aurais voulu vous dire ce soir, c'est que, à Molenbeek, quatorze associations ont candidaté, que treize dossiers ont été retenus. Malheureusement, un dossier ne l'a pas été. Vous avez dans le Bos, vous avez toutes les fiches informatives pour ceux que ça intéresse, avec les montants qui seront octroyés à ces associations. Il faut savoir que ces montants ont été déterminés, d'une part, par l'administration de la Cocof et, d'autre part, en collaboration avec la coordination locale de cohésion sociale. Et quand ce travail a été terminé, nous avons réuni toutes les associations et absolument tous ces montants, ainsi que toutes les fiches ont été validées par toutes les associations présentes, les quatorze associations, en ce compris celle qui, malheureusement, n'a pas été retenue. Si vous avez des questions par rapport aux fiches informatives, je suis à votre disposition.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block

M. De Block:

Je pense que, Molenbeek comme commune jeune a besoin d'être généreux avec sa jeunesse. Nous constatons que dans les conventions, les moyens ne sont pas réellement indexé comparé à 2021. Ça veut dire que c'est une économie sur le budget de Move, parce que quand on augmente de quelques milliers d'euros alors qu'une indexation des salaires enlève déjà 2, peut-être 4%, c'est clair que c'est 2 à 4% d'activité en moins ou de personnel en moins. Moi, je pense que la jeunesse ici à Molenbeek mérite mieux. Je veux soutenir Move et tous les axes qu'ils doivent faire et réaliser. C'est déjà beaucoup avec peu de moyens je trouve vu la jeunesse. Je ne cite que, par exemple, l'axe de la toxicomanie, dont on a parlé déjà beaucoup et dont on doit avouer, avec la commune et pas cette majorité, que les moyens investis sont largement insuffisants pour faire face à ce fléau. Dans ce cas-là, moi, je dis ok. Constaté avec la commune, qu'on ne suit même pas l'inflation et qu'on est à l'aise de couper 2 à 4% des moyens pour une association, qui est tellement important dans une commune tellement jeune, on va s'abstenir.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia-Fernandez.

Mme Garcia-Fernandez, Echevine:

Monsieur De Block, je vous rejoins évidemment. Les indications ne sont pas prévues, mais elles ne sont prévues par aucun pouvoir subsidiant. Ici, on parle de la cocof, mais les autres pouvoirs subsidiant, c'est exactement la même chose. Nous n'avons évidemment pas la main sur l'enveloppe globale, mais c'est clair que je vous rejoins, que c'est un énorme problème. Mais encore une fois, nous n'avons pas la main et nous n'avons pas non plus les moyens, sinon je ne doute pas que le collège le ferait, d'augmenter la dotation communale. Mais je vous rejoins.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

33 votants: 29 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers: 29 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting. Luc Vancauwenberge entre en séance / treedt in zitting. Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting. 4. Cellule extrascolaire - Instruction Publique - Relocalisation des enfants de 5ème et 6ème primaires de l'école 9 sur le temps de midi - Avenant à la Convention d'occupation précaire du site LionCity avec citydev.brussels - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Buitenschoolseopvang - Openbaar onderwijs - Verplaatsing van kinderen van groep 5 en 6 van school 9 tijdens lunchtijd - Wijziging van de overeenkomst voor precaire bezetting van de LionCity-site met citydev.brussels - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un point pour lequel le retard de nos travaux a causé beaucoup de soucis à l'école 9. On a pu régler entre-temps avec les moyens du bord, mais ce n'était vraiment pas une bonne nouvelle pour eux. Vous vous souviendrez qu'à partir de février de l'année passée, comme on a commencé la rénovation des sanitaires de l'école il y avait une cour qui avait dû être condamnée. On avait cherché très vite, avec succès, une solution pour que les enfants puissent avoir quand même leur temps de midi. Cette solution, elle a été trouvée grâce à mes contacts à Citydev, sur le site Lyon City, à cinq minutes de là où nos enfants ont pu être hébergées pour toutes leurs récréations, dans un site à la fois couvert et extérieur très grand et ça se passe très bien. Ici, puisque les travaux ne sont pas encore terminés on a un avenant qui permet d'aller jusqu'au 28 février 2024, avec la même formule. Je vous rappelle que c'est un site qui nous a été cédé à titre gratuit.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Évidemment, on ne va pas s'opposer sur ce point-là. Je veux juste vous rappeler d'une motion, voté en 2020, où la majorité a promis de revenir en section réunie pour expliquer les perspectives et les projets sur ce site même, organiser une enquête ou un sondage et impliquer les riverains là-dessus. On est trois ans plus tard. Il y a eu le Covid qui est passé par-là, qui a justifié un certain retard. Mais je pense que maintenant, c'est le moment d'avancer, à collectiviser vos plans pour qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli. Et finalement, c'est trop tard, à cette époque c'était trop tôt, et ça sera trop tard après.

Mme la Présidente :

Je propose de mutualiser nos idées plutôt que de collectiviser nos plans. Mais effectivement, on note ce que vous dites. Effectivement, on va l'indiquer dans une section réunie. Vous nous planifier ça? Ok, super. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 34 votants : 34 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers: 34 positieve stemmen.

5. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services pour les missions complètes d'auteur de projet et de participation pour le réaménagement, la verdurisation et l'activation du parc public de la Fonderie inventorié par la Direction des Monuments et Sites, ainsi que de deux autres ensembles d'espaces publics : un premier attenant (au parc) et comprenant : la rue de l'Eléphant y compris ses abords privatifs (n°1 à 11) , la rue Delaunoy (n°65 à 67), la rue Cail et Halot ; et un second situé rue de la Colonne (n°19 à 23), sis à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'axe 2 de la Politique de la Ville et du Contrat de Quartier Durable Etangs Noirs - Retrait de la décision du Conseil communal du 27 mars 2023 (CDC 23.004) - Fixation des conditions et approbation des documents du marché (CDC 23.004bis) - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor diensten voor de volledige missies van projectontwerper en van participatie voor de herinrichting, de vergroening en de activering van het openbare park Fonderie geïnventariseerd door de Directie Monumenten en Landschappen, evenals twee andere gehelen openbare ruimtes : een eerste aangrenzend (aan het park) en bestaande uit : de Olifantstraat met inbegrip van de privatieve omringende gebieden (nr. 1 tot 11), de Delaunoystraat (nr. 65 tot 67), de Cail en Halotstraat ; en een tweede gelegen Kolomstraat (nr. 19 tot 23), te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van as 2 van het Stadsbeleid en van het Duurzaam Wijkcontract Zwarte Vijvers - Intrekking van het besluit van de Gemeenteraad van 27 maart 2023 (Bestek 23.004) - Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de documenten van de opdracht (Bestek 23.004bis) - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un marché de services pour la poursuite de certains travaux dans le parc de la fonderie. Je ne sais pas si madame Raïs, en charge veut donner un mot ou si le marché de service, ça suit nos décisions antérieur.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 34 votants : 34 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers: 34 positieve stemmen.

6. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services ayant pour objet la mission complète d'auteur de projet en vue de la rénovation de la maison de maître sise rue Van Hoegaerde 39 dans le but d'y aménager un équipement d'intérêt collectif, la démolition d'un garage sis rue Van Hoegaerde 39 dans le but d'y aménager une cour collective végétalisée ainsi que la rénovation de la maison de jeunes existante sise rue de la Vermicellerie 10 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de l'opération 1.2 du contrat de quartier durable « Etangs noirs » - CDC 23.001 - Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor diensten betreffende de volledige missie van projectontwerper voor de renovatie van het herenhuis gelegen Van Hoegaerdestraat 39, met het oog op de ontwikkeling van een voorziening van gemeenschappelijk belang, de afbraak van een garage gelegen Van Hoegaerdestraat 39, met het oog op de aanleg van een collectief groen binnenplein evenals de renovatie van het bestaande jeugdhuis gelegen Vermicellifabriekstraat 10 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van operatie 1.2 van het Duurzaam Wijkcontract "Zwarte Vijvers" - Bestek 23.001 - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la mission d'auteur de projet. À nouveau un marché de services pour notre centre bien-être dans le cadre du contrat de quartier. Vous vous souvenez que nous avons souhaité soutenir un projet de l'Agm néerlandophone située rue de la Vermicellerie et qui permettra d'installer une maison de jeunes supplémentaire, avec un programme d'activité principalement à destination des jeunes filles adolescentes. C'est le marché en vue de rechercher un auteur de projet.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 34 votants : 34 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

7. Département Infrastructure et développement urbain - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 6 « autour de Simonis » - opération A2.3 Etangs Noirs, création d'un espace de rencontre verdurisé - Cession de la place des Etangs Noirs au domaine public - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 6 "Rondom Simonis" - Operatie A2.3 Zwarte Vijvers, creatie van een groene ontmoetingsruimte - Overdracht van het Zwarte Vijversplein naar het openbaar domein - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Dans le cadre du CRU 6, on est sur la création d'un espace de rencontre verdurisé et pour ceci, nous devons passer devant vous pour obtenir la cession de la place des Etangs Noirs au domaine public.

Est-ce que je peux obtenir l'unanimité? Vous voulez une explication?

Très bien, effectivement, le réaménagement de la place des Etangs Noirs, c'est une opération qui est reprise dans notre contrat de quartier durable Etangs Noirs, c'est l'opération 2.4. C'est également une opération mentionnée dans le programme du contrat de rénovation urbaine 6 « Autour de Simonis », c'est l'opération A.2.3 et le département prévoit de dé cadastrer la parcelle de l'actuel parking de la place des Etangs Noirs. Pour l'instant cette parcelle est reprise au domaine privé de la commune et il s'agit de la céder au domaine public, puisque vous vous souvenez que le projet à cet endroit est de relocaliser les parkings en sous terrain, juste à côté, pour pouvoir avoir une belle nouvelle place verte à cet endroit. Et on sait que c'est un quartier pour lequel on manque cruellement de verdurisation. Ça permettra d'avoir une perméabilité des sols plus importante, ce qui va nous éviter des inondations. Ça permettra également d'avoir un espace de verdure, un îlot de fraîcheur plutôt qu'un îlot de chaleur. Et, pour toutes ces raisons, c'est un point phare de nos opérations dans le quartier. Ici, je dirais que c'était un point technique pour permettre tout ce que je viens de dire là.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Désolé, dans la discussion, dans le cadre du plan qui a été présenté, avec les rénovations et le réaménagement, je me rappelle qu'il y avait une question sur les places de parking et qu'il y avait un plan de compenser la perte des places de parking. Je me rappelle qu'à un moment donné, on parlait même d'une tour de parking. Est-ce que vous pouvez éclaircir cela? Parce que vous dites: en souterrain, ce n'est pas au même endroit, parce qu'alors la percolation du sol n'est pas ralentie et que c'est je ne sais pas, c'est un peu contradictoire avec ce que vous avez dit.

Mme la Présidente :

Votre question est très importante.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Merci la présidente. Lors de l'élaboration du plan, j'avais mis en avant des plans qui étaient déjà existants, avec des espaces définis justement pour les véhicules en sous terrain, que ce soit au niveau des Etangs Noirs, mais également au niveau du Léopold II et les experts m'ont effectivement confirmé qu'il y avait à l'époque des plans de la STIB pour pouvoir permettre des emplacements de véhicules à l'époque qui n'avaient pas retrouvé les plans, mais qu'ils savaient que c'était bien réel et, en l'occurrence voulait savoir si, dans un premier temps, ils avaient retrouvé les plans et si ces espaces entre guillemets, dédiés à l'époque par la STIB lors de la création, entre guillemets, de la station seront entre guillemets d'un secours pour pouvoir veiller à faire en sorte de permettre ces emplacements. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors, où se trouvera ce parking souterrain? Effectivement, nous n'allons pas le créer en dessous de la place, parce qu'en dessous de la place, ça coûterait extrêmement cher, tout comme une nouvelle tour, qui était effectivement le projet dont j'avais parlé au départ, parce que c'était mon projet dont j'avais parlé avec Pascal Smet il y a 1000 ans, vraiment, dans les couloirs du parlement. On a décidé d'acheter un parking qui existe déjà et on a trouvé un endroit qui présente ces caractéristiques et on souhaite l'acheter et c'est ça la voie, puisque ça va permettre d'être beaucoup moins cher et d'avoir la compensation. De mémoire, il y a une quarantaine de places à cet endroit-là et l'Idée c'est bien de les compenser intégralement. L'adresse exacte, c'est rue Taziaux et le montant, on l'avait présenté à un autre conseil. Le montant, on sait le payer dans le cadre du contrat de quartier. C'est ce dont on s'est assuré. On pense que c'est tout à fait faisable. Je n'ai pas de réponse sur les autres questions, malheureusement trop techniques pour moi à ce stade. Je peux vous proposer de les répondre après question écrite.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 34 votants : 34 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers: 34 positieve stemmen.

Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.

8. Propriétés communales - Bail emphytéotique entre l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et l'asbl Elmer pour les locaux et le jardin de la crèche sise rue Fernand Brunfaut 42-44, approbation - Report du 30/08/2023 - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Gemeentelijke eigendommen - Erfpacht tussen het gemeentebestuur van Sint-Jans Molenbeek en de vzw Elmer voor de lokalen en de tuin van het kinderdagverblijf gelegen Fernand Brunfautstraat 42-44, goedkeuring - Uitstel van 30/08/2023 - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

On est sur le bail emphytéotique avec Elmer. C'est un point pour lequel on a déjà eu des débats. Madame Raïs, je crois que c'était important que vous puissiez faire le point sur le bail emphytéotique.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine:

C'est une conclusion de bail de 33 ans, avec l'asbl. Elmer pour les locaux et le jardin de la crèche située dans la rue Fernand Brunfaut 42-44. Il faut savoir que les investissements conditionnant le droit d'occupation ont été tous réalisés et il n'y a aucune dette ouverte. Tout a été respecté dans les normes, et c'est pour cela que ça favorise cette conclusion de bail emphytéotique de 33 ans. C'est un acteur assez

important du quartier aussi. Je crois que vous la connaissez toute cette crèche, et vu qu'il n'y a eu aucun problème durant la conclusion durant toutes ces années où ils occupent les lieux etc. cette piste a été empruntée afin de garantir une durabilité dans le quartier.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, madame la présidente, c'est un point pour lequel j'avais demandé à mon collègue d'intervenir lors de précédents conseils communaux. Je pense qu'il y a eu deux interventions sur ce fameux bail emphytéotique et disons qu'il a suscité chez moi un certain nombre de questions, dans la mesure où j'ai pu constater que c'est dans le cadre d'un contrat de quartier en 2006, où il y a eu un certain nombre d'investissements dans les locaux qui, je le rappelle, et vous me corriger si je me trompe, appartiennent à la commune, et c'était conditionné à une gestion parcimonieuse, et en faisant un certain nombre d'Investissements pour qu'il puisse, à l'époque obtenir un bail emphytéotique, qui était d'une vingtaine d'années si je ne me trompe. Aujourd'hui, on propose un bail emphytéotique de 33 ans.

Alors, chers collègues, ceux qui ne connaissent pas la signification d'un bail emphytéotique, c'est-à-dire qu'il va pouvoir rester sur place pendant 33 ans dans un bâtiment appartenant à la commune, donc à la collectivité et je n'ai pas vu qu'on parle à un moment donné, d'un quelconque loyer. Madame Raiss, je ne sais pas si on parle d'un loyer dans le cadre de l'occupation

Mme la Présidente :

Evitez le bilatéral, s'il vous plaît, poursuivez, vous terminez votre intervention et ensuite le collège vous répondra.

M. El Khannouss:

Il n'y a pas de loyer et donc je souhaiterai savoir quel est le statut juridique de cette structure? Deuxième question: est-ce qu'on a eu un rapport d'activité par rapport au type d'activité qui se déroule au sein de cette asbl ? Si oui, combien de personnes fréquentent cette structure? Pourquoi est-ce que cette structure bénéficie d'un traitement privilégié alors qu'on n'est plus dans les conditions de 2007, c'est-à-dire assurer un certain nombre d'investissements qui ont été fait à cette époque dans le cadre du bail emphytéotique de 20 aujourd'hui? Ils sont des occupants d'une infrastructure communale. Je rappelle qu'il y a un certain nombre de structures privées qui ont des activités similaires, des crèches qui crient famine, qui rencontrent d'énormes difficultés pour pouvoir assurer l'équilibre budgétaire pour assurer la survie de leur structure. Et ici, ça me semble disproportionné comme offre qui qui est faite à cette asbl, c'est-à-dire 33 ans, dans un cadre d'un bail emphytéotique, avec à la clé zéro cent de loyer. Donc, je voudrais qu'on réponde à toutes ces questions pour voir à qui nous avons réellement à faire et si ça se justifie ou pas. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

La fois passée, quand on a discuté des terrains, je pense, du club de tennis, j'ai posé la question suivante: quand on donne un cadeau en subside ou en matériel à une asbl, je suis vraiment pour que la commune, quelque part, chiffre ce subside en dur, parce que je trouve qu'on doit pouvoir justifier, être transparent pourquoi tel asbl reçoit l'équivalent sur 33 ans? Je ne sais pas si, dépendant du loyer, c'est un investissement énorme. Je suis pour les crèches, mais je trouve que c'est un investissement tellement grand que ça justifie au moins que, par exemple, la commune est partenaire, fait partie du CA, si ce n'est pas encore le cas, ou quelque chose comme ça, que peut être, je ne sais pas, qu'il a un deal aussi, un cofinancement du capital, parce que c'est ça que cela veut dire.

Lors de la discussion, la fois passée, j'ai demandé: qu'est-ce que la commune demande en retour de cette crèche ou de cet asbl? Si le loyer est réduit dans les faits qu'est-ce qu'on demande en retour pour ce subside alors que pour d'autres ce n'est pas le cas? Je trouve qu'il faut un peu mettre la barre au même niveau pour tout le monde. On a besoin d'une transparence, on doit chiffrer ce genre de dons et je me répète, on n'est pas contre les crèches, il faut des crèches. Je pense que je suis intervenu, même pour des baux emphytéotiques mais je croyais, la fois passée, que c'était pour justifier justement des investissements. Là, on apprend que les investissements sont déjà faits et que ce bail de 33 ans n'a aucun collatéral, rien en retour et ça, je trouve que ça ne va pas.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci madame la présidente, on apprend effectivement que les investissements sont déjà réalisés. Ma première question: qu'est-ce qu'elle doit faire cette association à partir de maintenant une fois que le bail emphytéotique est réalisé? Quel investissement elle doit faire? Comment elle participe à ce projet? Alors, pourquoi il n'y a pas eu de loyer dans la convention et dans le bail emphytéotique? Pourquoi vous n'avez pas demandé de réduction pour les molenbeekois, les molenbeekois qui vont devoir fréquenter cette crèche? Pourquoi il n'y a pas eu de clauses dans le contrat, dans le bail, pour demander des réductions pour les enfants molenbeekois? Qui devra piler le revenu cadastral, le précompte immobilier de ce bien? Est-ce que c'est la commune qui doit le faire ou est-ce que c'est en charge de l'association? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci, madame la présidente, un peu dans le même sens que mes collègues: déjà 33 ans, on se demande pourquoi une si longue période? La deuxième chose, c'est que ce bien ne vous appartient pas, n'appartient pas au collège ni au conseil communal. Ce bien appartient à la collectivité. Quel intérêt tire la collectivité? Quelle intérêt tirent les molenbeekois de cette gratuité, de ces avantages octroyés à cette asbl? Et donc le manque à gagner, ou le manque de recettes, suite à ce bail emphytéotique, va faire que vous allez aller chercher pour mettre en équilibre, ou essayer de mettre en équilibre, votre budget, vous allez chercher l'argent chez les molenbeekois. On l'a vu. Ca fait cinq ans que vous apprêtez à cet exercice de taxation des molenbeekois. Je ne vais pas ouvrir la parenthèse ici, mais tout le monde le sait, tout le monde l'a vu récemment encore, au dernier budget, on a vu l'augmentation pharamineuse du revenu, du précompte immobilier, du cadastre. Et dans le même sens que mon collègue M. Hamzaoui, quel est l'intérêt pour les molenbeekois si la collectivité finance cette asbl les molenbeekois qui la financent doivent en tirer quelque part un avantage. Est-ce qu'ils sont prioritaires par rapport aux inscriptions? Est-ce qu'ils ont un tarif préférentiel par rapport aux autres personnes qui viennent des autres communes? C'est dans ce sens-là que vont mes questions. Merci pour vos réponses éventuelles.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Il y a beaucoup de questions, à mon avis, assez importante.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

Mme Raiss, Echevine:

Oui, je vous remercie pour vos questions et, effectivement, il y a eu beaucoup de questions qui se sont posées. Je vais vous avouer que je n'ai pas les réponses à toutes vos questions. Je propose, si possible, madame la présidente, qu'on reporte le point et que je revienne avec toutes les informations nécessaires, que je puisse répondre point par point.

Je vais peut-être demander un certain conseillers, si c'est possible, d'envoyer un mail avec des questions bien précises, et je reviendrai avec des infos, des réponses complètes, et j'avoue que vos questions sont assez pertinentes. Je ne sais pas si ça vous va, madame la présidente ?

Mme la Présidente :

Je pense que c'est parfait.

On reporte ce point.

Emre Sumlu entre en séance / treedt in zitting. Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting. Taoufik Hamzaoui quitte la séance / verlaat de zitting. 9. Propriétés communales - rue Van Kalck 93 - Parking Louis Namèche - Parcelle cadastrée en 4 Division, Section D n°C221Y) - Affectation au domaine public communal - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Gemeentelijke eigendommen, Van Kalckstraat 93 - Parkeerplaats "Louis Nameche" - Perceel gekadastreerd vierde afdeling 4, sectie D n°C221Y) - Toewijzing aan het gemeentelijk openbaar domein - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

On est sur l'affectation au domaine public communal du parking Louis Namèche.

Je donne la parole à madame l'échevine Raiss.

M. Raiss, Echevine:

Il s'agit ici d'approuver l'affectation du parking Louis Namèche au domaine public communal, vu que le stationnement au parking de la piscine doit être supervisé par un gestionnaire spécialisé en gestion du stationnement, l'agence régionale du stationnement. Et pour que l'agence régionale de stationnement puisse effectuer sa mission, la parcelle doit revenir au domaine public et c'est pour ça qu'on vous demande ici d'approuver ce point.

Mme la Présidente :

Alors, là aussi beaucoup de questions.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme. Evraud:

Merci, madame la présidente, la première question: pourquoi doit être supervisé? Puisque finalement, ça fonctionne très bien sans ça. Et la deuxième chose, ça m'inquiète un petit peu. Quand on voit Parking Brussels, on voit des sous et je me dis que ça va sérieusement augmenter le coût pour les sportifs, pour les familles, de venir à la piscine. Ça m'inquiète un petit peu. Merci.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Madame Moureaux, avec cette décision hallucinante que vous nous proposez aujourd'hui, vous démontrez une fois de plus que tous les moyens sont bons pour aller chercher le moindre petit sous dans la poche des molenbeekois, cause de votre gestion catastrophique. Mais oui, parce que, pour ceux qui ne le savent pas, Parking Brussels, en rendant public ceux de cette propriété, là, Parking Brussels va venir taxer

les véhicules et il y a 85 % de la somme qui est rétrocédé à la commune. Par contre, et là je rejoins madame Evraud, les conséquences pour les utilisateurs des infrastructures sportives, et en particulier les parents qui viennent tous les jours accompagner leur enfant pour participer aux activités sportives, vont devoir douiller, vont devoir payer des montants astronomiques, surtout pour les non molenbeekois. Venir conduire son enfant, ça veut dire payer la participation à l'activité sportive, mais en plus, payer le stationnement. Aujourd'hui, nous sommes dans une majorité de la gratte. On gratte, on gratte et on continue à gratter. On va mettre en place un système qui va fortement pénaliser les personnes qui fréquentent ces infrastructures sportives, et en l'occurrence la piscine. Il y avait un autre projet qui était sur la table, qui avait été finalisé par nos services techniques, qui visait à mettre des barrières, parce qu'il est vrai qu'il y a des voitures ventouses sur ce parking, et il est devenu utilisé par des chefs d'entreprise qui viennent mettre leur camionnette, leurs camions, leur minibus, etc, et qui empêchait effectivement les personnes qui fréquentent les infrastructures de pouvoir trouver un stationnement. Il y avait un projet avec un financement de barrières, avec un appareil automatique se trouve à l'intérieur de la piscine, qui permettait aux gens de venir payer leur stationnement avec un prix raisonnable qui est en de ça du prix exigé par Parking Brussels. Visiblement, celui-ci a été abandonné et, probablement par facilité, mais aussi par cupidité, on a choisi de donner la gestion à Parking Brussels et, une fois de plus, ça va être les molenbeekois et les personnes qui viennent fréquenter l'infrastructure qui seront pénalisés par cette gestion catastrophique. Pour toutes ces raisons, moi et mon groupe nous allons voter contre ce point, bien évidemment. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Ma question était d'abord qu'est-ce que ça veut dire pour le prix? J'espère qu'on ne va pas faire payer les usagers. J'aurai votre réponse et est-ce qu'on peut envisager que ce parking, dans les heures non-piscine, soit ouvert au quartier? Je ne sais pas exactement quelle est la pression parking à ce moment-là, mais est-ce que, est-ce que ça veut dire que c'est officialisé, régularise? Je veux juste savoir la situation aujourd'hui et est-ce que ça peut améliorer la situation dans le quartier?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci. Dans le même sens, de nouveau, et c'est purement financier, il n'y a même pas de projet pour dire que tiens, il faut penser aux places de stationnement pour les riverains. Je n'habite pas loin de ce quartier. Je sais qu'il est très, très difficile dans ce quartier de trouver des places stationnement, surtout à partir d'une certaine heure. Il y a aucun projet pour les riverains. De nouveau, les molenbeekois ne sont bons qu'à payer. C'est le seul objectif poursuivi à travers ce point, on ne parle même pas des utilisateurs de la piscine et des salles de sport, et on ne parle même pas des

riverains. Quel avantage! Pourquoi pas ouvrir le parking à partir d'une certaine heure, à titre gratuit pour les riverains? Je parle vraiment des gens qui habitent le quartier. Donc aucun projet, juste la recherche de moyens financiers, comme l'a dit mon chef de groupe. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci madame la présidente. Personnellement, je vois deux problèmes à cette proposition que vous faites. Le premier, c'est qu'est-ce que vous proposez aux opérateurs qui travaillent dans cette piscine? Qu'est-ce que vous proposez aux personnes qui viennent fréquenter cette piscine? Qu'est-ce que vous leur proposer comme alternative? Ça, c'est la première question et moi, je vois encore un autre problème pour cette proposition c'est le fait que vous allez reporter, transférer le problème sur les rues avoisinantes, c'est-à-dire que les gens qui ne vont pas stationner dans ce parking, qui vont devoir se mettre en double fil dans les rues avoisinantes, vous allez encore créer davantage, un nœud problématique. Les gens vont devoir, il y a un manque évident, il y a un manque très important de place de stationnement dans ce quartier. Les gens vont devoir stationner à gauche et à droite pour déposer leurs enfants à cette piscine. J'aimerais avoir une réponse par rapport aux alternatives que vous proposez à ceci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Merci, madame la présidente. Une fois de plus, la majorité s'illustre en taxant les molenbeekois. Cette piscine, je la connais bien, j'y ai grandi, pas très, très loin. Mon papa m'accompagnait très souvent à la piscine. Mon père est un ouvrier, figurezvous, je ne sais pas s'il m'aurait accompagné si souvent, sachant qu'il aurait payé la place en plus des activités, entre guillemets sportifs. Alors, le mot magique entre guillemets, aujourd'hui, c'est Parking Brussels, ce n'est pas nous, c'est Parking Brussels, c'est la région. On empoche les soussous et on veille à faire en sorte que les problèmes ne nous concernent pas. Mais c'est un choix politique. Ce choix politique, il va falloir l'assumer de manière systématique et je suis désolé de vous le faire entendre dire il y a un moment j'ai envie de vous poser la question: quand vous allez vous arrêter, parce que certains ici présents parlent de gratte. Moi, j'irai plus loin, je parlerai de racket, car aujourd'hui, vous êtes dans une telle situation que je pense que vous n'êtes pas conscient du mal que vous portez à ces citoyens, à vos administrés. Je me rappelle, pendant le Covid, vous aviez inauguré, en sachant qu'on était en crise et qu'il fallait impérativement aider les commerçants, aider les citoyens au vu de la situation économique gravissime, vous avez inauguré plus d'horodateurs, vous avez changé le plan pour faire en sorte que plusieurs zones, entre quillemets vertes ou bleues, deviennent rouge et payante. Et là, en l'occurrence ma question, elle est simple: un, quand vous allez vous arrêter; deux. Est-ce que vous prévoyez déjà,

dans un premier temps, de sauf garder les intérêts de vos administrés, à savoir les molenbeekois? Je pense encore une fois que c'est votre rôle, même si j'ai l'impression que vous l'avez oublié. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci madame la présidente. Sincèrement, j'ai l'impression d'être dans une farce où les disciples de monsieur El Khannouss s'expriment et suivent bêtement le maître. J'ai été présent à la réunion lorsque la question avait été soulevée par les riverains. Mais le parking, s'il est géré par Parking Brussels, il sera gratuit pour les molenbeekois, vu qu'ils ont la carte riverain. Justement, ce projet-là bénéficie aux riverains. C'est logique quand même, et c'était juste ça que je voulais rappeler. Mais je laisserai le collège s'exprimer un peu plus longuement là-dessus. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Merci, madame la Bourgmestre. J'avoue que je ne suis pas mes collègues de l'opposition parce que je trouve que déjà prévoir dans ce quartier 30 emplacements de vélo, dont quinze couverts, je pense que pour des familles aussi qui se déplacent de manière avec une mobilité douce, c'est aussi, il y a des demandes d'avoir des emplacements de vélo et aussi des emplacements couverts pour vélo. Je trouve que c'est quand même une bonne nouvelle. Par contre, la question, il y a mon collègue, monsieur Boufraquech, qui répond en partie en disant que pour les molenbeekois, c'est gratuit mais en même temps, il y a aussi des parents en dehors de la commune, qui utilisent aussi ces piscines pour pouvoir déposer leurs enfants et pour prendre leurs enfants à la fin. Est-ce qu'il y aura moyen, au moins, s'ils n'ont pas d'autres choix d'utiliser leurs voitures, est-ce qu'il y aura une possibilité quand même qu'ils aient des facilités pour pouvoir déposer et reprendre leur enfant?

J'ai vu aussi dans l'avis d'enquête public, il y a un abattage de sept arbres et je trouve que, dans notre commune, il n'y a pas suffisamment d'arbres et je trouve que l'abattage de ces arbres, peut être que c'est dans ces travaux-là, c'est nécessaire mais est-ce que vous avez prévu aussi de replanter? J'aurais voulu poser la question à monsieur l'échevin, en tout cas, de l'environnement mais malheureusement, il est absent aujourd'hui. Mais est-ce qu'il y a prévu de replanter ailleurs pour pouvoir compléter d'une certaine manière cette abattage de ces arbres ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Papadiz.

M. Papadiz:

Oui, ma question était plutôt d'ordre juridique. Mais, monsieur Sumlu me rejoint un petit peu dans mon interpellation, c'est que je me posais aussi la question sur les arbres. Qu'est-ce qui va devenir sur ces entretiens? Est-ce que c'est la voirie? Est-ce que c'est la commune qui va continuer à entretenir? Idem pour l'entretien des parkings. Quand je dis l'entretien c'est la propreté. Qui va s'en occuper ? Et puis, d'un autre côté, il y a aussi le phénomène de sécurité. Est-ce que ça restera public, privé? C'est juste d'ordre juridique.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Papadiz

Je pense que nous devons faire œuvre de pédagogie, parce que je crois qu'on n'a pas assez bien expliqué le projet. Madame Raiss, vous voulez reprendre ce projet ? Vous voulez que j'en parle ? C'est comme vous voulez.

Je réexplique ce projet. Ce projet vient d'un constat important: le parking était sale et le parking était encombré de voitures ventouses et on n'avait pas une bonne fluidité, et ce n'était pas très salubre non plus, pas très sain. Et c'est ça qui a fait qu'on a décidé de changer la formule. Alors faire de cet endroit un espace public avec des horodateurs, c'est comme si cet endroit devenait une rue. Il faut vous imaginer simplement: il n'y aura pas de barrière, que c'est la rue, mais vous arrivez, vous tournez, vous allez dans le parking, vous ressortez. C'est comme s'il y avait une extension de la rue avec des horodateurs classiques. Et tous les molenbeekois qui ont une carte riverain, ils peuvent séjourner quand ils veulent, en dehors des horaires de la piscine, pendant la piscine, tout ce que vous voulez. Ça nous donne la possibilité, par contre, de venir enlever les voitures et d'éviter les voitures ventouses. Ça, il n'y aura plus. Et vous comprenez que le fait de pouvoir enlever les voitures ventouses va nous aider à garantir la propreté aussi. Mais rien ne change en ce qui concerne la propreté et les arbres, ça reste bien la commune qui le gère. Il n'y a aucun changement de ce côté-là.

J'espère qu'avec ces précisions, j'ai pu répondre à une partie de vos questions. Il y a peut-être une question qui n'est pas encore répondu et je regrette que le chemin du stationnement ne soit pas là, parce que c'est une question dont on a parlé plusieurs fois, lui et moi. Le collège l'a mandaté pour pouvoir trouver une solution avec Parking Brussels, sous-forme de jetons ou sous une autre forme, pour que les clubs puissent avoir des facilités, surtout pour leurs arbitres, pour les compétitions et peut être aussi pour l'équipe de base, si jamais il y a des membres de l'équipe de base du club qui n'habitent pas Molenbeek. Ça, c'est quelque chose qui est pour l'instant entre ses mains et sur lequel je ne peux pas me prononcer plus avant aujourd'hui. Mais c'est bien une demande qu'on a formulée en particulier afin que les clubs puissent maintenir leur compétition sans surcoût.

Pour finir, peut être quand même un détail, n'oubliez pas une chose, c'est que partout dans Bruxelles, effectivement, le parking est en train de devenir payant et ça, c'est tout simplement parce qu'on est très nombreux, on a beaucoup de voitures et il faut garantir une certaine fluidité. On ne peut pas imaginer que tout se passe n'importe

comment et on doit arriver à favoriser aussi l'utilisation chez tous ceux qui le peuvent, d'autres moyens de transport. Voilà donc loin, je crois, de la caricature que certains en ont fait, ou peut-être des incompréhensions qui restaient sur ce projet.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Je pense que vous avez expliqué votre point de vue par rapport à ce dossier là, mais mon intervention concerne le fait que j'ai été nommé et que votre chef de groupe faisant fonction, qui visiblement apprend le métier, n'a pas hésité à utiliser quasi l'insulte par rapport aux membres de l'opposition et je voudrais lui rappeler que tout à l'heure nous allons discuter une motion concernant la bourgmestre, une motion de révocation, et où nous demandons justement que le respect soit de mise.

Monsieur Boufraquech, si vous n'êtes pas capable de vous montrer respectueux vis-à-vis des membres de ce conseil communal, je vous invite à vous informer quelles sont les règles de bonnes séances au sein d'un conseil communal. Je sais que vous cherchez à vous valoriser auprès de votre maîtresse à penser, mais je vous invite à être relativement prudent lorsque vous avez certains propos. Non, non, parce que vous essayez de vous valoriser en montrant que vous êtes finalement capable de pouvoir répondre, avoir quelque sorte le sens de la répartie. Mais ce n'est pas comme ça qu'on se valorise, c'est par des idées, par le respect de son prochain, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas. Je vous aide à être relativement prudents dans vos propos. Il vous montre respectueux des conseils communaux et en particulier cette l'opposition parce que vous les avez insultés à l'instant même en essayant de me répondre. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Alors, nous relirons donc les aventures de Léonard et de son disciple.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Écoutez, vous allez les relire en premier, je pense, parce que la motion d'ordre et c'est la raison pour laquelle j'interviens effectivement, se faire insulter par une personne qui a bien appris sa leçon, venant d'une personne à qui je demande la révocation, ça ne m'étonne pas, et là, en l'occurrence je trouve ça troublant, madame la présidente, que vous n'êtes pas intervenue. D'où la raison pour laquelle je me pose encore une fois la question: est-ce que vous êtes encore bien à votre place, dans laquelle vous êtes assise. Alors, que vous vous commenciez, entre guillemets, avec des invectives on est habitué, mais que vos disciples commencent, ça commence à devenir très embêtant, que ce soit pour vous ou pour le reste de la majorité, et à fortiori, pour tout le restant des molenbeekois. Si c'est ça que vous apprenez à vos petitsenfants qui souhaitent avoir des visées, d'échevinats, etc. je suis désolé, ça ne marchera pas comme ça ici à Molenbeek. En tous les cas, l'opposition et moi-même, on fera force et on n'hésitera pas à le dénoncer de manière systématique. Ça, c'est déjà une première chose. Dans un deuxième temps, je rappelle que, l'échevin du

stationnement est en convalescence, je souhaite que cet échevin se rétablisse rapidement et revienne, entre guillemets, nous expliquer comment fonctionne et comment, entre guillemets, Parking Brussels va, entre guillemets taxer plus les molenbeekois. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Madame la Présidente, je vais répondre à l'insulte par le respect dans un premier temps, mais je vous demanderai quand même, je vous demanderai quand même d'intervenir quand des conseillers communaux en insultent d'autres. Il me semblait que le rôle d'un conseiller communal était de poser des questions au collège des Bourgmestre et Echevins, et non de s'attaquer aux autres conseillers communaux. Je demande au conseiller communal qui a manqué de respect vis-à-vis d'autres conseillers communaux de présenter des excuses. Merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, madame la présidente, je vais également réagir par rapport à l'insulte qui a été soulevé par monsieur Boufraquech. Si j'ai envie de dire une chose, c'est la suivante: s'il y a quelqu'un dans ce conseil qui suit son maître c'est vous, monsieur Boufraquech, et vous l'avez montré à plusieurs reprises, et ce n'est pas la première fois. Deuxième chose, c'est votre rôle, madame la Présidente, en tant que garante du bon déroulement de ce conseil, c'est à vous de cadrer votre conseiller communal et de lui demander de respecter ses collègues au sein de cette enceinte et vous ne l'avez malheureusement pas cadré. Et c'est dégueulasse d'arriver à ce point-là, d'arriver à des insultes envers des conseillers communaux. On est en train de nager dans bac à sable, malheureusement.

Mme la Présidente :

Je voudrais d'abord rappeler au public qu'il n'a pas la parole. S'il vous plaît, sinon je dois faire évacuer le public et ce n'est pas très chouette. Le public n'a pas la parole. Ok, je vous remercie tous. Je pense que le débat est à présent terminé sur ce point et je voudrais vous inviter à le voter. Est-ce qu'on peut avoir un écran de vote pour ce point s'il vous plaît ?

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie, madame la Présidente. Je tiens qu'on acte la motion d'ordre. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

Monsieur Ben Salah se plaint de l'attitude de Monsieur Boufraquech et demande d'acter sa motion d'ordre.

34 votants: 31 votes positifs, 2 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

De heer Ben Salah beklaagt zich over de houding van de heer Boufraquech en verzoekt om registratie van zijn beroep op het Reglement.

34 stemmers: 31 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 1 onthouding.

10. Petite enfance - Crèche "Les Petites Alouettes" - Modification du projet pédagogique, septembre 2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation. Kinderopvang - kinderdagverblijf "Les Petites Alouettes" - Wijziging van het pedagogisch project, september 2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Ici il s'agit d'une modification du projet pédagogique de la crèche « Les Petites Alouettes ». On est au point dix, à ce moment. On est au point dix la crèche « Les Petites Alouettes ». Est-ce que quelqu'un a des questions? Est-ce que je peux?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Est-ce que vous voulez juste confirmer ce qui est écrit à la page 25 que, aujourd'hui, il y a bien trois techniciennes de surface qui sont actives pour nettoyer la crèche? Il ne faut pas me répondre maintenant.

Mme la Présidente :

Monsieur Mahy, est-ce que c'est possible de le de le faire au micro?

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. Mahy, Echevin:

Monsieur De Block, j'ai bien entendu votre question. On va vous répondre un peu plus tard.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 34 votants : 34 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.
Mohamed El Bouazzati entre en séance / treedt in zitting.
Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.
Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.
Houria Ouberri quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohamed Daif quitte la séance / verlaat de zitting.

11. Recette communale - Contraintes pour recouvrement de créances non Fiscales art. 137bis NLC - Liste 2023-03 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation. Gemeenteontvangerij - Beperkingen voor de invordering van niet-fiscale schulden art. 137bis NLC - Lijst 2023-03 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

lci ça concerne un point de la Recette que monsieur Van Leeckwyck va présenter. Il s'agit des contraintes pour recouvrement de créances non fiscale suivant l'article 137 bis de la nouvelle loi communale.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck, Echevin:

Bonsoir à tous et toutes. Ce point, avant de passer ce jour, où cette soirée, avait déjà fait couler beaucoup d'encre ou de paroles. Je vais expliquer deux, trois points.

Le recouvrement est une compétence exclusive du receveur communal. Du fait de la loi, le collège vise et déclare exécutoire la liste des créances. Le fait de ne pas réclamer les créances inférieures à 100 € doit être considéré comme une remise de dette et est donc de la compétence du conseil communal. Le conseil n'a donc à se prononcer que sur cette remise de dette nous aurons. Nous aurions pu ne rien présenter au conseil si nous avions lancé la procédure sans mettre de limite, sans toucher à la liste. Nous présentons ce point au conseil, non pour que vous approuviez l'envoi d'un huissier, mais bien pour que vous autorisiez la remise de dette et de ne pas envoyer un huissier pour la somme inférieure à 100 €.

Deuxième chose, il est important d'ajouter que, même si c'est légal, ce n'est certes pas une décision facile à prendre, même si elle est le résultat d'un long parcours et elle est également le plus juste possible pour tous les citoyens molenbeekois. J'ajouterai aussi que, malheureusement, rien n'est gratuit dans notre monde car ce qui semble être gratuit sera reporté sur les épaules d'autres personnes, ici ce serait reporté sur les épaules des autres citoyens qui ne sont pas nécessairement plus solide. Ce ne serait juste pour personne.

Troisième point, il y a une longue procédure avant d'arriver à cela. Les parents doivent d'abord payer la garderie, le repas ou ainsi de suite. Ensuite, s'ils ne payent pas dans les temps, on leur envoie trois rappels via le cartable. Dans chaque envoie, où on mentionne l'impayé ou la liste d'impayés les parents en difficulté de paiement

peuvent solliciter un plan de paiement, soit auprès de l'assistante sociale de l'école soit auprès du service financier de l'Instruction publique. Après ces trois fois, et je sais que les enseignants ou les assistantes sociales prennent contact avec les parents à ce moment-là, une liste des impayés est éditée et, là encore, une enquête sociale est faite par des assistantes sociales pour dissocier les parents en situation de précarité, les cas du CPAS, réfugiés, sans papier, afin de ne pas les reprendre dans la liste finale. Quand ça arrive à la commune, on envoie une mise en demeure qui se recommandé n'est pas payé, on ne demande pas aux parents de le payer et le tableau final arrive enfin au collège, où on a statué de mettre cette limite de n'envoyer l'huissier que pour les montants de plus de 100 €.

Comme je l'ai déjà dit, comme le point avait été mis du jour, et on en avait déjà parlé. Il faut savoir que l'article 137 bis de la nouvelle loi communale existe depuis 2014 et qu'll a pour objectif de simplifier le recouvrement des dettes civiles pour les communes. L'ancienne procédure, qui était administrativement lourde et longue, s'appliquait via le tribunal, décision, conseil pour aller en justice, avocat, etc. À partir de 2017, la receveuse a introduit une demande pour le couvrement des créances non fiscales, mais les points ont été retirés de l'ordre du jour. Je pense avoir fait le tour et avoir apporté des précisions pour tout le monde. Merci.

Mme la Présidente :

Voilà! Donc on vient vous demander l'autorisation de laisser tomber une dette pour près de 550 familles, puisqu'au final, il reste 31 familles concernées, c'est-à-dire ce sont 31 familles qui ont une dette de plus de 100 € et pour lesquelles l'assistante sociale s'est penchée sur le dossier et a déclaré que ce n'était pas pour des raisons socioéconomiques que les familles ne payaient pas. Pour le dire autrement, dans l'état actuel de nos règlements, si on ne fait pas ça, c'est comme si on n'avait plus de règlement. Voilà! Et derrière, effectivement, il y a si on devait considérer qu'on n'a plus de règlement, là, on aurait une ligne de budget en moins, avec énormément d'argent en moins. Évidemment, je pense que beaucoup, dont je fais partie dans ce conseil, souhaiterait qu'on puisse assurer la gratuité. On a fait la gratuité le midi, mais la gratuité toute la journée coute très, très cher, et ça, c'est compliqué à assumer à ce stade de nos finances.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, madame présidente. Une fois de plus, je suis subjugué par votre acharnement à vouloir vous en prendre à ces quelques dizaines de familles. Bien évidemment, je ne suis pas, je ne veux pas verser dans la démagogie, vous dire non, il faut leur donner la gratuité, on leur pardonne. Ce n'est pas de ça qu'il s'agit c'est de mettre en œuvre ce que vous venez d'expliciter de manière théorique ce qu'il fallait faire avant d'en arriver ici au sein de ce conseil, c'est-à-dire démarcher ces familles pour analyser quelle est leur situation et qu'est-ce qui fait qu'ils ne peuvent pas payer des montants, chers collègues, qui varient de 100 à 220 €.

Par contre, ce qui me perturbe, au-delà de cette explication très technique donnée par notre illustre échevin des finances en rappelant certaines législations, c'est

que, dans ce collège, et visiblement au sein de ce conseil communal, vous allez vous prêter à voter en faveur, je m'adresse au conseil de la majorité, de ce que propose le collège, c'est qu'on accepte les deux poids deux mesures. Oui monsieur Duquesne, regardez-moi bien, je vais parler de vous, deux poids deux mesures. On parle ici d'un montant global de 6.000€ à 6.500€ à peu-près. Et il faut savoir que, par exemple, au niveau des clubs sportifs, il y a une dette de 650.000€ dont des personnes doivent des 62.500€ n'est-ce pas monsieur Duquesne, d'autres 40.000€ et pour ces gens-là, on n'a pas parlé d'envoyer un huissier. Au contraire on propose une convention d'occupation de quinze ans, un cadeau, un cadeau de ne pas avoir payé dans les délais. Ça se permet de faire des critiques sur le réseaux sociaux, ça se permet de faire des remarques désobligeantes mais incapable de vouloir assumer ses responsabilités en tant que gestionnaire et profitant en quelque sorte de certaines largesses de la part du collège. C'est ça qui me dérange, Madame Moureaux, c'est ces deux poids deux mesures, c'est que nous avons des gens ici qui bénéficient d'infrastructures communales et qui ont, qui bénéficient de largesses, qui bénéficient d'avantages, alors que vous avez des pauvres bougres, des pères de famille, des mères de famille qui ont des difficultés pour pouvoir rembourser la garderie de leur enfant, pouvoir boucler tout simplement la fin du mois et bien eux, on vient ici se répandre avec des grandes théories techniques, financières, judiciaires. Comment nous allons faire pour recouvrer cet argent en envoyant un huissier de justice auprès de ces familles. C'est tout simplement inadmissible.

Alors, si vous voulez être crédible, vous n'êtes pas pour l'instant et je pense difficilement, vous allez pouvoir le redevenir, c'est évidemment de faire en sorte que toutes les situations, ou liées à des dettes, les personnes responsables, soient traitées sur le même pied d'égalité et je pense que ça vous grandirait en tant que collège, ça vous grandirait, en tant que bourgmestre de traiter tout le monde sur le même pied d'égalité et c'est ce que nous demandons tous ici, au sein de ce conseil communal. Merci.

Mme la Présidente :

Excusez-moi, dans la mesure où vous avez agressé monsieur Duquesne, je pense qu'il a souhaité répondre, ce qui est tout à fait normal.

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne:

Oui, une petite réponse quand même, puisque j'ai été cité. On connaît notre ami monsieur El Khannouss, et la manière, c'est même devenu un art, de désinformer. Monsieur El Khannouss avant, d'accuser à tort et à travers et avant de raconter n'importe quoi, renseignez-vous. Je me suis déjà exprimé d'ailleurs sur le site dont vous parlez. Je vous ai déjà répondu. Manifestement, ce n'était pas clair ou vous n'avez pas compris. Je vais le répéter: vous parlez d'une dette d'un club de tennis à Molenbeek dont d'ailleurs vous parliez de la gratuité tout à l'heure vous dénonciez la gratuité, là c'est un club qui va payer 60.000€ de loyer par an et pourtant, vous avez fait un recours pour qu'ils ne les payent pas, puisque vous aviez refusé que le contrat soit signé avec ce club, là encore, c'est de la désinformation, et c'est même complètement illogique. Donc la dette n'existe plus, déjà depuis pas mal de temps.

Vous tournez en boucle et vous essayez de réveiller quelque chose qui dort. C'est encore de la désinformation. Mais en plus, je vous rappelle que cette dette, pourquoi elle existait? Elle existait déjà avant que je reprenne la présidence du club. Elle existait parce que, pendant des années, vous avez complètement négligé ce club. Vous avez laissé les infrastructures à l'abandon alors que vous vous étiez échevin des sports à ce moment-là et à l'époque le président du club, qui n'était pas moi, a choisi de stopper, de ne plus payer les loyers sous forme de protestation parce que vous aviez complètement abandonné ce club.

Alors, aujourd'hui, on a mis en place une formule qui va dans l'intérêt des molenbeekois, puisque ça ne leur coûte pas 1€ pour entretenir ces infrastructures-là, et vous continuez à complètement désinformer. Je ne sais même pas pourquoi il faut vous répondre puisque, de toute façon, vous avez trois personnes qui lisent ce que vous mettez là-bas, c'est pour ça que vous essayez d'en parler ici, pour qu'il y a un peu plus de personnes qui écoutent votre désinformations. Je vous rassure: la dette, elle a été payée. La dette, elle n'était pas due au conseil d'administration actuel, elle était due au précédent. Je le répète, vous savez pourquoi cette dette existait, mais n'hésitez pas à revenir vers moi si vous avez d'autres questions.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Duquesne.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

D'abord rappelons vraiment le point de départ, c'est que, oui, ces garderies, on trouve qu'elles ne devraient pas être payantes. On s'est battu pour quand elles sont devenues payantes. Ça, c'est la première chose.

Je crois qu'il y a plein de gens ici, autour de la table, dont le parti a des autres niveaux, trouvent qu'elles doivent être gratuites aussi, mais quand il s'agit de l'appliquer c'est un autre souci.

Il y a des dettes qui s'accumulent à 244 €. Moi, je voudrais juste un peu confronter ce chiffre à la réalité et la rapidité avec lesquelles, en théorie, vous réagissez. Avec trois rappels dans le cartable, j'essaie de me rappeler, un plan de paiement. Est-ce qu'ils prennent contact? 244 € pour des garderies, j'ai l'impression que c'est quand même au moins un an, si ce n'est pas deux ans, j'aimerais bien savoir un peu combien de temps ça a duré pour que ça arrive ici. Ça, c'est ma première question bien précise.

Ensuite, oui, je défends effectivement qu'on a intérêt, en tant que commune, d'intervenir plus rapidement, mais vraiment beaucoup plus rapidement, et je préfère à la limite mettre certaines familles dont on sait prouver, parce que j'appuie en tout cas, dans ce cas si, si c'est payant, l'acte de faire une enquête sociale, je voudrais savoir comment ça s'est fait précisément parce qu'il y a quand même beaucoup de familles qui sont sur la liste. Est-ce que les gens ont tous eu un coup de téléphone? Est-ce qu'on a visité? Est-ce qu'on a juste vérifié l'extrait de rôle? Voilà je voudrais savoir un

peu comment ça se fait précisément? Oui, je préfère que, encore des familles qui sont capables de payer après une courte période, on leur dit: si vous ne continuez pas à payer, vous avez plus le droit de profiter de ce service. Mais là, on est 244 € plus loin. Ok, là je trouve que la commune assume et je trouve globalement vraiment un mauvais choix de la commune pour des sommes qui, à mon avis, vont juste être doublés par un huissier, parce que, on dit que ce n'est pas un huissier, il y a des huissiers qui vont être envoyé. Vous savez très bien comment ça fonctionne, un huissier ça double vos factures, pour quels résultats? J'en sais rien alors que pour 6.000 €, parce que on parle de 6.000€, si on aurait écouté, si on serait un peu plus conciliant avec l'opposition si on aurait laissé les hauts fonctionnaires se faire écouter à ce conseil, là on aurait épargné 6.000€ avec des conseils communaux qui aurait eu lieu correctement, si vous n'auriez pas raté le quorum, peut-être on aurait eu aussi déjà 6.000 €, peut être en rattrapant les factures ou en allant en recours sur certains litiges de spéculateurs vous opposent vous auriez peut être un multiple de 6.000 €. Si vous seriez un peu malin, si vous affecter du personnel à certains services finances, budget, receveur et ces choses-là, je pense que vous pouvez gagner un multiple de 6.000 € et je trouve que c'est vraiment un mauvais signal ici de prendre cette décision là et de ne pas prendre ce temps là pour aller chercher là où on peut vraiment chercher des multiples de 6.000€.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan de heer Bijnens.

De Heer Bijnens:

Ik had ook nog een vraag over de nieuwe wet van incasso die op 1 september is ingegaan die de bedragen moeten onder controle houden voor de gezinnen. Die wet is dus op 1 september ingegaan op facturen ouder dan 1 september wordt die wet van toepassing vanaf 1 december. Dus ik vraag mij af moet daarom nu deze beslissing snel genomen worden zodat jullie nog onder de oude incasso wet vallen of komen die bedragen sowieso onder de nieuwe wet vanaf 1 december of ze bij de deurwaarder zijn of niet?

Mme la Présidente:

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Oui, je vais d'abord revenir sur les explications de monsieur l'échevin des finances. Vous tournez un peu l'explication vous l'expliquez, quand vous l'avez expliqué, c'est le conseil donne l' autorisation pour ne pas récupérer tout ce qui est en dessous de 100 €. Moi, je lis l'article 137 bis et l'article je vais lire la première partie. L'article qu'est-ce qu'il dit: en vue du recouvrement des créances non fiscales incontestées exigible, le receveur peut, il peut, il n'est pas obligé, établir une contrainte, visé et déclaré exécutoire par le collège des bourgmestre et échevins. Donc c'est le collège des bourgmestre et échevins qui décide de cette contrainte. Juste la contrainte et l'histoire des 100 € en tout, etc. c'est une bonne tournure pour essayer d'expliquer l'inexplicable mais je trouve que c'est malheureux. C'est malheureux dans la mesure

ou, pour un peu plus de 6.000€ alors que vous avez dilapidé des millions d'euro depuis ces 5 dernières années, vous avez dilapidé des milliers, des millions d'euro, votre modification budgétaire, dont on va parler tout à l'heure étant déficit. De toute façon, vous êtes dans le trou, vous êtes au fond du puits. Qu'est-ce que 6.000€ vont vous faire? Qu'est-ce que vous allez faire avec 6.000€ alors qu'aujourd'hui et malgré l'augmentation du cadastre ou du précompte immobilier, malgré l'augmentation d'un tas de taxes, vous êtes toujours en déficit. Et est-ce que ces 6.000€ vont vous permettre de faire quelque chose? Rien, vous resterez toujours en déficit. La commune est dans le gouffre financier, elle va y rester tant que vous êtes là et donc évitez de perturber et de mettre mal à l'aise des familles qui sont probablement déjà en difficulté. Parce que, comme le rappelle l'article 137 bis, pour pouvoir passer à la phase huissier de justice, ce que vous, allez probablement voter, il faut d'abord avoir envové un courrier, une mise en demeure, par courrier recommandé. Si les familles, après une mise en demeure, par courrier recommandé, n'arrivent pas à payer, c'est qu'elles sont probablement en difficulté. Passer ces quelques milliers d'euros en irrécouvrables, comme vous n'arrêtez pas de faire, pour des erreurs que vous commettez, passer cela en irrécouvrables et évitez de faire passer ce point. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Ce que je constate, c'est que chaque point nous amène à une nouvelle taxation, une nouvelle augmentation et inquiète. Je souhaiterais et j'ai des questions très claires, j'espère que madame la secrétaire va bien les retranscrire, parce que je voudrais vraiment avoir ces réponses, et j'imagine que vous ne les avez pas tout de suite, je souhaiterais obtenir la liste des individus que le collège a décidé de dégrever. Pourriezvous préciser les dettes que le collège a choisi d'abandonner ou d'annuler de plus, pourriez-vous fournir des informations sur les dettes classées comme irrécupérables? Il semble injuste d'adopter une approche rigoureuse envers les plus vulnérables et être beaucoup plus, entre guillemets, gentils avec les plus forts. Il semble injuste d'adopter une approche rigoureuse, de manière systématique, envers ces personnes vulnérables. C'est regrettable et je suis très sérieux. Je peux comprendre une telle approche de la part du MR, mais venant du parti socialiste, le parti des personnes les plus vulnérables, c'est assez surprenant.

Je vais vous en dire une bonne, Madame la bourgmestre, et monsieur l'échevin des finances, la fédération, Wallonie Bruxelles, prône la gratuité et vous, ici, à Molenbeek, là où vous avez la main, madame la bourgmestre, là où le parti socialiste à la main en revanche, vous pénalisez les molenbeekois les plus vulnérables. Entre nous et plus sérieusement, non pas que tout ce que je viens de dire n'était pas sérieux, car c'est très sérieux, par contre, et là vous pouvez rire, à chaque augmentation, vous riez de manière systématique vous riez. Je ne sais pas si c'est un rire nerveux ou c'est parce que vous êtes contente de la situation. Moi, je ne rigole pas, madame la bourgmestre, d'une telle situation. Quand il s'agit d'aller chercher dans les poches des molenbeekois, vous riez. C'est quand même incroyable!

Je tiens à avoir toutes ces réponses. Madame la secrétaire, j'espère pouvoir les avoir par écrit le plus rapidement possible afin que je puisse à nouveau interpeller par rapport à cette situation, car j'imagine qu'on aura des surprises. J'ai bien peur qu'on ait des surprises. Je vous remercie et j'espère que le point suivant, ce n'est pas une nouvelle taxe que vous avez élaborée pour aller les chercher dans les poches des plus vulnérables. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu:

Merci, madame la bourgmestre, ici, évidemment, il s'agit d'un montant, pour être exacte de 6.554,56 €. Évidemment, si ces dettes-là ne sont pas payés, je suppose que ces familles sont en difficulté. J'ai deux questions, vraiment, parce que je rejoins en grande partie mes collègues et je ne vais pas les répéter, mais j'aimerais bien poser la question à monsieur l'échevin des finances, qui nous rappelle un peu les montants des dettes non recouverts qui se trouvent dans le budget, qu'on répète chaque fois régulièrement: un montant assez conséquent. Est-ce que vous pouvez nous les rappeler pour qu'on a bien ça en-tête? Et ce dont j'ai peur, c'est qu'en ajoutant, en tout cas encore une fois en envoyant des huissiers pour 6.500 € je crains que ce soit encore une fois des montants, qui seront évidemment, comme dirait mon collègue Dirk, peut être doublés, triplés, parce que ces personnes-là sont en difficulté. Ça s'ajoutera peut-être encore à ces dettes non recouvertes. Est-ce que des familles en difficulté, pour pouvoir payer ce montant, est-ce qu'ils pourront faire un appel au CPAS? Ça, c'est une question que j'aimerais bien savoir. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech:

Merci, madame la présidente, évidemment, on est toutes et tous pour tendre vers la gratuité de l'école. Je rappelle que la gratuité de la garderie du midi ce sont les socialistes qui l'ont mis en œuvre avec notre partenaire de majorité. Je remercie le collège de permettre à 550 familles de ne pas être poursuivi suite à l'enquête sociale. C'est évidemment nécessaire et important. En 2017, ça a été rappelé par monsieur Mahy lors du conseil communal précédent, l'article 137 bis contrainte pour recouvrement de créances non fiscale avait été déjà présenté et vous étiez dans la majorité précédente. C'est assez particulier d'être contre aujourd'hui. C'est pas très crédible en réalité et contrairement à ce qui a été dit par notre sulfureux conseiller communal sur Facebook, il n'y aura évidemment pas d'huissier de justice qui débarqueront chez des familles à partir de cinquante cents. C'est totalement scandaleux de tenir des propos pareils, et de surcroit par rapport à une population qui connaît des difficultés.

Et puis, il y a une musique de fond: certains parlent d'augmentation. Ce n'est pas de l'augmentation ce sont des créances qui sont dues, c'est de l'argent qu'on doit

pouvoir récupérer, c'est l'argent des molenbeekois. Je constate que vous êtes généreux avec l'argent qui ne vous appartient pas. Nous on demande effectivement que ceux qui ont les moyens de pouvoir payer. Ça nous paraît tellement logique et d'éviter des appels d'air comme ça. Ne payez pas vos dettes. C'est un peu n'importe merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Vous allez envoyer 49 huissiers pour récupérer de l'argent chez 49 familles, puisque c'est le nombre de personnes qui sont touchées par cette mesure sur la totalité. La somme s'approche un peu plus de 7.000 que de 6.000 mais on ne va pas commencer à ergoter à partir du moment où vous voulez récupérer de l'argent. Moi, j'ai quand même une question, parce qu'il y a un calcul que je ne comprends pas. Vous dites que vous allez poursuivre les personnes qui ont une dette supérieure à 100 €. Vous allez leur envoyer un huissier et, à mon avis, un huissier, actuellement, c'est 150, peut-être 200 euro et pas 100 euro. Et qui doit payer ça? La personne que vous allez poursuivre. Donc, leur dette de 100 €, qu'ils ont éventuellement pour une grosse partie, vous allez les monter à 300 euro. Moi, personnellement, quand on connaît les problèmes que connaissent une grosse partie de la population à Molenbeek, ça me pose un souci.

Alors, on vous a déjà parlé des problèmes de dette de la commune et le budget prochain sera une galère pour pouvoir le faire, parce que vous n'allez pas pouvoir investir un seul centime avec les 131 millions que vous avez en encours et que vous n'avez pas touché. Il n'y a pas de recette qui rentre et vous êtes d'ailleurs également pointé du doigt sur la façon dont vous récupérez. Parce que vous ne récupérez pas suffisamment de montant, on est en dessous de la moyenne des autres communes de la région. Je me pose sérieusement des questions sur la façon dont vous avez géré jusqu'à présent, parce que, pour avoir 131 millions d'ouverts et souvenez-vous, lorsque nous avons parlé des comptes, pardon, 2022, j'ai attiré votre attention que vous aviez, sur cinq ans, de 2010 à 2015, 13 millions d'irrécupérables, irrécupérables, parce que ce sont des sommes pour lesquelles vous allez, pour la grosse partie, plus rien récupérer, même s'il y a des actions en justice, etc. ce sont des gens qui, aujourd'hui, ne savent pas payer et qui ne payeront pas. Et puis, vous avez également des contrats pour lesquels vous espérez encore toucher de l'argent et pour lesquels vous n'allez pas le toucher. La meilleure preuve, c'est qu'il y a déjà des décisions de justice qui sont allés dans ce sens-là. Et donc ce que vous faites là, c'est pour ma part dire aux habitants de Molenbeek que ce sont des vaches à lait et que la seule chose que vous savez faire, c'est d'aller prendre l'argent dans la poche des plus pauvres. Merci.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'on peut avoir un écran de vote pour pouvoir laisser tomber la dette de 550 familles?

Nous sommes en train de voter. Est-ce que, monsieur l'échevin, vous voulez encore répondre à certaines questions?

Attendez, excusez-moi, il est possible, il est possible et je vous le dis avec toute honnêteté, que j'ai omis de faire les réponses. Est-ce que c'est ça dont il s'agit on n'a pas fait de réponses ? On annule l'écran de vote et on va faire les réponses. Vous avez parfaitement raison, bien sûr, et veuillez m'excuser. Je dois vous dire que la semaine a été assez fatigante. Je vous invite à y réfléchir, mais nous avons quand même beaucoup d'événements en même temps.

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck:

Oui, puisque c'est justement la raison pour laquelle, la fois passée, on avait demandé, on avait dit que c'était assez urgent, parce que ce sont des dettes sur un an, sur un an à partir du moment où la facture est arrivée chez les parents. Donc, logiquement, les montants qui sont là, c'est les montants que les personnes doivent depuis un an, puisqu'après un an elles sont prescrites. Maintenant, ce n'est pas que des garderies, il y a les différents frais de nourriture, ainsi de suite. Je pourrais répondre à certaines questions, mais il y a beaucoup des questions que vous posez qui sont plutôt philosophiques. En plus, on n'efface pas. J'ai l'impression que vous ne connaissez quand même pas tellement bien la gestion d'une commune ou la gestion des comptes. On ne prend pas l'argent des garagistes pour aller faire l'argent des enfants. Il y a quand même des normes à respecter. De plus, il est quand même important, quand certaines personnes doivent de l'argent c'est un mauvais signal de les laisser comme ça sans payer. Je vais, moi, très régulièrement dans les écoles et les enseignants ne m'ont jamais dit non, ne payez pas, n'envoyez pas les huissiers. Ils savent très bien ce qui se passe dans leur école. Et, si vous écoutez un peu ce qui se passe actuellement, ce que les enseignants subissent actuellement, je pense qu'il y a des parents qui peuvent payer, mais qui ne payent pas volontairement, et tous ceux qui ont vraiment des problèmes, les enseignants, et la directrice les connaissent suffisamment pour prendre soin des familles. N'essayez pas de nous faire croire qu'on n'a pas de cœur. C'est vous qui essayez de salir la commune. Merci.

Mme la Présidente :

Moi, je voudrais encore parler de ce qui se passe dans les écoles, parce que ça, c'est mon domaine. On a demandé: comment est-ce qu'on fait l'enquête sociale? C'est simple, c'est la nouveauté, c'est la demande qu'on a faite. Dans chaque école. Il y a quelqu'un qui est en charge de faire les enquêtes sociales. En général, quand elles sont là, ce sont les assistantes sociales et elles vont effectivement vérifier l'état de la famille. Et c'est la raison pour laquelle, après enquête sociale, on a quand même pratiqué des enquêtes sociales auprès de 580 familles, c'est le nombre de départ, on a septante-six familles pour lesquelles l'enquête sociale conclu qu'il n'est pas raisonnable d'aller leur demander de payer leur dette. On tombe du coup à 504 familles qui ont des impayés et dont on juge qu'elles peuvent payer. Et puis on descend à 31 familles qui sont celles qui ont des dettes supérieures à 100 € et qui peuvent payer. Mais on est bien passé de 580 pour lesquels on devait, je suis vraiment désolé que certains conseillers ne lisent pas bien les chiffres qui sont fournis, de 580 familles

concernées sans enquête sociale préalablement à l'enquête sociale, on arrive, après l'enquête sociale et en ayant pour proposition au conseil de n'aller rechercher que les dettes qui sont supérieures à 100 € à, 31 familles.

Alors, l'un d'entre vous demande si, ensuite, la famille peut encore faire appel au CPAS. Bien sûr, la famille garde tous ces droits, mais nous avons tout lieu de penser que ce ne sont pas des familles qui ne peuvent pas payer, chez qui nous allons chercher, puisque nous avons fait un travail auparavant. Et ça, moi, je voudrais quand même dire quelque chose à ce stade qui me semble important. Tout le débat qu'on a ici, et c'est déjà arrivé, malheureusement, dans cette enceinte, je le regrette, tout le débat qu'on a ici, ils jettent le discrédit, voir l'opprobre sur le travail de dizaines de personnes de l'administration communale, dans les écoles, au service des finances, au service de la recette. Il y a tout un travail derrière ce qui vous est proposé ce soir, un travail qui est fait par des gens honnêtes, et je voudrais les en remercier ce soir.

Je voudrais répondre à une dernière question, je pense qu'elle est même du chef de groupe du PTB. Une proposition serait, d'après vous, de plutôt que d'aller jusqu'à la dette avec les trois rappels à un moment donné, faire cesser la prestation garderie. Je veux vous dire que ce n'est pas du tout quelque chose qui serait facile à réaliser pour nos écoles et bon pour ces familles. Je vais expliquer pourquoi. Ce n'est pas compliqué à comprendre. Il faut vous imaginer, à un moment donné, que nous ne pouvons pas jeter un enfant à la porte, que ça va faire retomber toute la discussion que nous avons aujourd'hui sur des enfants plutôt que sur des adultes. Et ça va demander à nos équipes scolaires de pratiquer des gestes qui, à mon avis, ne sont pas des gestes scolaires. Ce n'est effectivement pas la manière dont on fonctionne. On distingue un maximum la situation socioéconomique des familles et leur traitement, qui se fait par l'assistante sociale, de toutes les attitudes pédagogiques et du travail qu'on demande au reste de la communauté scolaire. Je ne pense pas, pour cette raison, que ce soit une bonne proposition. Après ceci, j'espère qu'on a pu répondre à toutes vos questions.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari:

Oui, je suis quand même étonné qu'il y ait autant d'enquêtes sociales, autant d'heures de travail investi pour récupérer 6.000€. Si ces heures investies étaient investies à autre chose, je pense que vous aurez pu récupérer beaucoup plus ailleurs et éviter de récupérer auprès de ces pauvres familles. Et puis, j'entends l'échevin des finances dire qu'il se rend aux écoles et que les parents mentent. Ils peuvent payer, mais ils ne veulent pas payer. J'entends que les parents sont des menteurs. J'entends très bien. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Je me demande si vous avez regardé les tableaux qui ont été mis dans le bos. dans lequel vous avez la liste des personnes. Vous avez normalement à-peu-près 50 lignes par page, sauf sur la première, parce que vous avez l'en-tête et vous en avez quelques-uns en dessous. Je peux vous signaler que c'est effectivement bien 49 personnes qui sont au-dessus de 100 €. Ça, c'est la première chose comme ça ça corrige un premier chiffre. La deuxième chose, vous parlez de ces montants, mais comment est-ce que vous les avez analysés en un montant bloc ou bien sur une multiplicité de petites dettes que ces gens ont laissé derrière eux? Parce que, brusquement, vous me dites: cette personne doit 244,50 €. Ce n'est que 244,50 € 1 seule fois depuis un an, et vous n'avez rien fait pour récupérer cet argent-là beaucoup plus tôt? Non, à mon avis, ce qui se passe, c'est que ce sont des personnes qui sont peut-être déjà avec des enfants, deux ou trois et qui ont une dette pour plusieurs garderies ou pour plusieurs mois de garderie, et que tout ça, ce sont des petites dettes qui s'accumulent et que ça vous donne bien la preuve que ce sont des personnes qui sont en difficulté. Et comment est-ce que vous voulez qu'une assistante sociale puisse commencer à déterminer quels sont les véritables revenus et quels sont les véritables dépenses d'un ménage, comment ils ont accès à ça? Comment peuvent-ils le voir? Je serais bien curieux de le savoir et ça, à mon avis, vous feriez bien de revoir votre façon de travailler monsieur l'échevin.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

J'avais deux questions précises dans mon intervention: si j'ai bien compris c'est un an, que les gens ne payent pas. Et puis la deuxième question: comment l'enquête sociale est menée? Après, vous avez répété que l'enquête sociale est menée mais elle consiste en quoi précisément? Ce n'est pas éclairci. J'ai demandé si c'est en vérifiant l'extrait de rôle, si c'est une visite à la maison, je ne comprends pas très bien comment ça se fait très concrètement. Et puis, il y a la question de qu'est-ce qui est social? Ce qui est social, c'est le fond de l'affaire c'est que l'enseignement constitutionnellement, doit être gratuit. Ça, c'est ce qui est constitutionnellement déterminé.

Vous décidez finalement de ne pas l'appliquer ok. Une fois que cela est fait, je ne sais pas ce qui est plus social? Envoyer des huissiers finalement à des familles, ou simplement dire: écoutez, vous comprenez, après un an de paiement, à un moment donné, le service s'arrête si vous ne le faites pas, vous êtes-vous même, vous pouvez continuer à venir et n'a des conséquences là-dessus.

Finalement, imaginons que cinq cents enquêtes sociales, une enquête sociale menée dure peut-être une demi-heure, je ne sais pas, j'imagine c'est encore beaucoup de temps une demi-heure, ça coûte 6.000€. Je pense vraiment qu'on peut faire des autres choix. Il y a des gens qui ont rappelé, les montants irrécouvrables ou non, les crédits qu'on n'a pas encore touchés pour cette année. Je pense qu'on parle de millions et pas de 6.000 €.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan de Heer Bijnens.

De Heer Bijnens:

Mijnheer Van Leeckwyck heeft gezegd dat er veel filosofische vragen werden gesteld waarop hij niet ging antwoorden. Ik denk dat mijn vraag niet filosofisch was maar vrij letterlijk, wordt dit nu nog snel gedaan om onder de oude incasso wet te vallen of ben ik daarin mis? Dank U.

Mme La Présidente:

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

C'est qui qui reçoit l'argent la commune ou l'école ?

M. Eylenbosch:

Il faut qu'on commence avec la traduction simultanée parce qu'autrement on va avoir un problème.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, veuillez ne pas troubler la séance s'il vous plaît, je voudrais vous demander, s'il vous plaît, de ne pas troubler la séance. Je pense que nous avons tenté de répondre à un maximum de questions. Si certaines questions n'ont pas trouvé de réponses et que ceux qui les ont posés le souhaitent, ils ont évidemment le loisir d'écrire une question écrite supplémentaire pour préciser leurs questions.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 20 votes positifs, 13 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 20 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen, 1 onthouding.

Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting. Houria Ouberri entre en séance / treedt in zitting. Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting. Olivier Mahy préside la séance / zit de zitting voor. 12. Jeunesse et Participation citoyenne - Plateforme pour le Service Citoyen - Adhésion et motion visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

jeugd en burgerparticipatie - Platform voor Burgerdienst - Lidmaatschap en motie om zich in te zetten voor burgerdienst in België - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'échevine Garcia-Fernandez.

Mme Garcia-Fernandez, Echevine:

Chers collègues, ce qui vous est proposé ce soir, c'est l'adhésion de la commune à une plateforme citoyenne via la signature d'une charte d'adhésion j'espère que, cette fois, vous l'avez bien tous reçu. Pour ceux qui ne qui ne connaissent pas le principe, l'adhésion de la commune à cette plateforme, d'abord je voudrais dire que ça coûte 50 € à la commune. C'est quelque chose dont on peut, que nous pouvons nous permettre. Le principe du service citoyen, c'est un programme pour des jeunes qui ont entre 18 et 25 ans et qui sont prêts à s'engager pour une période minimum de six mois et maximum d'un an et ça suppose pour la commune le développement d'actions de terrain, de sensibilisation et de communication, la recherche de partenariats et aussi la création de mission au sein des services communaux.

Alors, à ce stade-ci, je ne peux pas, concrètement, vous expliquer les actions que nous mènerons. Ils seront portés par monsieur Azaoum et par moi-même. Nous attendons la validation de ce point pour que les actions concrètes, la mise en œuvre de cette convention voit le jour, et je suis prête à venir après, vous expliquer ou vous donnez régulièrement un feedback de ce que nous faisons.

Je voulais encore vous dire qu'il y a une personne qui a été engagée récemment au service de la jeunesse. Vous avez vu tout à l'heure que beaucoup la connaissent , qui portera ce projet-là aussi. Son travail à lui, pour le moment, quand ce sera validé, c'est d'aller dans les maisons de quartier, d'expliquer le projet, de donner un maximum d'informations pour essayer de toucher un maximum de jeunes. Il ira aussi dans les écoles secondaires, parce qu'il y a des jeunes qui qui ont plus de 18 ans et qui se trouvent encore à l'école secondaire. Et, via le conseil des jeunes, les jeunes qui font partie de ce conseil iront toucher d'autres jeunes qui sont un peu plus sous les sous les radars. Je suis à votre disposition, chers collègues, si vous avez d'autres questions.

Mr. le Président :

Merci madame Garcia Fernandez, pour cette présentation de ce projet stimulant.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Merci monsieur le Président. Evidemment que c'est très, très chouette d'entendre ça. J'espère qu'il y aura une adhésion de tout le monde, parce que c'est

certainement quelque chose d'important et je compte sur vous pour venir nous donner un programme intéressant pour les jeunes de manière qu'il y ait beaucoup de jeunes qui aient envie de faire ce service citoyen. Je crois qu'il y a des enfants qui ont encore envie d'être bénévole, mais ça doit être stimuler, parce que c'est le bénévolat, c'est important à tous les âges, mais certainement, ça doit commencer jeune, et on a besoin d'eux. Merci.

M. le Président :

Merci, madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge

M. Vancauwenberge:

Oui, je n'ai pas bien compris mais ça m'étonne un peu quand vous dites on va d'abord le voter et après, on va donner les explications mais peut être que vous avez plus d'explications que...

Si moi, j'ai bien compris, c'est un projet qui est fédéral, ce n'est pas seulement à Molenbeek, c'est un truc fédéral. Ces jeunes-là, il s'agit de combien de jeunes pour Molenbeek, par exemple? Comment ils vont être sélectionnés? Et est-ce que ce sont les jeunes font ça dans leur temps libre, ou c'est temps plein? Et est-ce qu'ils sont rémunérés un peu?

M. le Président :

Merci monsieur Vancauwenberge

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, monsieur le président. Vous êtes tous d'accord pour dire que nouveau président, nouvelle façon de gérer ce conseil communal, et c'est beaucoup plus apaisé. Il faut le dire. Merci, en tout cas pour votre manière de présider ce conseil. Ce que je voudrais dire, Madame Garcia Fernandez, d'abord merci pour ce projet. Je vais vous donner mon sentiment par rapport à ce projet qui me tient à cœur depuis que ça a commencé à faire débat, il y a quelques années déjà. Je pense que notre société bruxelloise, mais une manière générale société belge, a besoin de projets comme ceux-là. Je pense à d'autres pour pouvoir permettre à notre jeunesse, et plus particulièrement ceux qui vivent dans des communes ou dans certains quartiers on vit en vase clos, de pouvoir non seulement avoir des expériences associatives, professionnelles, c'est ça le but du projet, mais aussi permettre un brassage culturel, qui est fondamentale. J'ai vu, à travers de nombreux projets que j'ai pu mener dans le passé, les résultats que ça assure notre jeunesse en général. Permettre à des jeunes d'être acteur d'un projet, rencontrer l'autre qui ne connaissent pas, franchir des frontières, aller à l'étranger dans le cadre de chantiers solidaires, etc, etc, ça vous refaçonné, un jeune ou une jeune fille, ça l'ouvre sur le monde et ça lui permet de pouvoir, je vais dire faire comment, je vais expliquer ce terme, mais en tout cas faire

communion avec l'ensemble de la société. Et ça manque dans notre société ce genre de projet. Mais évidemment, j'ai pu entendre les revendications de la plateforme qui gère ce projet-là en particulier, c'est qu'il ne suffit pas simplement de pondre sur un projet papier dire: on souhaiterait que, il faut que le pouvoir public mette les moyens aussi, parce que ces jeunes qui, pendant six mois, vont être impliqués dans des projets, et je vais peut-être un peu répondre à mon collègue qui disait quel sera leur statut, il y a des jeunes qui sortiront de l'enseignement qui se retrouvent dans cette expérience de six mois. Il serait intéressant de pouvoir leur donner un statut qui leur permettra, par exemple, d'avoir des droits au niveau du chômage, avec toutes les aides qui leur permettrait de trouver un emploi plus stable et donc ces revendications, je pense qu'on peut aussi les épouser à travers l'implémentation de ce projet et pourquoi pas travailler aussi avec un service civil qui, je pense, en apportant des contributions en termes de réflexion, pour généralisé et susciter des vocations, en partenariat avec des pouvoirs publics, avec la défense, avec les services de secours, avec tous ceux et toutes celles qui, tous les jours, contribuent pour aider nos concitoyens. Et c'est un projet, évidemment, que nous allons soutenir, que nous allons suivre, en espérant qu'il va donner des résultats et surtout susciter des vocations chez nos jeunes filles et nos jeunes garçons, dans nos guartiers, à travers un travail qui sera fait au niveau des associations et sortir aussi des associations qui dépend de la commune aussi, travailler en partenariat avec les autres associations du secteur privé et pourquoi pas, les clubs sportifs, pour présenter ce projet.

M. le Président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à madame l'échevine, Garcia Fernandez.

Mme Garcia-Fernandez, Echevine:

Monsieur Vancauwenberge, je me suis peut-être mal exprimé. Quand je parlais du projet, je parlais d'actions concrètes. Comme il n'a pas encore commencé, je ne peux pas vous parler d'actions concrètes. Par contre, je peux répondre à vos questions. Il n'y a pas de limite quant au nombre de jeunes. La plateforme ne nous impose pas de limite. La sélection, ce sont les jeunes, c'est du volontariat. Ça, c'est pour répondre à la guestion du statut. Ils seront rémunérés, c'est une obligation et, heureusement, comme des bénévoles, et la sélection, on ne fait pas de sélection. Tout jeune qui a envie de s'engager peut s'engager, à nous de trouver la structure qui lui conviendra le mieux. Il y avait encore une autre question: oui, c'est à temps plein, monsieur, pendant six mois, il doit faire un service civil où ils devront le faire à temps plein. Mais si ça vous intéresse, je peux revenir après, une fois que le projet aura démarré, parce que c'est vrai que je n'ai pas encore, je ne vais pas vous mentir, je n'ai pas encore rencontré les responsables de la plateforme et je rejoins monsieur El Khannouss dans ces préoccupations, dans ses idées. Il faut bien sûr les moyens et il nous appartient à nous, mandataires politiques, pas seulement d'accepter le projet comme ça, mais d'aller trouver des pouvoirs subsidiants, des politiques qui vont pouvoir soutenir financièrement ce genre de projet et de s'assurer que ces jeunes, que cette expérience puisse ouvrir des droits sociaux par la suite, à ces jeunes qui veulent venir s'investir.

M. le Président :

Merci, madame Garcia- Fernandez. Je pense qu'avec les interventions, on peut considérer que tous les conseillers votent favorablement, unanimement ? Oui, je vous remercie.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Très brièvement, je tiens juste à rajouter que, pour les jeunes, 50 €, ça vaut le coup et rien n'est trop cher pour nos jeunes. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, monsieur Ben Salah, ce sera le mot de la fin pour ce point.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 35 votants : 35 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers: 35 positieve stemmen.

13. Accueil Temps Libre - Projet d'Accueil des Centres de Vacances - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Accueil Temps Libre - Project Vakantiecentrum - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

M. le Président :

Je vois que, monsieur Bijnens a une question. J'appellerai la bourgmestre en temps utile.

Ik geef het woord aan de heer Bijnens.

De Heer Bijnens:

Ik heb een vraag daarover want ik zie dat in de verklaring die daarbij zit gezegd wordt dat alle kinderen recht hebben op een goede vakantie, en vrije tijd. Sinds een jaar lopen de vakanties van het Franstalig en Nederlandstalig onderwijs niet meer gelijk en vallen deze vakanties enkel in de vakanties van het Franstalig onderwijs waardoor dat de kinderen in het Nederlandstalig onderwijs niet meer op elke vakantie kunnen beroep doen op deze dienst van de gemeente. Mijn vraag is dus, gaat er een gelijkaardig project opgezet worden voor de kinderen die in de Nederlandstalige scholen schoollopen zodat zij ook van de gemeentelijke diensten gebruik kunnen maken om een goede vakantie hebben. Dank U.

M. le Président :

Je regarde s'il n'y a pas d'autres interventions. Je vais appeler la bourgmestre pour répondre à cette question, parce qu'il s'agit de l'Accueil temps libre et sur les distorsions des vacances scolaires, sur les conséquences, je vais laisser la place à madame la présidente.

Mme Moureaux rentre en séance. Mevr. Moureaux treedt in zitting.

Mme la Présidente :

lci il s'agit bien de la partie ONE, c'est la partie francophone tout simplement. Sinon, ça s'appelle Kind en Gezin.

De Heer Bijnens:

Het is een samenwerking tussen de gemeente en ONE dat zie ik heel goed maar dat sluit niet uit dat kinderen van het Nederlandstalig onderwijs kunnen beroep doen op die vakanties maar de verklaring zegt in het Frans: l'objectif de centre de vacances de la commune de Molenbeek-Saint-Jean est avant tout d'offrir un espace temps aux enfants pour qu'ils profitent de leurs vacances. Maar die lopen nu niet meer gelijk die vakanties en dus is de vraag of er ook een project gaat opgezet worden door de gemeente met bvb. Kind en Gezin of een andere partner om in de Nederlandstalige vakanties ook zoiets te voorzien.

Mme la Présidente:

D'accord mais oui, il existe également des dispositifs néerlandophone en néerlandais et ils ne sont pas forcément supervisés par l'ONE, qui est l'organisme francophone. Mais vous pouvez éventuellement poser votre question par écrit. Misschien kunt U een schriftelijke vraag sturen want dit is niet het onderwerp. Ce n'est pas le sujet ici.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 35 votants : 35 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers: 35 positieve stemmen.

14. Secrétariat communal - Conseil de police - Remplacement de Monsieur Jamal Ikazban par Khalil Boufraquech.

Gemeentelijk secretariaat - Politieraad - Vervanging van de heer Jamal Ikazban door Mijnheer Khalil Boufraquech.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci monsieur le président. Je suis un petit peu déçu qu'on ne voit plus monsieur Ikazban depuis très longtemps ici, à ce conseil. On ne le voyait pas beaucoup non plus au conseil de police. J'en suis déçu. Par contre, je suis ravi que monsieur Boufraquech, j'ai accepté de devenir conseiller de police, parce qu'il va enfin faire partie d'une assemblée où tout se passe convenablement, dans le calme, dans le respect des gens, dans le respect des temps de parole, dans la démocratie complète. Même si c'est un organisme qui concerne la police, oui la police a aussi sa démocratie, ça fonctionne contre convenablement et ça lui permettra d'avoir une nouvelle expérience, beaucoup plus constructive que celle qu'il a ici. Je précise: son âme damné qui, lui souffre tout le temps les petites réponses, ne sera plus là, puisque c'est plus elle qui préside jusqu'à la fin de la législature. Merci.

M. le Président :

Merci, monsieur Eylenbosch, pour votre partage d'expérience. Nous allons avoir la même chance, peut être avec monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Moi, je souhaiterais vraiment me joindre à ce qui vient d'être dit par mon collègue. Je ne vais pas être redondant et saluer le travail qui a été effectué par le véritable chef de groupe du conseil communal. D'ailleurs il nous manque et on voit bien à travers les piètres intervention du chef de groupe en fonction, j'espère que mon collègue l'a rappelé, qu'au conseil de police, où il y a aussi des règles de fonctionnement, où la démocratie est assurée, il fera preuve de beaucoup plus de maturité que ce qu'on a pu voir ici au sein du conseil communal. Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci, monsieur El Khannouss.

Toujours dans l'expérience je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie monsieur le président. Je me joins évidemment à mes collègues ici présents. Je tiens tout de même à souligner le travail remarquable qu' a effectué durant de nombreuses années monsieur lkazban. Vous voyez que l'opposition est constructive. Quand il y a des personnes valeureuses avec un bon boulot derrière, on a tendance à le souligner. J'ai peur que le reste, entre guillemets de la législature, soit, entre guillemets, entachés par une expérience inexistante. Vous, monsieur lkazban, si vous nous entendez, n'hésitez pas à revenir. Merci.

M. le Président :

Je vous remercie pour toutes ces interventions constructives.

M. Eylenbosch:

Ça demande un vote secret.

M. le Président :

Je ne sais pas. Est-ce que tu veux votre secret? Madame la secrétaire, ça n'a pas été imprimé?

Mme la Secrétaire faisant fonction.

Non.

M. le Président :

On va juste vérifier s'il faut un vote ou pas.

Mme la Présidente :

Alors, je sais qu'il y a des choses qui se perdent. Pleins de choses politiques se perdent, mais il y a une chose très simple, ici, c'est un mandat Ps/ Spa, et on vous demande simplement d'être normaux et de dire: ok, le mandat Ps/Spa, le groupe Ps/Spa l'a donné à quelqu'un de son groupe et normalement, c'est un point, en toute tradition politique.

Ecoutez, vraiment je pense que nous avons une opposition qui oublie tous les classiques. On va voter, mais ça n'a ça n'a aucun sens. Ça a juste le sens de la flibuste de l'opposition. Ça n'est pas une question de loi, c'est une question de politique.

M. El Khannouss:

Mais c'est incroyable quand même. Vous venez de dire devant l'ensemble des gens qui nous suivent que la loi...

Mme la Présidente :

Je sais exactement, ce que j'ai dit, je l'assume et, malheureusement, je ne peux que constater que toute tradition politique correcte et traitement correct des uns et des autres, n'est plus de vigueur ici et je le regrette.

Ecoutez, vous savez quoi, on va interroger la tutelle et on va postposer. Et tant pis, c'est lamentable, c'est juste lamentable. Allez, on fait ça. Monsieur Boufraquech, est ce que vous êtes d'accord avec ce que je propose? Je propose simplement qu'on interroge la tutelle.

M. Boufraquech:

Oui, bien sûr.

Mme la Présidente :

Madame la secrétaire communale faisant fonction, qu'est-ce que vous dites?

Mme la Secrétaire faisant fonction :

Nous avons préparé le point tel quel, pensant que ce n'était pas un vote secret.

Mme la Présidente :

Non, mais c'est bon. Écoutez, on va interroger la tutelle et on repassera le cas échéant. C'est évidemment ridicule. Mais après, je comprends ce que vous dites sur la loi et je n'ai jamais, jamais jamais eu pour vocation ou pour pratique d'enfreindre la loi. Nous n'allons pas le faire ce soir. Si vous pensez que c'est la loi. Moi, j'appelle à la tradition politique la plus banale, la plus habituelle, le respect de chacun et le respect de la démocratie. C'est effectivement un mandat qui revient par la clé, qui s'applique dans ce cas-là à notre formation politique. Et normalement, il n'y a aucune raison pour que vous discutiez qui nous envoyons dans un mandat de ce genre.

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.
Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.
Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Maria Gloria Garcia-Fernandez quitte la séance / verlaat de zitting.
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

15. Prévention - Convention 2023 entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale et réglant les modalités de mise à disposition de la subvention d'un montant de 67 380 € conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 juillet 2023.

Preventie - Overeenkomst 2023 tussen de gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest goed te keuren en de modaliteiten en voorwaarden te regelen voor de toekenning van de subsidie ten bedrage van 67.380 euro overeenkomstig het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 6 juli 2023.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Juste un petit mot d'explication par rapport à cette subvention: quelle sera son utilisation? Est-ce qu'elle va être ventilés sur des projets précis ou, parce que c'est pas très clair dans la note, savoir ce qu'on va faire avec ces 67.380 euros? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Merci monsieur le président. Je ne comprends pas très bien. C'est pour aider les personnes précaires, pour les aider à se réinsérer dans la société, notamment via un logement, et c'est surtout des réfugiés ukrainiens. Est-ce que là, il n'y a pas une discrimination? Parce que qu'est-ce qu'on fait si c'est un réfugié bolivien, par exemple, ou japonais, qui demande de l'aide qu'est-ce que vous allez lui dire? Non, ça ne va pas, c'est d'abord les autres. Je ne sais pas. Ça paraît bizarre.

M. le Président :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Disons que ce n'est pas nouveau, mais je m'étonne que ce soit effectif depuis janvier, que ça passe en octobre, ça se termine en novembre. On est en octobre, c'est seulement voté maintenant, et la deuxième chose, c'est que, vu qu'il y a, si mes souvenirs sont bons, 7.000 personnes qui sont sans-abri dans Bruxelles, j'ai quand même été, même si je comprends très bien qu'il faut accueillir les réfugiés de partout, mais il y a des gens chez nous qui sont dans la rue depuis longtemps, et il y a du travail à ce niveau-là aussi. Mais c'était juste une remarque plus qu'autre chose. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, madame Evraud, je pense qu'il n'y a pas d'autres interventions. Bien sûr, effectivement, ce n'est pas la première fois qu'on fait passer des points qui sont qui sont déjà entamés depuis de nombreux mois. C'est comme ça, ce sont les navettes entre les différentes administrations régionales, communales, c'est quelque chose de connu. Ensuite pour le public cible, effectivement, ça ne concerne que les Ukrainiens. C'est une chose, c'est une une enveloppe qui est qui est dédiée à ça, à l'Accueil des Ukrainiens, et les dépenses éligibles, elles sont à la fois des dépenses liées au loyer, à des frais administratifs et des frais de personnel, notamment aussi parce qu'une partie du subside servira à la prolongation des contrats de personnel communal qui est utile à l'Accueil et à l'accompagnement des réfugiés ukrainiens, notamment sur le marché locatif. Donc, ce sont des personnes qui sont à la fois gardiens communaux et agents au service des étrangers, comme vous le savez, qui est qui est soumis à forte, à forte pression avec, avec les différents flux migratoires, et notamment ukrainiens, voilà à quoi va servir principalement ce subside. C'est effectivement pour cibler la population ukrainienne.

Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Dans le texte, ici, il est mis au premier lieu des Ukrainiens, des réfugiés ukrainiens. Ce n'est pas mis exclusivement. Est-ce que ce n'est pas discriminatoire?

M. le Président :

Non, ce n'est pas discriminatoire, à un moment donné, les Ukrainiens sont effectivement la cible. Si quelques heures servent aussi à d'autres publics. Oui, mais la principale mission de ce subside concerne du public ukrainien. Bien sûr, c'est pour ça qu'on prend cette précaution de dire: oui, c'est en premier lieu principalement les Ukrainiens, mais au service des Etrangers, on peut servir d'autres personnes, à un moment donné, cette personne qui est subsidiée peut servir à un moment donné un autre citoyen qu'un Ukrainien d'une autre nationalité. Mais ce n'est pas l'objectif principal de ce subside. Il faut être bien conséquent à ce niveau-là.

M. Vancauwenberge:

Oui, et est-ce qu'on va aider ces personnes à trouver un logement? C'est ça le but ?

M. le Président :

Parce que oui, comme je vous l'ai dit, il y a un accompagnement pour guider ces personnes sur le marché locatif. Oui, monsieur Ben Salah, pardon, oui, c'est la première fois que cet écran, je vous en prie.

M. Ben Salah:

Merci, monsieur le président, moi, j'ai une petite question. Je voulais savoir s'il y avait un précédent par rapport à ça. Je voulais savoir s'il y avait des subsides uniquement pour les Africains, uniquement pour les gitans, pour les arabes. C'est une question que je me pose à haute voix, parce que je trouve honnêtement cette situation extrêmement gênante, voire inacceptable, de pouvoir. Entre guillemets, c'est clair qu'on ne crache pas sur des subsides pour pouvoir aider les gens. Je ne dis pas qu'il ne faut pas aider les Ukrainiens, au contraire, je ne dis pas ça. Je dis simplement que c'est très, très gênant de savoir qu'on a des subsides uniquement pour un groupe d'individus identifiés. C'est ma pensée.

M. le Président :

Ça, c'est une question, vous la posez de manière assez gênante, mais je ne vais pas y répondre, parce que ce n'est pas de l'initiative de la commune à avoir créé ce subside, c'est plutôt de la région. Vous avez ce lien régional qui vous permet d'avoir le fin, le fin mot de l'histoire pourquoi que les Ukrainiens, on peut tous y répondre, parce qu'il y a une guerre qui se passe juste en Europe. Je vous propose de poser cette question à d'autres niveaux qu'ici nous, on nous propose ce subside, on essaye de le capter parce qu'on sent qu'on en a besoin. On en a fortement besoin pour l'Accueil mais non, mais on a d'autres dispositifs, on a d'autres dispositifs qui aident des populations d'origine étrangère. Mais voilà, moi, ce n'est pas ici le débat de ce

point, vous avez tout à fait le droit de vous poser la question. Je pense avoir essayé de répondre le plus judicieusement possible. Puis, j'ai emporté l'adhésion de tous sur ce point. Je vous remercie.

Le Conseil approuve le point. 31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 31 positieve stemmen.

16. Prévention - Avenant à la convention d'occupation temporaire de l'immeuble sis Rue de Koninck, 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean visant à prolonger le délai de cette occupation jusqu'au 31 mars 2024.

Preventie - Wijziging van de tijdelijke bezettingsovereenkomst voor het gebouw gelegen aan de Koninckstraat 38, 1080 Sint-Jans-Molenbeek, waarbij de duur van deze bezetting verlengd wordt tot 31 maart 2024.

M. le Président :

Je passe au point seize, toujours de la prévention. C'est un avenant à la convention d'occupation temporaire de l'immeuble rue de Koninck 38, que vous connaissez le bien, qui appartient à Citydev, visant à prolonger le délai de cette occupation jusqu'au 31 mars 2024. Il faut savoir que, petit mot d'explication, Citydev n'a pas encore commencé son chantier, c'est pour ça que l'on prolonge l'occupation temporaire. Le chantier viendra plus tard, au printemps. C'est pour ça qu'on vous propose ici de prolonger l'occupation des personnes actuellement admises dans ce lieu. Je vous écoute, monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Il y a combien de personnes maintenant dans ce Building et est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour eux après le 31 mars 2024. Je pense qu'il y a à peu près 250 personnes, 250 personnes à ce stade. Nous sommes déjà satisfaits que l'occupation temporaire puisse se prolonger. Ça permet d'évaluer les autres voies d'accueil pour ces personnes. Ça laisse, ça laisse une marge de, de recherche. Mais au jour d'aujourd'hui je pense que l'autorité communale n'a pas encore cette réponse, et l'autorité régionale non plus à ce stade-ci. Sinon, je pense que je pourrais. Quelqu'un pourrait me le dire, mais je pense que ce n'est pas le cas. Je peux emporter votre adhésion également unanimement. Je vous remercie.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point. 31 votants : 31 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers: 31 positieve stemmen.

Saliha Raiss entre en séance / treedt in zitting. Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting. Maria Gloria Garcia-Fernandez entre en séance / treedt in zitting. Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting. 17. Mobilité - Subside régional pour l'engagement d'un équivalent temps plein durant une période de trois ans - Mise en œuvre et suivi du plan d'actions communal de sécurité routière - Convention.

Mobiliteit - Regionale subsidie voor de aanwerving van een voltijds equivalent voor een periode van drie jaar - Uitvoering en monitoring van het gemeentelijke actieplan voor verkeersveiligheid - Overeenkomst.

M. le Président :

Je passe au point 17. C'est de la mobilité et il s'agit d'un subside régional. Oui, est-ce qu'on peut?

M. Eylenbosch:

Concernant le remplacement de M. Ikazban au conseil de police, en leur point 32, trente-cinq et trente-six et il s'agit bien effectivement d'un vote secret, et on parle même de la protection des voix des conseillers. Ça doit bien se faire d'une façon anonyme.

M. le Président :

Ok merci, monsieur Eylenbosch. On va demander confirmation malgré tout à la tutelle.

Je passe au point 17, le subside régional pour l'engagement d'un équivalent temps plein durant une période de trois ans pour la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action communal de sécurité routière. Est-ce que vous avez des questions? Non, c'est très, très bien. Bravo, c'est super. Je peux apporter votre adhésion de tous et toutes.

Le Conseil approuve le point. 35 votants : 35 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers: 35 positieve stemmen.

18. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre portant sur l'évacuation de l'immeuble situé à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue de Liverpool, 14-22 de tout occupant et le contrôle de l'accès à l'immeuble.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de Burgemeester houdende de evacuatie van het gebouw gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, Liverpoolstraat 14-22 van elke bewoner en de toegangscontrole tot het gebouw.

M. le Président :

Point 18, Affaires juridiques, confirmation de l'ordonnance de police la bourgmestre, portant sur l'évacuation de l'immeuble situé rue de Liverpool 14-22. Est-ce que vous avez des oui? Monsieur Vancauwenberge, je vous en prie.

M. Vancauwenberge:

Oui, il y a un ordre d'évacuation et c'est basé sur un rapport de stabilité qui date du 23 février 2023. Ca fait quand même déjà quelques mois. Comme par hasard, cet

ordre d'évacuation vient après des incidents qui ont eu lieu, apparemment, il y a des gens qui étaient armés de je ne sais plus quoi, qui sont rentrés, qui ont agressé les résidents là-bas, et on a quand même l'impression en lisant ça, que cet ordre d'évacuation vient après ça, maintenant, pourquoi, il n'y a pas le rapport de police, parce qu'il y a aussi un rapport de police, pourquoi ce n'est pas dans le BOS? Et estce qu'on sait plus sur les évacuations? Combien de personnes sont dans ce building? C'est qui ces personnes...? Parce que maintenant, moi, je ne sais, on ne sait pas qui c'est et on va les mettre à la porte, dans la rue, avec les centaines d'autres déjà, et ce sont des gens qui ont été agressés apparemment, ça me paraît un peu problématique tout ça.

M. Hamzaoui:

Monsieur le président, pouvons-nous avoir un mot d'explication de ce point, s'il vous plait ?

M. le Président :

Moi, je ne, je ne suivais pas, je ne suis pas le dossier. Forcément, je vais peutêtre être attendre le retour de madame la Bourgmestre pour toutes vos questions, pour qu'elle vous fasse un topo. Mais je pense qu'il y avait une quarantaine de personnes qui étaient sur place, qui ont été déjà évacuées à ce moment-là, et que la stabilité de ce bâtiment était déjà connue comme étant bien sûr très mauvaise, avant même l'évacuation évidemment, c'était évident, c'est un bâtiment qui appartient au Logement molenbeekois. Ça, ce sont les premières informations de base. Ensuite, madame la Bourgmestre complétera, parce que je ne connais pas le dossier. Si vous le voulez bien, nous allons mettre ce point en suspens et nous allons passer au point 19.

Mme Moureaux reprend la présidence. Mevrouw Moureaux hervat de voorzitterszetel.

Mme la Présidente :

C'était un immeuble appartenant à la société de logement social qui avait dû l'évacuer parce que l'immeuble était devenu instable et impropre à l'occupation comme logement. Par la suite, malheureusement, la sécurisation des lieux n'a pas été suffisante que pour empêcher un squat. Il y a eu un squat massif, qui était fortement inquiétant, et énormément de problèmes à cet endroit, et certainement pas de sécurité pour ces personnes. Vous savez qu'on a mené à bien toute une série d'endroits où on a pu faire des occupations temporaires, y compris même avec le Logement molenbeekois. Mais là, étant donné le rapport de l'expert en stabilité sur l'état de l'immeuble, c'était tout à fait impossible et nous avons entamé une large campagne pour prévenir ces personnes qu'ils ne pourraient pas rester. Et ça s'est passé en plusieurs fois pour pouvoir les faire partir. Ça s'est bien passé, sans aucune violence, sans aucun réel incident. Et maintenant on a, on a refermé et les travaux arrivent. On me demande la séquence des actes. C'était bien évidemment d'abord le rapport d'instabilité et ensuite la fermeture que j'ai ordonnée. Monsieur El Khannouss d'abord et puis monsieur Vancauwenberge.

M. El Khannouss:

Merci, madame la présidente, juste pour vous signaler qu'une fois de plus, c'est l'opposition qui assume et qui assure le quorum. Vous n'avez absolument pas le quorum. Vous constaterez que c'est l'opposition qui assure le quorum une fois de plus, et c'est important de le signaler. Merci.

Mme la Présidente :

Monsieur Kalandar étant revenu en salle, nous avons le quorum. Nous sommes 23, mais merci à vous d'être très attentif à notre bonne tenue des débats, contrairement au conseil précédent.

M. Vancauwenberge:

Oui, vous dites que maintenant, tout est évacué. Ce n'est pas ce qui est dans le BOS. Ce n'est pas ce que j'ai compris dans le BOS qu'il y avait un ordre, mais ce n'était pas encore fait. C'est fait maintenant ? Oui, et parce que je me posais des questions, le rapport de stabilité date du 23 février et seulement maintenant que c'est évacué, il y a eu des incidents, il y a eu des attaques avec des gens armés qui ont attaqué des résidents. Pourquoi on ne peut pas avoir le rapport de police? Et c'est quoi la suite de ça? On sait qui sait pourquoi ils ont fait ça, les personnes qui ont été évacuées, est-ce qu'on leur a proposé autre chose ou comment ça s'est passé?

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions. Effectivement, il y a eu des troubles très forts autour de cette occupation qui a duré longtemps, alors qu'elle n'aurait pas dû. Vous avez raison, tout ce que vous avez dit, c'est juste. Et en ce qui concerne le relogement, non, ces personnes-là, nous n'avons pas eu la possibilité de les reloger, ils sont partis. C'est juste. Je ne peux pas vous donner un rapport de police, demander à le consulter au conseil de police. Vous en faites partie. Je pense que c'est plus adéquat. Est-ce que je peux avoir l'unanimité par rapport à ce point? Ou bien vous souhaitez un écran de vote? Ok, je vous remercie.

Le Conseil approuve le point. 35 votants : 35 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers: 35 positieve stemmen.

Madame Moureaux quitte la séance. Mevrouw Moureaux verlaat de zitting. 19. Département Infrastructures et Développement Urbain - Prise de connaissance par le Conseil communal des décisions prises par le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de lancement de marchés publics (art.234, §3 NLC).

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Kennisname door de gemeenteraad van de door het College van Burgemeester en Schepenen genomen besluiten inzake lancering van overheidsopdrachten (art.234, §3 NGW).

M. le Président, M. Gjanaj :

C'est une prise de connaissance par le conseil communal des décisions par le collège, pas de vote, c'est une oui, c'est une prise de connaissance. Et je pense qu'on vote quand-même sur le mode de financement.

Le Conseil est informé. De Raad wordt geïnformeerd.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting. Maria Gloria Garcia-Fernandez quitte la séance / verlaat de zitting.

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable "Etangs Noirs" 3.1 Chaîne de placettes conviviales (Carpe) - Demande d'autorisation d'expropriation au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du bien sis rue d'Ostende 42 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Zwarte Vijvers" - 3.1 Keten van gezellige pleintjes (Karper) - Verzoek aan de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om machtiging tot onteigening van het onroerend goed gelegen aan de Oostendestraat 42 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Nous sommes au point 20, toujours la DIDU. Le contrat de quartier durable Etangs Noirs, la chaîne de placette conviviale Carpe, une demande d'autorisation d'expropriation au gouvernement de la région Bruxelles-Capitale pour un bien que vous connaissez, que vous connaissez bien tous, c'est Ostende 42, c'est cette friche sur un coin Carpe-Ostende 42. Je laisse l'échevine Raiss vous dire quelques mots.

Mme l'échevine Raiss :

La parcelle qui se trouve à l'angle de la rue de la Carpe, est en friche depuis plusieurs années. Elle a fait l'objet de plusieurs PV d'infraction depuis 2017, ainsi que de plusieurs déblayages réalisées directement par la commune. Le contrat de quartier durable Etangs Noirs prévoit, dans le cadre de son opération 2.1, de réaménager ce terrain vague et de l'intégrer à l'espace public. Nous avons soumis deux offres d'acquisition aux propriétaires, le premier décembre 2022 et le quinze mai 2023, qui sont restés les deux sans réponse. Les habitants du quartier connaissent très, très bien cette friche, puisqu'il y a plusieurs plaintes, vu que cette friche est utilisée comme un dépotoir, beaucoup de plaintes, et je pense que l'échevine de la propreté ne va pas me contredire sur ce point-là. Il y a lieu de procéder par voie d'expropriation pour utilité publique et de demander l'auteur l'autorisation pardon, au gouvernement régional, de démarrer la procédure. Pour avoir une petite idée, l'acquisition est a été estimée pour un montant de 108.000 €. Ça a été estimé par Bruxelles Fiscalité. Les crédits nécessaires sont prévus et financés par le subside de contrat de quartier durable

Etangs Noirs, c'est tout ce que j'ai à vous dire à ce sujet et vu que c'est assez urgent, et oui, j'avais encore un point à ajouter, c'est que l'aménagement de cette friche sera bien sûr concrétisé avec les habitants du quartier, il y aura une procédure de participation pour voir comment on pourrait aménager cette place au mieux. Merci.

M. le Président :

Merci un point super positif pour ce quartier, il y a assez de friches encore en vie. C'est bien. Monsieur Hamzaoui, je vous en prie.

M. Hamzaoui:

Merci Monsieur le président, est-ce que, pour éviter de perdre le temps avec l'expropriation il n'y a pas moyen de rentrer dans un deuxième tour, ou troisième tour de négociation avec le propriétaire?

M. l'échevine Raiss :

Il ne donne aucun signe de vie, ce n'est pas la première fois qu'on a essayé de le contacter, les deux fois que je viens d'énoncer, c'est ce qui a été entrepris par mon service. Mais j'ai entendu de ma collègue de la Propreté qu'eux aussi, ils ont essayé à plusieurs reprises de rentrer en contact. Je parle de 2017 et il n'a jamais répondu ni donné signe de vie. Donc, c'est assez préoccupant et vu l'état d'urgence, je ne pense pas qu'on va encore attendre. Oui, c'est très dangereux. Il y a plusieurs PV, je crois qu'il y en a même un qui est joint, il y a une historique, et le quartier s'en plaint énormément. Il y a une demande, on doit agir et on agit. Je vous remercie.

M. le Président :

En effet, déjà, quand j'étais échevin de la propreté, on avait écrit à ce propriétaire qui n'avait jamais réagi, on parle d'un temps que les moins de 20 ans! Non, effectivement, quand même pas!

Le Conseil approuve le point. 33 votants : 33 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers: 33 positieve stemmen.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Maria Gloria Garcia-Fernandez entre en séance / treedt in zitting.

Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.

21. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché conjoint de travaux relatif au réaménagement de l'espace Beekkant situé entre le chemin de fer et les deux tours de logements ainsi que l'espace autour de la station de métro Beekkant en lien direct avec les futurs aménagements de la STIB - Opération B.6 Place Beekkant - CDC 23.017 - Modification des documents du marché et de l'estimation du marché. Departement Infrastructuren en Stedelijke Ontwikkeling - Gezamenlijke opdracht voor werken betreffende het herinrichten van het Beekkantgebied gelegen tussen de spoorweg en de twee woontorens en het gebied rond het metrostation Beekkant in directe samenhang met de toekomstige inrichtingen van de MIVB - Bestek 23.017 - Wijziging van de documenten van de opdracht en van de raming van de opdracht.

M. le Président :

Je passe au point 21, DIDU, marché conjoint de travaux relatifs au réaménagement de l'espace Beekkant situé entre le chemin-de-fer et les deux tours du logement, ainsi que l'espace autour de la station de métro Beekkant, en lien direct avec les futurs aménagements de la Stib. Beau projet! Je vous en prie, madame Raiss.

Mme Raiss:

Ici, il s'agit d'un marché conjoint travaux entre la commune et la STIB. Une convention de collaboration a été signée entre la commune et la Stib pour l'exécution de ce projet. Ce projet a été inscrit dans le cadre du programme contrat de rénovation urbaine trois, fin de ré réemménager l'espace Beekkant situé entre le chemin-de-fer et les deux tours de logements, ainsi que l'espace autour de la station en lien direct avec les futurs aménagements de la STIB. Le coût total de ce marché travaux s'élève à plus de 3.500.000 €, répartis entre la commune et la STIB, la commune pour un montant estimé d'un million huit et la STIB un montant estimé de 1.600.000. Ce projet sera 100 % financé par le subside dans le contrat de rénovation urbaine CRU trois pour la partie qui concerne la commune de Molenbeek. Merci.

M. Hamzaoui:

Une petite question: pendant la phase chantier, est-ce que la station bus sera relocalisée quelque part? Est-ce qu'il y a déjà une communication vis-à-vis des usagers à ce propos?

Mme l'échevine Raiss :

Ces points-là sont encore en cours de discussion, mais si vous voulez, je reviens vers vous dès qu'on a plus de clarté à ce sujet-là.

Le Conseil approuve le point.

35 votants: 23 votes positifs, 9 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 23 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

22. Marchés Publics - Adhésion à la centrale de marchés de Bruxelles Environnement pour l'achat de papier et fournitures.

Overheidsopdrachten - Toetreding tot de opdrachtencentrale van Leefmilieu Brussel voor aankoop van papier en benodigdheden.

M. le Président :

Marchés publics, toujours, adhésion à la centrale de marché de Bruxelles environnement pour l'achat de papier et fournitures. Personne n'est inspiré. C'est parfait! Oui quand même. Monsieur Haouari, oui, bien sûr.

M. Haouari:

Je ne sais pas à quel échevin je dois m'adresser mais en tout le cas, j'ai une question. Monsieur l'échevin de l'économat, vous nous avez présenté quelques marchés de ce style ces derniers mois et de nouveau, j'aimerais poser la question: est-ce que vous avez estimé l'économie à réaliser ou réalisable suite à cette adhésion? Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Monsieur le conseiller, très bonne question en effet, oui, mais pourquoi vous rigolez? C'est une très bonne question. Pourquoi? Mais simplement parce que moimême, j'ai posé la question au service et ils sont en train d'analyser la situation. Mais ce qu'on m'a déjà répondu, vous savez que toutes les communes sont en difficultés, même, et il y a un groupe de travail au niveau des bourgmestres. Une des pistes, c'est de la création justement de ces centrales de marché, et logiquement, puisque ça serait pour toutes les communes, ça devrait être moins cher. C'est ça la logique. En début d'année on avait déjà adhéré à cette centrale, c'était Lyreco, et maintenant c'est passé et on repasse maintenant pour Papyrus. La Région nous conseille fortement d'adhérer, l'avantage déjà au moins une rapidité de service, mais c'est vrai que même l'Inspecteur nous a posé la question. Donc, on va se renseigner pour savoir quelle est la le coût, si c'est vraiment intéressant et aussi, malgré tout, la qualité du papier, parce que si c'est pour avoir du papier où les imprimantes, bloquent à chaque fois, ça ne sert à rien, ce que je peux vous répondre actuellement.

M. le Président :

Merci, nous pouvons considérer que le point est approuvé par tout le Monde. Je vous remercie.

Le Conseil approuve le point. 35 votants : 35 votes positifs. De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting. Mohamed Daif entre en séance / treedt in zitting. Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting. Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting. Fatima Zahmidi quitte la séance / verlaat de zitting. Mohammed Kalandar quitte la séance / verlaat de zitting. Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.

23. Finances - Budget communal 2023 - Modification budgétaire n°02-2023. Financiën - Gemeentelijke begroting 2023 - Begrotingswijziging nr. 02-2023.

M. le Président :

On passe à un autre gros morceau, qui est le budget communal 2023 et la modification budgétaire numéro deux de cette année. Je vais certainement laisser monsieur Georges Van Leeckwyck vous faire une présentation brève et ensuite nous passerons aux questions réponses. Je vous en prie, monsieur.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Merci à tous. Merci, monsieur le président, et merci à tous pour votre écoute. C'est de tradition, parce que les modifications budgétaires, c'est quand même un gros morceau. Je remercie les personnes qui participent à la fin, à la finalité des documents, des modifications budgétaires. Et cette fois-ci, un grand merci tout particulier à Sophie Rassart, cheffe de service de la comptabilité, qui est présente dans la salle pour écouter tout ce qui se passe et c'est elle qui a, les contacts avec l'inspecteur qui a les contacts avec les services qui s'occupent de rédiger les notes. Et évidemment, je remercie aussi la dame orchestre qui est Nathalie Vandeput, qui est actuellement quand même secrétaire faisant fonction, mais qui est aussi directrice financière pour le moment. J'ai une pensée et je tiens à les remercier. C'est vraiment tous les ouvriers, ouvrières, employées et employés communaux qui effectuent un travail formidable et qui sont des êtres humains et sont malheureux de voir tous ces articles qui paraissent dans la presse et, quand ils viennent dans mon bureau, me répètent qu'ils ne méritent pas cela et que ça les touche profondément. J'insiste là-dessus en vous disant que quand vous nous critiquez, il n'y a rien à faire, le personnel de la commune en prend pour son grade aussi.

En-avant propos avant de parler à proprement dit des modifications budgétaires, comme je viens de le dire, pour les marchés, vous savez que toutes les communes sont en difficultés. On est en train de, pas uniquement, évidemment, réfléchir à ce qu'il va falloir faire pour les budgets prochains. Ici, maintenant, je vais vous présenter les modifications budgétaires. Ce sont les deuxièmes modifications budgétaires. Elles ont été acceptées par le comité d'accompagnement et par l'inspecteur, les conditions sont évidemment l'équilibre et la somme des majorations. des diminutions en dépenses et en recettes donne une neutralité des résultats. Vous aurez sûrement vu dans l'annexe phénix que cette seconde modification budgétaire comptabilise un nombre certain de mouvements. C'était le moment pour les services de faire le point des situations, des projets. C'est aussi l'instant pour les finances de rééquilibrer certains postes, certains articles, mise en ordre progressive du fonctionnement. Mais c'est aussi l'heure des comptes, les adaptations des résultats de compte, mali, malheureusement, et des demandes de modification budgétaire de nos ASBL para communales. Après cette modification budgétaire numéro deux, nous sommes malheureusement en Mali de 415.173 € à l'exercice propre et de 612.854 € au résultat général. Je vais commencer un peu par les grosses adaptations. La grosse adaptation, c'est une dépense en moins qui est de 3.488.920 €, qui est une adaptation de toutes les rubriques des salaires du personnel. Il y a une, il y a l'indexation de décembre, mais aussi des adaptations barémiques, corrections des indexations précédentes, primes de fin d'année. Pour rester dans les salaires, je dirais: il y a la cotisation de responsabilisation. Là, c'est une note que nous avons reçue au mois de juillet, où on a une petite diminution des dépenses de 13.759 €.

Autre gros poste, mais c'est une dépense, ça entame notre budget, c'est les dotations CPAS. Vous savez que le CPAS est en mali pour le compte et il nous demande aussi une modification budgétaire. Actuellement, la demande du CPAS est de 1.852.275 €, c'est 1 majoration des dépenses de 423.275 €, un solde de dotation de 420.000 € et 1 modification budgétaire d'1 million. Pour le CPAS, quand vous voyez dans le tableau du phénix, vous voyez différents montants. Il y a aussi, toujours pour le CPAS, une majoration des recettes de 654.576 €, dont 7.996 en dépense, toujours pour le CPAS, et nous avons aussi un subside boîte aux lettre pour la statutarisation, une majoration en recette de 4.000 €.

Autre poste qui grève aussi notre budget, c'est le mali de la police. Vous savez que ces dernières années, en général, la police était en boni. Cette fois-ci, c'est un mali quand même de 848.615 €. Évidemment, comme ça, ça peut donner l'impression que ce n'est pas énorme, mais ça fait quand même 3% par rapport à ce que nous avions donné, puisqu'on peut compter qu'ils reçoivent quand même plus ou moins 24 millions. Et depuis quelques années, moi, j'ai calculé que depuis 2018, ça fait quand même une augmentation de 30 % de la dotation à la police. Je donne des chiffres pour montrer l'importance des montants. Maintenant, je ne porte pas un jugement sur la nécessité et les besoins. Je sais qu'il y a des besoins, aussi bien au CPAS que pour la police. Nous avons encore divers ajustements: pour les recettes: salle des fêtes, une majoration de 5.207 €, rôle complémentaire sur les terrains non bâtis, une majoration de 30.319 €; récupération de taxes sur l'occupation de la voirie, une majoration de 13.300 euros. Nous avons établi un nouveau règlement, vous savez, il y a quelques, je suis même plus quelques mois, sur les jeux, l'établissement de salles de jeux dans la commune, on a fait une majoration de 15.000 €. On a un petit dividende d'Ethias, une majoration de 6.370 €. Au niveau de l'électricité et du gaz, nous avons une majoration de 270 € pour l'électricité mais 1 diminution pour le gaz.

On a un subside régional pour la sécurité, pour la sécurité routière: 195.000 €. Subside contrat local de mobilité pour 130.000 €. C'est pour l'engagement d'un ETP pour la communication. Médiation locale; subside pour couvrir l'accompagnement et la médiation de l'occupation temporaire des bâtiments: 12.000 €. C'est pour l'engagement d'un mi-temps. Médiation locale subside égalité des chances et de diversité: 15.000 €. Prévention subside dans le cadre de soutien face aux besoins croissants des demandes d'aide aux victimes: 35.714 €. Nous avons aussi 1 subside boîte-aux-lettres pour la police de 8937 €; Jeunesse et instruction publique, subside plaisir d'apprendre 2023, majoration de 28.700 euros; culture néerlandophone, indexation du subside: 1.241 €. Et c'est une majoration pour la bibliothèque néerlandophone: 195.704 €. Action sociale subside chèque taxi, clôture du dossier 2021 avec solde à rembourser à la région et majoration de dépenses de 4998 € montant à retoucher de Taxi vert pour les chèques non utilisés avec majoration de recette de 8.345 €. Move subside diversité 2022, avec majoration en recette de 30.369 €, majoration en dépenses pour 4.670 euros. Note de crédit pour le gaz et pour Vivagua avec majoration en recette de 63.256 €. Je pense, je peux encore vous énumérez pas mal de choses, mais je pense que j'ai un peu fait le tour: dépense de fonctionnement en diminution de 341.392 €, majoration de 671.962 €, majoration pour la démographie de 617.000 €, c'est dû au prélèvement automatique par le SPF Finances pour les passeports et les cartes d'identité. MOVE dépense de 299.000 € suite à l'approbation du compte 2022. C'est un mali. A la demande du comité d'accompagnement et de Bruxelles pouvoir local, prélèvement du fonds de réserve, boni exercice antérieur pour la mise en provision pour le précompte immobilier 1.699.000. Il y a évidemment notre résultat du compte de la commune qui est une diminution de 3.090.000 €. Ça, c'était pour l'ordinaire.

Au niveau de l'extraordinaire le mali à l'exercice propre maintenant, est de 1.340.0000, mais à l'exercice propre, il est en boni de 2.000.953. Tout à l'heure je pense que j'ai dit une bêtise. Pour l'ordinaire, c'était un mali à l'exercice propre de 415.000 € mais en général en boni de 612.854. Donc, pour l'extraordinaire au niveau de la DIDU, diminution des recettes de vente et augmentation de l'emprunt de 219.000 €. Diverses majorations et diminutions en recettes et dépenses à la suite de l'adaptation du programme d'investissement avec diminution de la charge d'emprunt de 421.448 €. En non-valeur, majoration en dépense de 1.400.000 pour les non-valeur de la DIDU, des crèches et de l'IP je suis, je suis à l'écoute de vos questions.

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence. Mevrouw Moureaux keert terug naar de vergadering en neemt het voorzitterschap weer op zich.

Mme la Présidente :

Merci, je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block:

Je pense que vous l'avez répété, quelquefois, que les communes ont difficile, en tout cas dans ce budget, cette modification, on voit que Molenbeek a difficile. Je vois que, si je calcule plus ou moins bien, il y a des modifications de presque 4 millions dans les coûts personnels en moins, traitement 2 millions plus charges patronales 2 millions. Je pense que c'est presque de 4 millions. Ce n'est pas un petit exercice. Je voulais savoir comment vous expliquez cela.

Dans l'enseignement je vois quand même aussi, en total, si je comprends bien, je pense, enseignement de base pour le personnel, 600.000 de diminution dans les frais personnels. Ce n'est pas un détail, ça fait dix profs. Je vois 270.000 € de frais de fonctionnement enseignement de base en moins. Pas un détail non plus. Je vois dans les crèches 105.000 € en moins pour le personnel. Je vois dans l'enseignement en tant que tel frais sur base des frais de personnel que la commune portait 185.000 € en moins. J'ai l'impression que cette commune est en train de prendre le virage. Et là où, j'ai l'impression on avait promis, on s'est engagé, vous vous êtes engagés à ne pas couper, comme je pense, qu'on a comparé à Schaerbeek, avec ces 5% qu'on est en train de de faire l'exercice ici, mais peut-être en salami, sans l'annoncer haut et fort. Mais, je voudrais avoir des explications sur cette diminution comparée au budget initial.

Mme la Présidente :

Oui, ça, je crois que cette question-là, elle est très importante, et c'est moi qui répondrai. Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci, madame la présidente, préalable, avant de faire une intervention plus politique, je serai à mon collègue Karim Haouari le loisir et le plaisir d'être plus précis dans les chiffres. Je voudrais répondre à notre illustre échevin des finances que, les critiques formulées par l'opposition ne visent absolument pas les fonctionnaires, monsieur l'échevin, mais les décideurs, c'est-à-dire les politiques, et vous en l'occurrence. Lorsque la commune est mal gérée, ce qui est le cas, lorsque nous vivons des moments très difficiles sur le plan financier, d'ailleurs cette modification, cette deuxième modification budgétaire et le reflet de cette gestion catastrophique. Et je vais vous le démontrer très aisément, je vais m'attarder sur quatre points. Quand je vois, par exemple, et mon collègue du PTB l'a rappelé, il y a une diminution substantielle des moyens alloués au personnel. Quand je regarde les chiffres pour les surveillants dans nos écoles, ce montant a été raboté, alors qu'on a eu un excellent débat ici, chers collègues, sur les paiements des garderies. Qui dit garderies, dit encadrement de qualité. En diminuant ce personnel alors que nos élèves n'ont pas diminué, ça veut dire qu'il va y avoir une surcharge de travail sur le dos de ceux qui seront encore opérationnels dans nos écoles.

Deuxième point que je voudrais évoquer avec vous. Je vois que les frais pour nos avocats ont explosé, ils ont doublé, les frais ont doublé. Ça veut dire concrètement que nous gérons énormément de litiges, des litiges avec des membres du personnel, pour un oui ou pour un non, nous lançons une procédure, nous licencions des gens, et on se rappelle avec la Drh qui a été licenciée d'une manière totalement injuste par la bourgmestre, nous sommes aujourd'hui dans une procédure judiciaire qui a coûté et qui va coûter énormément d'argent ainsi que de très nombreuses autres fonctionnaires qui ont été licenciés parce que, visiblement, ils ne font pas des courbettes aux décideurs de notre commune. Et ça coûte, ça coûte, ça coûte à la collectivité et ça impacte notre budget d'une manière relativement importante.

Troisième exemple, et ça rejoint les deux premières préoccupations que j'ai évoquées, ils nous invitent tous à faire l'exercice de vérifier les frais du service médical du travail. Ils ont explosé, c'est-à-dire des plaintes qui sont déposées avec des demandes d'analyse, d'analyse de risque. Allez voir dans les modifications budgétaires qu'on vous a proposées, ces montants ont explosé et vous savez, quand on gère une commune comme la nôtre, 100.000 habitants, avec plus de 1.300 fonctionnaires, si on commence à mettre en place des politiques de clientélisme, de népotisme, de copinage, et qu'on coupe les têtes qui dépassent, qu'on évacue ceux qu'on n'aime pas. Puis, s'il faut aller en justice, on paye des avocats. On diminue le personnel, ça veut dire une surcharge de travail pour ceux qui restent, ils tombent malades. Ça veut dire que, il faut des interventions externes. Et tout ça, chers collègues, nous le payons aujourd'hui et nous le voyons à travers les chiffres qui nous sont présentés. On a parlé de la zone de police. Tous d'accord pour dire que nous devons soutenir notre zone de police. Nous avons besoin d'une police bien équipée, avec le nombre de personnel nécessaire pour assurer notre sécurité à tous. On l'a encore vu il y a quelques jours.

Des composantes de cette majorité PS-MR se retrouvent au gouvernement fédéral et ça fait plus de 21 ans que nous avons décidé les normes, les fameuses normes KUL. C'est-à-dire les montants alloués par le fédéral, qui sont proportionnels au nombre d'habitants pour ceux qui connaissent un peu le mode de calcul, à l'époque nous étions 65.000 habitants, nous sont plus de 100.000 habitants en ce moment. Ce manque à gagner qui ne nous vient pas du fédéral, et je pense que la bourgmestre, a déjà dénoncé ce problème historique, c'est nous qui le compensons. C'est avec l'argent que, normalement, nous devons réserver pour nos concitoyens. Nous devons payer notre zone de police. C'est une obligation légale, comme d'ailleurs la dotation du CPAS. Et donc, je pense que si nous devons améliorer la situation qui avait été fait jusque fin 2018, malheureusement, nous avons retrouvé des fonctionnements qu'on pensait avoir perdu, c'est-à-dire une mauvaise gestion, politique de clientélisme, copinage. Nous avons demandé de réfléchir avant de nommer 380 personnes, vous vous rappelez ce débat qu'on a eu ici. J'ai dit à la Bourgmestre: attention, madame bourgmestre, si vous nommez ce nombre de personnes, vous allez créer une charge structurelle de 4.500.000 d'euros par an. Elle nous a dit non, c'est faux, c'est faux. Les chiffres ont démontré que nous avions raison. Elle nous a annoncé ici que nous allons avoir les spécialistes d'Ethias dans le cadre d'une section réunie qui allait nous présenter les chiffres. On attend toujours. Peut-être qu'après octobre 2024, on aura droit à une présentation. Ce sera trop tard, nous serons tous noyés dans les abîmes de la mauvaise gestion. J'espère que mon collègue qui va poser des questions plus précises, aura les réponses précises qu'on attend. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. Haouari:

Merci, madame la bourgmestre, je vais bien sûr poser des questions un peu plus techniques, mais j'aimerais faire une remarque préalable. Monsieur l'échevin quand vous dites qu'on vous critique et que les services se sentent visés, et comme l'a dit mon collègue El Khannouss, c'est certainement pas les services qui sont critiqués, c'est ceux qui prennent les décisions dans cette commune et, malheureusement, au vu des décisions prises, et on en voit beaucoup, qui touchent sérieusement les Molenbeekois à tous les niveaux, je parle pas que du niveau financier, je parle de tous les niveaux, on ne sait malheureusement pas applaudir et ne pas critiquer ce qui se passe dans cette commune. La moindre des choses, c'est de critiquer, et ce sont des critiques tout à fait posées et raisonnables par rapport à la situation.

J'en viens à mes questions. Vous avez évoqué plusieurs points vraiment dans le détail. Cela dit, j'ai encore des questions. Je vois qu'au niveau des impôts et taxes, il y a une diminution importante des irrécouvrables prévus, et on passe de 300.000 à 48.860 €. On prévoit, on prévoit, une récupération beaucoup plus importante des taxes. Je rappelle les remarques de la tutelle qui ont été formulées pas rien qu'au compte 2022, même avant, que les crédits pour les irrécouvrables ne sont pas suffisants. D'ailleurs en 2022, vous avez même fait un dépassement au niveau de crédit prévu pour les irrécouvrables. J'avais fait la remarque l'année passée, lors de la dernière modification budgétaire. Vous m'avez dit: non, c'est calculé de manière

tellement précise qu'il n'y aura pas. Et on a vu le résultat au compte. Il y avait des dépassements et d'ailleurs la tutelle l'a aussi soulevé.

Vous avez évoqué le prélèvement de 1.699.000. Vous l'avez évoqué. Je suis désolé dans vos explications, j'ai mal suivi. Je n'ai pas compris. Si vous voulez un peu réexpliquer de quoi il s'agit, vous avez parlé du précompte immobilier, mais pourquoi ce prélèvement maintenant ?

Je vois aussi une évolution importante des frais de correspondance. Vous avez fait passer une décision il y a un ou deux mois, par rapport à un mailing, une nouvelle manière de contacter les citoyens ou les administrer, que ça va coûter moins cher et qu'on va faire des économies. Ici, je vois que vous augmentez les frais de la correspondance: 89.000 €. Soit vos calculs par rapport à cette manière de faire était complètement erronée, soit les crédits prévus au budget initial étaient insuffisants.

Autres frais administratifs: 617.000 €. Vous l'avez expliqué. Ce sont les prélèvements du ministère de l'intérieur par rapport aux passeports et aux cartes d'identité délivrés aux citoyens. Mais la question que je me pose: est-ce qu'on a oublié de le prévoir au budget initial? Est-ce qu'on a à ce point raté les crédits, les crédits par rapport à ce poste? En modification budgétaire en fin d'année au mois d'octobre, on vient augmenter de 617.000 € ce poste. C'est incompréhensible. C'est vraiment incompréhensible et je pense que des explications s'imposent par rapport à ce poste.

La zone de police et le CPAS, c'est vrai que, quand vous l'avez dit, la zone de police a souvent un boni. On aimerait bien avoir plus d'explications par rapport au mali, lié au compte 2022. Je suppose que vous avez eu des explications. Et même chose pour CPAS. Vous avez donné quelques détails par rapport au CPAS, mais il serait intéressant de savoir pourquoi la dotation a été augmentée de 1 million. Qu'est-ce qui fait qu'il serait intéressant d'avoir plus de détails? Ou encore mieux, pour la prochaine fois, il serait très intéressant, peut-être pour les conseils communaux, de présenter la modification budgétaire de la commune avec celle du CPAS, pour qu'on ait déjà les réponses par rapport aux besoins du CPAS.

J'avais encore une remarque, c'est par rapport aux frais du personnel. Comme l'ont dit mes collègues, il y a énormément de mouvements au niveau des frais de personnel, mais des mouvements. J'ai essayé de suivre les mouvements, je vois qu'on transfère du personnel statutaire vers le personnel subventionné et puis vers les ACS, etc., mais finalement, je constate, vous corrigerez, qu'au niveau du budget initial, on était complètement à côté de la plaque. Les prévisions du budget initial, au niveau des frais de personnel, on était complètement à côté de la plaque. On rate des fois à 50 % les crédits budgétaires. Soit ils ne sont pas assez, soit ils sont trop élevés. Dans certains articles, on diminue depuis de 50 % les crédits budgétaires. J'ai essayé de suivre le mouvement, mais, comme mes collègues l'ont dit, c'est incompréhensible. S'il est possible d'avoir plus d'explications par rapport à tous ces mouvements au niveau des frais de personnel, merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la présidente, monsieur l'échevin, merci pour vos explications, même si je n'ai pas beaucoup compris ce que vous essayez d'expliquer pour justifier le déficit. Vous faites, vous faites référence au problème du budget de la police, qui est en sérieuse augmentation. On ne m'entend pas maintenant, c'est mieux. Merci. Vous faisiez allusion à la police, pour lequel le budget aurait éclaté. Je vous rappelle mon intervention qui a été faite au mois d'octobre de l'année passée, me semble-t-il, en 2022, où je vous ai dit que le conseil de police n'intégrait pas dans le budget les indexations de salaire qui devaient intervenir encore jusqu'à la fin de l'année et ce qui était prévu pour le début de cette année-ci, et qu'en plus de ca, il n'intégrait pas non plus les augmentations de coûts de l'énergie. A partir du moment où vous avez cette information, quand je vous la donne, vous auriez dû budgéter la somme nécessaire pour pouvoir compenser cette perte qui était annoncée. Je l'avais même faite comme remarque au sein du conseil de police. Madame la bourgmestre n'était pas présente. Je ne comprends pas comment, aujourd'hui, vous venez encore oser faire cette remarque. Vous aviez tous les éléments nécessaires dans votre main pour savoir que les comptes du conseil de police n'allaient pas se clôturer d'une façon correcte par rapport à ce qu'ils avaient rentré comme budget. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose, vous avez terminé l'année 2022 avec un déficit de plus de 5 millions et vous avez le courrier de la tutelle, il est ici: pour tous ceux qui veulent le consulter, qui l'ont pas vu ou qui ne le connaissent pas ou qui ne savent pas, et qui vous donne des chiffres très précis en vous annonçant que on nous invite à affiner les estimations et à veiller au mieux à l'application de l'article cinq de l'Arrêté royal du 02/08/1990 portant sur le règlement général de la comptabilité communale, qui mentionne que le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dispenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Sur base de ceci, les informations que moi, je vous ai données l'année passée et desquelles vous n'avez pas tenu compte, c'est une faute, c'est la première chose.

Après, on vous fait des remarques également, comme quoi les recettes que vous pourriez percevoir, que vous pouvez percevoir pour différentes taxes, est inférieure et, comme je l'ai cité, tantôt, à la moyenne des autres communes et qu'on nous demande de faire le nécessaire. Il y a des taxes qui concernent la réalisation des recettes de prestations. On est qu'à 83 %. Pour ce qui concerne les taxes des redevances communales, on est qu'à 91%, et là également, c'est un élément qui est important et pour lesquels il faut faire un travail impeccable, que pour arriver à corriger le tir.

Ensuite, il y a également des remarques, ça a déjà été dit par monsieur Haouari, mais je vais préciser ce qui est mis dans le courrier, parce que c'est ça qui est important. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le ministre constate des dépassements de crédits aux rubriques traitement des mandataires communaux. Nous coutons très cher, notre petit, notre petit ticket pour chaque conseil et déjà de trop pour le budget. Le traitement en charge de la commune aux personnels enseignants, donc, ce sont les enseignants qui sont sur notre propre compte, la charge des pensions, et là, on fait référence aux augmentations qui ont été mises en place dans le cadre des cadeaux que madame la bourgmestre a commencé à faire au

personnel. Et puis ensuite, les traitements du personnel statutaire, avec les nominations etc. Ça avait été prévu, on vous l'a répété là tout de suite, que ce genre d'attitude allait automatiquement impacter le budget d'une façon très importante et que ça allait coûter très cher aux Molenbeekois. Et ils nous demandent de recourir aux outils adéquats que pour corriger la chose. Je me demande bien lesquels vous allez pouvoir utiliser. Et puis, ensuite, il dit qu'il constate également un dépassement de crédits des mises en non-valeur et irrécouvrables résultant d'une sous-estimation systématique de ce type de dépenses lors de l'élaboration des budgets et des budgets modifiés. Ça veut dire que les remarques que je vous ai faites l'année passée, quand on a fait le budget, quand on a analysé les comptes et que je vous ai dit qu'il y avait des sommes qui devaient être mises en irrecouvrables, et que vous avez dit non, non, on ne doit pas le faire, la tutelle vous dit oui, oui, si, si, il faut le faire. C'est très important. Et ils demandent que dorénavant soient évalués correctement les montants des mises en non-valeur dans les budgets futurs, afin de ne pas influencer favorablement le résultat budgétaire. On est bien clair ...

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, vous dépassez votre temps, je voudrais vous amener simplement, à inclure, s'il vous plaît.

M. Eylenbosch:

Je reprends mes esprits. Ca signifie que, par rapport à la remarque qui est faite dans ce courrier, on vous dit clairement que ce que vous n'avez pas fait l'année passée, c'est-à-dire mettre les sommes en irrécouvrables, pour lesquelles vous avez la certitude, ou la quasi-certitude, qu'ils ne vont pas rentrer. Et ne venez pas me sortir des histoires de procédures qui sont encore en cours, on a peut-être encore une petite infime chance de toucher quelque chose. Il va falloir le mettre dans votre budget. Et cette somme-là, rappelez-vous, je vous ai fait le calcul, c'était 13 millions sur cinq ans, de 2010 à 2015, peut-être 2016, mais ce sont 13 millions. Vous partez à moins 13 millions pour faire votre budget, plus la perte que vous êtes occupés à vous prendre dans la figure cette année ici. Et la dernière remarque qui vient de la tutelle, c'est de dire que nous avons des créances qui sont ouvertes, et je l'ai cité, à plus de 131 millions. Est-ce que vous imaginez ce que ça signifie? Ça signifie que nous avons des subsides qui doivent probablement encore rentrer, qui vont diminuer ce montant, mais qu'il y a là-dedans probablement non pas treize, mais 20 ou 25 millions, ou peut-être 30 millions, qui sont irrécouvrables. C'est la faillite de la commune, c'est du licenciement qui s'annonce pour pouvoir corriger tout ça! Je ne sais pas si vous êtes conscients de ça, et tout ça pourquoi, parce que vous n'avez pas fait et pris les mesures nécessaires sur les chaque années qui passent dans la législature, chaque année, vous avez des recouvrables à faire. Non, on ne le fait pas, parce que, comme ça, on ne démolit pas le résultat. C'est facile. J'espère monsieur l'échevin, que cette fois ci, vous allez prendre le travail à bras le corps et que vous réaliserez ce que la tutelle vous demande. Je vous souhaite bonne chance et je crois que tous les conseillers, on est de tout cœur avec vous pour que vous réussissiez. Merci.

Mme la Présidente :

Messieurs, parce qu'il n'y a pas de dames qui est intervenue, on va essayer de répondre à vos questions. Monsieur Van Leeckwyck, lequel vous commencez?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Pardon, oui, merci pour vos questions. C'est normal qu'il y ait autant de questions, parce que c'est vrai qu'on voit que les modifications budgétaires sont quand même assez nombreuses maintenant. Cet exercice, qui est autorisé par la loi communale, c'est justement pour permettre de rééquilibrer le budget, puisque ce n'est quand même pas si évident que ça de prévoir en début d'année un budget pour toute une année, avec tout ce qui peut se passer, c'est normal, qu'il y ait un exercice qui est classique et qui est propre.

Pour le personnel, Madame la Bourgmestre a dit qu'elle allait prendre la parole. Ce sont des chiffres, évidemment, que nous recevons de la directrice des ressources humaines qui fait, sur base de ce qui se passe actuellement, fait une extrapolation. On a rectifié les montants, comme elle nous l'a donné.

La Communication, oui, j'ai eu la petite note. Ce sont surtout des frais de 2022 qui ont été reportés sur 2023. Il n'y a pas spécialement eu une mauvaise évaluation. Le projet que vous avez présenté il n'y a pas si longtemps que ça, il vient de, je ne sais même pas s'il est déjà mis en place. Donc, ce n'est pas ça qui va qui justifie ce dépassement.

Merci à nos conseillers, qui sont des très bons professeurs. La note de la tutelle, oui, je la reçois aussi, nous la lisons. Je ne suis pas le seul à la recevoir. La direction des finances la lit aussi. Évidemment, on tient compte de cette note, mais vous le dites vous-même, si nous devons tout un coup recouvrer toutes nos créances, mettre tout en non-valeur, ça ferait quand même un fameux trou dans le budget. Et c'est parce que tutelle nous demande, il demande de régulariser la situation, et c'est ce qu'on fait régulièrement. Pour les taxes, c'est vrai que, depuis que je suis là, régulièrement, on augmente ou on diminue la limites budgétaires des taxes. Mais d'une fois à l'autre, c'est évident que ce n'est pas si évident que ça de savoir si les gens vont payer ou pas payer. Étant donné qu'on est une commune, justement où les gens une tendance à payer moins facilement leur taxe, il y a toujours un petit décalage entre la limite budgétaire et ce que nous recevons exactement.

Je vais reprendre, vous m'aviez parlé de 1.400.000 pour le crédit budgétaire, mais maintenant, je ne sais plus si je l'ai dit en début. Je suis bien conscient que les finances. Ici, je n'essaie pas de vous vendre quelque chose en disant tout est beau, tout est bien, je vous explique comment on se débrouille pour terminer un budget qui est en léger mali, mais pas quand même extraordinairement en déficit. Je vais peut-être laisser la parole à la bourgmestre tant que je cherche une info.

Mme la Présidente :

Je vous remercie Monsieur l'échevin, volontiers, volontiers, parce qu'il y a une chose sur les non-valeurs qui est importante, c'est que les non-valeurs à l'ordinaire,

c'est juste un glissement entre les lignes, ce n'est pas un vrai changement de finances. On avait une ligne qui est splittée en plusieurs lignes, pour que ça puisse effectivement aller au bon endroit, dans le budget. Au départ, on décide d'une ligne qui va permettre de couvrir l'ensemble des lignes et dans la modification, on oriente les wagons sur la bonne ligne. C'est un résultat neutre à l'ordinaire en ce qui concerne les non-valeurs.

Monsieur De Block me demandait avec beaucoup de justesse comment expliquer les montants du personnel, qui varient de plus de 3 millions. Vous pensez que c'est une volonté politique. Et là, je vais dire directement que ce n'est pas du tout le cas. Je vais expliquer ce qui se passe. Ce qui se passe, c'est effectivement que c'est un, c'est un ensemble d'articles qui concerne les 1.400 employés, qui concerne les flux, les mouvements de 1.400 employés et qui concernent quantité de règles et de législations différentes. Et nous avons chaque année une difficulté à être au bon endroit de ce côté-là, ici, très sincèrement, quand on a fait le budget, on n'était pas sûr d'avoir assez et finalement, on a trop. On est, effectivement, on a du mal à être pile poil à cet endroit-là, et ce n'est pas un fait politique, ce n'est pas, ce n'est pas le reflet d'un fait politique, ce sont des difficultés à combiner à la fois les nouvelles qui arrivent au sujet des indexations, qui sont changeantes, le fait qu'on calcule sur un mois au départ de l'année qu'on extrapole à douze et il se passe plein de choses pendant l'année qui font que ce n'est pas ça, ce calcul-là, il ne tient pas la route. Et c'est vrai, moi aussi, j'étais extrêmement surprise quand m'a annoncé ce chiffre. Je n'en revenais pas. Il est élevé, mais il n'est pas du tout le fait de choix politiques, loin de là. Ça, c'était une remarque très importante pour moi.

En ce qui concerne le bien-être du personnel, c'est vrai que cette année, on a fait plusieurs analyses de risques à la demande des syndicats, et je pense que c'est une bonne pratique. C'est très bien, et on a doublé ce budget-là, je ne le vois pas comme un problème. Je pense que c'est une bonne chose de travailler au bien-être du personnel avec les outils qui sont les nôtres et quand on n'a pas les ressources en interne, de pouvoir déployer de nouvelles techniques en externe, et on est en train de former un nouveau conseiller en prévention supplémentaire dans notre équipe sur les risques psychosociaux. Il a amené déjà une analyse de services avec une nouvelle technique à la demande du CPPT, et on s'outille et on avance pour pouvoir être plus présents dans le domaine du bien-être au travail et pour pouvoir aussi être présent plus tôt dans le domaine du bien-être au travail, notamment dans des services qui vont bien. On n'est pas ici les deux analyses de risque, c'est plutôt dans des services où il y avait des difficultés, à la demande des syndicats. L'Exercice qu'on a fait avec la nouvelle technique, c'est un exercice de prévention. Ça veut dire un service qui va bien et où on vient malgré tout l'ausculter et pouvoir faire de la prévention, détecter le début de problèmes. Et je crois qu'en soutient de cette manière, on va avancer très bien et on va garantir un meilleur bien-être au travail.

Dans les autres remarques que je voulais faire, j'ai entendu une attaque, avec des mots très graves de deux d'entre vous, sur les cadeaux au personnel, le drame des 380 nominations, les lourdes erreurs de calcul sur le dossier des pensions, tout ça, ce n'est pas juste. Et effectivement, la section réunie pension n'a pas pu la tenir la dernière fois, parce que madame Aelbrecht n'était pas là à ce moment-là et que, sans elle, il faut être honnête, je ne sais pas tenir cette section réunie. Je pense que la personne qui vient de l'extérieur de l'Administration amène une présentation qui est nickel, qui est qui est clé sur porte, mais qu'en ce qui concerne nos propres chiffres,

c'est bien madame Aelbrecht, qui va pouvoir m'aider me seconder et pouvoir vous présenter nos vrais chiffres. Et on a préféré ne pas tenir cette section réunie sans elle. On a dû annuler le monsieur d'Ethias qui devait venir de Liège et il reviendra évidemment, puisque je pense que ce ne serait pas aussi intéressant pour vous d'avoir uniquement une présentation d'un externe, quand bien-même il se base sur nos chiffres, et de pas pouvoir avoir de réponses à vos questions. Mais sur ce sujet, je vous réexplique une unième fois ce qu'on a fait et vous aurez l'information par Ethias, sur base de nos chiffres, quand on aura cette section réunie. On a été obligé, forcément, parce que c'est la loi, de rentrer dans le cadre de la loi Bacquelaine sur les pensions. La loi Bacquelaine, c'est une immense matrice, avec les contractuels et les statutaires qui sont reliés partout dans le pays, dans toutes les entités qui sont responsabilisés et en fonction des mouvements dans les autres communes qui sont faits, entre le nombre de personnes qu'on nomme, le nombre de personnes à qui on offre un deuxième pilier de pension et le nombre d'agents qui partent à la pension, le nombre de renouvellement, des paramètres sur lesquels nous n'avons pas du tout la main, notre propre sort varie. Et on a pris cette réforme en se disant: plutôt que d'aller avec nos chiffres actuels, foncer dans une cotisation de responsabilisation énorme, de plus en plus lourde, qui était très bien décrite dès l'entrée de législature par les tableaux actuariels de madame Aelbrecht, au lieu, cette année, par exemple, d'aller payer effectivement, peut-être 6 millions ou quelque chose comme ça. Ça, le représentant d'Ethias, vous donnera les meilleurs chiffres actualisés, plutôt que de donner ces 6 millions en cotisation de responsabilisation à l'Etat fédéral. Concrètement, ça veut dire quoi? Ca veut dire qu'ils auraient été dans d'autres communes, et je vais le dire très simplement sur le dossier pension, mais ils auraient été en Flandre, ils seraient pas restés à Bruxelles plutôt que de les donner à l'état fédéral sous-forme de cotisation de responsabilisation en donner tout ou partie, à nos employés, à nos ouvriers, sousforme de statut, ce qui nous mettait ailleurs, dans la matrice de la loi Bacquelaine et ce qui nous permettait d'avoir une meilleure, comment, je vais dire, tenir mieux notre sort en main et favoriser plutôt, effectivement, nos ouvriers et nos employés que d'autres qui sont tout à fait ailleurs, et singulièrement de l'autre côté de la frontière linguistique, dans le cadre de la matrice de cette loi. C'est ça qu'on a fait et effectivement, aujourd'hui, on a une cotisation de responsabilisation qui est proche de zéro et on paye cet argent non pas à l'état fédéral, mais à nos employés. Moi, je pense que c'est un bon choix, je le défendrai, j'ai envie de dire, jusqu'à ma mort, après, évidemment, si d'autres viennent plus tard, ils veulent faire un autre choix, ce sera possible. Ça, ce n'est pas, ce n'est pas la question. Il n'y a pas de clientélisme ou de copinage là-dedans, il y a un choix de gestion rationnel que nous avons fait et qui est complètement étayé par les chiffres et qui peut évidemment, par ailleurs, être critiqué comme tel, mais pas comme un choix, comment je vais dire, de copinage ou de clientélisme. Ça n'a pas de sens.

Je viens sur cette modification budgétaire. Elle consacre effectivement un tournant et monsieur De Block a de nouveaux raisons. Elle consacre effectivement un tournant. Pourquoi? Parce que l'alourdissement constant des dotations à nos entités de transfert CPAS d'une part, zone de police, d'autre part, devient un poids trop lourd pour nous, et ça, c'est le tournant. C'est ça, le tournant, puisqu'on savait très bien et on allait affronter le tournant de l'indexation mais ces deux éléments là, ils sont extrêmement compliqués pour nous, puisque la loi nous oblige à aller compenser. Nous sommes, nous sommes, le financeur de la zone et du CPAS. Nous avons besoin

de ces deux politiques et, en même temps, nous sommes étranglés par l'alourdissement de ce que cela représente dans notre budget.

D'abord en ce qui concerne le CPAS, que se passe-t-il? Il ne s'agit pas de dire que nos gestionnaires sont mauvais, pas du tout, ils sont bons. Je les remercie au passage, mais effectivement, on a finalement quand même plus de ménages qui sont tributaires et auxquels on doit donner. On a le RIS qui a augmenté, on a des personnes à charge supplémentaires et effectivement, la charge du CPAS s'alourdit grandement.

En ce qui concerne la zone de police, là, effectivement, quelqu'un a parlé du fédéral avec beaucoup de justesse. Nous sommes les victimes d'un transfert de charge majeure et nous étions au plus bas en termes de politique de recrutement. Nous sommes remontés, et c'est important pour nos agents, parce qu'ils ont besoin de collègues, ils ont besoin d'être plus nombreux. Les tâches qu'on leur demande sont énormes et moi, je suis très fière qu'on ait 60 agents à-peu-près de plus dans la zone depuis, sur les trois dernières années. Je suis fière de ça. Vous allez dire que ce n'est pas beaucoup, c'est énorme, ça change vraiment la donne. Mais évidemment, il faut les payer et une partie de ces agents, sur fonds propres, malheureusement, vont remplacer des agents que le fédéral ne nous donne plus dans le plan canal. Ça, vous m'avez déjà entendu beaucoup en parler. J'avais eu l'engagement lors de la présentation de Stroomplan 2 de Verlinden, de ne pas nous enlever encore et encore des agents du plan canal, force est de constater que cette pompe n'est plus alimentée par le fédéral et que nous, on a besoin de ces agents. Et dans la politique de recrutement, on les remplace et on est, on est embêté. Et là, on a dû mettre fin. Maintenant, c'est peut-être quelque chose d'important que je vais répéter encore une fois. Je suis désolée, pour ceux qui avaient bien écouté les fois précédentes, mais il faut se rendre compte que la politique de recrutement de la zone de police n'a rien à voir avec la politique de recrutement du CPAS ou de la commune. Pourquoi? Parce que la politique de recrutement de la zone de police, elle dépend énormément de l'extérieur, elle dépend de la disponibilité des agents du fédéral et elle dépend des affectations des agents dans le corps de police partout dans le Royaume. Et, pour le dire autrement, le recrutement de la zone de police, c'est beaucoup du transit. Les gens arrivent, ils repartent, ils arrivent, ils repartent, et une grande partie du travail du chef de corps, depuis qu'il est arrivé, c'est effectivement activer que des gens arrivent et essayer de désactiver, que plein de gens repartent pour essayer de stabiliser. Et on arrive à faire ça. On est en train d'avoir de bons résultats là-dedans, mais sachant qu'on est en train d'avoir de bons résultats dans ce domaine compliqué, on ne peut pas non plus tout stopper. Et c'est vrai, c'est compliqué de savoir à l'avance quel appel à ouverture va amener des gens, quel appel à ouverture dans une autre zone va nous faire perdre des gens. Et la politique de recrutement de la zone, elle est réactivée. On est de nouveau une zone beaucoup plus attractive. On a réussi à recruter de nouveaux agents, mais vu que le fédéral définance, dans le même temps, on se met à payer à la place du fédéral certains agents. Ça, c'est la question du plan canal. Et puis, on ne sait pas prédire aussi bien que dans le budget communal ce que ça va coûter à la fin de l'année ça, ce sont les choses que moi, je voulais dire à ce stade pour clôturer avant de passer la parole à monsieur Gjanaj, qui avait envie de dire un mot sur le service juridique, je crois, je voulais juste vous dire quand même que, dans les circonstances qui s'annonçaient à nous pour 2023, lorsqu'on a fait le budget 2023, lorsqu'on a eu les discussions sur le budget 2023 l'année passée, honnêtement, moi, terminer l'année 2023 avec un mali, certes, mais un mali qui représente 0,17 % du budget, c'est un mali

vraiment petit. Moi, je suis plutôt fière du travail fait par l'échevin des finances et par ses équipes, parce que je pense que, on verra évidemment au compte comment la commune va se comporter. Mais on voit qu'on n'est pas à côté de la plaque, on est dans l'exercice et moi, je voudrais remercier Georges Van Leeckwyck, pour sa patience et son travail, ainsi que les équipes, évidemment, madame Vandeput, madame Rassart et toute l'équipe qui est avec eux, et l'équipe de la recette également. Monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj:

Oui, madame la présidente, on a parlé de l'augmentation des frais du service juridique. Pour l'expliquer, il y a plusieurs éléments, à part ceux des licenciements. D'ailleurs on ne peut pas toujours imputer ça, à cette législature. Il y a aussi des dossiers qui reviennent de la législature précédente, ce n'est pas vraiment, en propre, à l'exercice entre guillemets ou à la législature actuelle. Il y a aussi des frais importants qu'a entraîné le dossier du home Sebrechts. Bien sûr, c'est un dossier qui est important, mais je pense qu'au niveau des craintes de la population et de tout ce qui s'est passé, de tout l'engouement lié à ce dossier, il fallait réagir et ca a coûté de l'argent. Il y a aussi de plus en plus aussi des frais qui viennent de la part des dossiers de la DIDU puisque vous savez que nous sommes dans une période assez difficile, avec une augmentation, une inflation importante au niveau des frais pour les sociétés. Il y a de plus en plus aussi des faillites ou même éventuellement des problèmes, de de malfaçons par rapport au travail qui est fait, et au plus on a de dossiers en cours, et c'est le cas. Il y a eu quand même pas mal de dossiers dans ce département. Étant donné qu'il y a des contrats de quartier qui se sont, qui ont été obtenus et qui sont en phase de réalisation, nous sommes aussi à une période où certains, peut-être, ont même été obtenus précédemment, et la réalisation, entraine aussi l'augmentation des frais liés à des problèmes de chantiers qui sont réalisés. Il y a aussi, dans une moindre mesure, et c'est peut-être emblématique, il y a aussi des questions qui viennent du conseil communal, où on demande les conseils à des avocats pour les guestions que vous vous posez et qui sont certainement légitimes. Et il y a aussi pas mal de frais qui sont engagés, des frais d'avocats qui sont engagés pour tout ce qui concerne le règlement taxe. Vous savez que ça ne vient pas non plus de cette législature aussi, mais il y a eu, par exemple, beaucoup, il y a beaucoup de recours encore, puisque les règlements sont alors annuels, ils sont reconduits, ils sont annuels, mais par exemple, l'augmentation qui a été demandée aux véhicules pour les sociétés de véhicules d'occasion ça entraine aussi des frais d'avocats puisque beaucoup de sociétés font des recours. Et il y a aussi des règlements, d'autres règlements, comme les règlements qui sont aussi, qui ont aussi été définis la législature passée sur les logements surnuméraires, insalubres, tout ça entraine des procédures qui ne sont pas liées spécifiquement, ce sont même des décisions qui ont été prises précédemment. Et effectivement, il y a aussi des frais qui sont liés aux licenciements, et même des dossiers qui aussi viennent des licenciements qui ont été opérés de la législature précédente. Oui, il y a une augmentation, mais je pense qu'elle est justifiée, étant donné qu'on est dans un monde de plus en plus compliqué, avec aussi pas mal de d'effets induits par l'inflation par toute une série de problématiques.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, justement, l'échevin des finances précédent, monsieur Haouari, allez-y.

M. Haouari:

Merci, madame la bourgmestre, je vais répondre brièvement à monsieur Gjanaj. La question portait surtout sur le fait que les crédits ont été doublés. C'est surtout ça, la question. Comment on peut rater les prévisions budgétaires de quasi 100 %? Je pense qu'il y a une évolution de quasi 100 %, 90 % pour être exact. C'est surtout ça, alors que le budget n'a été approuvé qu'au mois de mars, si ma mémoire est bonne. D'ailleurs pour parler du budget, en parlant du budget, j'espère que c'est le dernier budget. Il vous reste encore un budget pour cette mandature. J'espère et je pense que je ne suis pas le seul conseiller à l'espérer que, cette fois ci, vous allez le présenter à temps, qu'il sera présenté au mois de novembre, dans le pire des cas au mois de décembre, et que vous allez éviter à cette commune, pour une fois, de fonctionner avec des douzièmes provisoires. Cela dit, et comme le dit, comme l'a dit monsieur Eylenbosch, je ne sais pas comment vous allez faire, si avec une augmentation des taxes de 17 millions € au niveau du budget initial, vous arrivez encore à un allié en 2023, je ne sais pas ce que vous allez faire en 2024, peut être encore augmenter le cadastre, le précompte immobilier. Bonne chance.

Alors madame la bourgmestre, par rapport aux pensions, vos explications sont les bienvenues, bien sûr. Cela dit, vous avez promis une section réunie. Vous avez expliqué pourquoi la section réunie n'a pas pu tenir. Vous avez promis ça au mois de mars. On attend depuis sept mois cette section réunie très importante. On ne va pas ouvrir de débat ici technique. Vous parlez de la loi Bacquelaine. Moi, je pense que le problème vient de la loi Daerden etc., mais c'est pour ça que cette section réunie est très importante pour l'ensemble des conseillers et je pense qu'il faut la prévoir au plus vite, et notamment certainement avant la présentation du budget 2024.

Par rapport aux irrécouvrables, vous parlez d'un transfert d'une sous fonction budgétaire à une autre sous fonction budgétaire. En tous les cas, pour ce qui est des taxes, il y a bien une diminution, il y a bien une diminution de cinq sixième, environ 252.000 €. Et ça, c'est incompréhensible. Monsieur l'échevin des finances, vous dites, et en répondant à Monsieur Eylenbosch, par rapport aux irrécouvrables, que vous ne savez pas tout recouvrer, que vous ne savez pas tout recouvrer en une seule fois. C'est compréhensible. Par contre, ce que vous dites par rapport aux irrécouvrables, toutes les recettes que vous ne pouvez plus recouvrer, vous devez les mettre en irrécouvrables. C'est une obligation, sinon ça devient des recettes fictives. Et là, on rentre dans une autre dimension qui est très, très grave. Tout ce que vous ne pouvez pas recouvrer, dont vous avez les éléments qui font que, pour des raisons légitimes, il est impossible de recouvrer, il faut mettre en irrécouvrables.

Je terminerai avec les frais de personnel et j'entends votre réponse, Madame la bourgmestre, par rapport aux frais de personnel, la loi communale, quand elle parle du budget, elle le définit comme étant la prévision précises des recettes et des dépenses. Cela dit, durant l'année, il arrive plusieurs événements qui font que les crédits budgétaires, qu'ils soient en dépenses ou en recettes, doivent être adaptés.

C'est très bien. Cela dit, et comme je l'ai dit lors de moi première intervention, et d'autres conseillers l'ont soulevé aussi ici, les différents sont exagérées et la question est: comment on peut être complètement à côté de la plaque par rapport à cette prévision de dépenses de personnel? Il y a, il y a des articles budgétaires où c'est vraiment exagéré. Je parle de 50 %. Je veux bien qu'il y ait des différences de 5, 10 %. On n'a pas prévu assez. Il y a eu un index au courant de l'année qui n'était pas prévu, mais on n'arrive pas à des 50 %. C'était ça par rapport aux dépenses de personnes. Monsieur l'échevin des finances effectivement, le service du personnel prévoit les dépenses sur base des données dont il dispose, mais il serait intéressant de s'interroger là-dessus et de s'interroger, de vérifier si, si ces crédits budgétaires sont cohérents. Les erreurs au niveau des prévisions peuvent arriver, et ça, je pense que c'est votre rôle, Monsieur l'échevin des finances, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Merci, madame la présidente, je vais faire court. Je vous promets. Tout d'abord vous dites que vous ne pouvez pas vous passer de madame Aelbrecht pour faire les présentations au niveau de l'explication des salaires, des pensions, etc. Je me demande pourquoi vous avez fait le nécessaire pour qu'elle quitte ses fonctions ? Vous auriez peut-être dû réfléchir avant !

Autre chose, votre explication concernant le déficit qui est causé par la zone de police, tout ça, c'est du blablabla, parce que tout ce que vous avez expliqué se trouvait dans le budget. Ce qui fait vraiment la grosse différence, c'est bien les 10 % salariaux qui n'ont pas été pris en compte et les dix ou 12 % de frais d'énergie qui ne sont pas dedans non plus. Et c'est là où vous avez le trou qui se crée.

Ensuite, moi, ce que je crois, c'est qu'on peut-être prier pour que nous ayons des logements qui se vident, parce que, comme ça, vous pourrez faire payer un précompte immobilier et vous pourriez également faire payer la taxe pour le logement inhabité, parce que comme ça, ça fera peut-être rentrer de l'argent supplémentaire dans la commune, parce que je vois pas comment vous allez encore pouvoir éventuellement augmenter les taxes sur la commune, parce que vous êtes déjà pratiquement au maximum soutenable par la majorité de la population, même ceux qui sont nantis par rapport à ça. Et je vous ai fait la remarque, par rapport aux irrécouvrable, Monsieur Haouari vient encore de mettre le doigt dessus, le déficit maintenant, Monsieur l'échevin, il est noir sur blanc. Que vous le mettiez en irrecouvrable, ou que vous ne le mettiez pas en irrecouvrable et vous êtes obligé d'en tenir compte pour faire vos comptes pour le prochain budget, que ce soit en irrécouvrables ou pas. Vous partez avec un déficit très important et que je ne vois pas comment vous allez pouvoir le combler, parce que je ne sais pas où vous allez pouvoir aller chercher ces sommes-là pour pouvoir les compenser. Même en deux ou trois ans. Ce n'est pas encore vous qui allez le faire, parce que c'est probablement la législature suivante qui sera en charge de devoir faire, de réparer tous les dégâts que vous avez créé avec cette législature-ci. Mais vous avez une grosse tâche à devoir faire et, effectivement, j'espère que, pour une fois, on aura un budget heure et à temps avant le 31 décembre de cette année-ci. Malheureusement, j'ai très, très très gros doutes quand j'ai vu votre grimace, la tanto, à la remarque de monsieur Haouari par rapport à cela.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block.

M. De Block:

Je reste sur ma faim, sur votre explication précise concernant le personnel. Vous êtes restée, je trouve, très vague, avec plein de mesures, plein de règlements. J'ai posé la question par question écrite pour avoir un détail de ce montant. C'est quand même 3 millions. J'entends des gens qui disent que c'est parce qu'on n'a pas trouvé du personnel, dans l'enseignement par exemple. J'aime bien savoir d'où ça en est ou pas. C'est quoi la raison? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Ce sera intéressant, effectivement, d'examiner cette réponse tout à fait. Je vous propose qu'on passe au vote. Est-ce qu'on peut avoir un tableau de vote?

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

35 votants: 22 votes positifs, 10 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers: 22 positieve stemmen, 10 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

24. Secrétariat communal - Motion déposée par Hind Addi (PTB-PVDA) et Khalil Boufraquech (PS-Vooruit) relative à la lutte contre les discriminations à l'emploi et au logement - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation. Gemeentelijk Secretariaat - Motie ingediend door Hind Addi (PTB-PVDA) en Khalil Boufraquech (PS-Vooruit) over de bestrijding tegen discriminatie betreffende werkgelegenheid en huisvesting - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

On termine la partie collège de ce conseil. On va dans la partie qui concerne les textes inscrits par les conseillers. Je vois que monsieur Boufraquech n'est pas là. Vous avez remis sur, vous êtes oui, d'accord vous avez remis pour essayer de trouver une motion unanime. Super, la motion 24, vous êtes occupée à la travailler.

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

Mohammed Kalandar entre en séance / treedt in zitting. Abdallah Kanfaoui quitte la séance / verlaat de zitting. Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.

25. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Bijnens, Conseiller communal NVA, relative à l'automatisation du payement des primes allocation logement - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer Bijnens, Gemeenteraadslid NVA, over de automatisering van de betalig van de huisvestingspremies - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Ik geef het woord aan Mijnheer Bijnens.

M. Bijnens:

Tijdens de verkiezingen van 2018, heb ik de verhoging van onroerende voorheffing door de meerderheid van de vorige legislatuur aangeklaagd. Vooral het feit dat de huisvestingspremie aangevraagd diende te worden en niet automatisch wordt afgetrokken van het aanslagbiljet stootte mij tegen de borst. Ouderen, zieken, slecht geïnformeerde, ... Meestal de minder gegoeden, missen die informatie en lopen de premie mis. Hemeltergend dat een lokale overheid gokt op de vergetelheid of de onwetendheid van zijn inwoners voor betere financiën. Ik pleitte ervoor dat deze automatisch zou afgetrokken zou worden, zoals andere gemeenten ook doen.

In een debat met verschillende partijen, ging Jef Van Damme akkoord met mij, vooral over de automatisering van de premie.

De PS was tijdens de vorige legislatuur ook tegen de verhoging. Maar eens aan de macht is het enige wat men heeft afgeschaft, de huisvestingspremie.

Begin dit jaar vernam de Molenbeekse bevolking dat de onroerende voorheffing opnieuw verhoogd zou worden. Maar er werd direct gesust dat er terug een huisvestingspremie kwam voor diegenen die maar 1 eigendom hebben en er zelf in wonen.

Jef Van Damme informeerde in een artikel van Bruzz op 15/02/2023 dat de premie automatisch toegekend zou worden via het aanslagbiljet.

Maar ik stel vast, nu dat veel inwoners hun aanslagbiljet ontvangen dat er niets automatisch vanaf is en dat we dus terug een aanvraag moeten doen. In het gemeentelijk reglement wordt er ook met geen woord gerept over een automatische toekenning.

Datgene waar de PS en Vooruit de vorige meerderheid van betichten, doet men nu gewoon zelf, men komt verkiezingsbeloftes niet na en men verspreidt valse informatie in de media.

Ik stel voor:

• Dat volgend jaar de toekenning van de premie automatisch gebeurt via het aanslagbiljet, dit ter bescherming van de inwoners die eigenaar zijn. Om et beheer van de premie toe te vertrouwen aan de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel Fiscaliteit.

In bijlage ter info een document van het reglement van de gemeente Schaarbeek waar de toekenning wel automatisch gebeurt voor ongeveer 19.000 gezinnen.

Ik heb de premie zelf aangevraagd via Irisbox, en er zijn een aantal zaken die niet goed op zijn. Ik kon mijn adres enkel in het frans indienen, bepaalde zaken zijn niet vertaald, het Nederlands is op bepaalde plaatsen niet goed vertaald, en verder kreeg ik een foutmelding omdat het systeem mijn premie niet automatisch berekent. Ik vind het spijtig. Ik heb ook een email naar mevrouw de Burgemeester gestuurd en ik heb geen enkel antwoord gekregen.

Mme la Présidente :

Ok, c'est l'échevin des finances qui va vous répondre. Une question de Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci de me donner la parole. Monsieur Bijnens, merci pour votre motion. Nous avons ici, dans le passé, déjà évoqué, déjà sous l'ancienne législature, la possibilité d'automatiser l'octroi de la prime logement. Il nous avait été répondu à l'époque par la Région que, techniquement, c'était compliqué. Puis il s'avère que certaines communes, dont, malheureusement, je n'ai pas les noms, ont réussi à trouver un accord. La question, c'est monsieur l'échevin des finances, pour que nous puissions soutenir cette motion, qui éviterait d'abord une charge de travail très importante à la commune et notre service taxes en particulier. Est-ce que vous avez fait de la prospection par rapport aux possibilités que la région bruxelloise, qui est en charge du précompte immobilier, puissent tenir compte des primes octroyées par les communes en général, et Molenbeek en particulier? Merci de votre réponse.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Boufraquech. Et puis, monsieur Vancauwenberge.

M. Boufraquech:

Merci, madame la présidente, je remercie monsieur Bijnens pour sa motion, parce que je pense que l'automatisation aurait été effectivement mieux que ce qu'on a aujourd'hui. Sauf que, si je peux me permettre, vous n'étiez pas là lors des débats et c'était très compliqué, d'un point de vue technique pour Bruxelles fiscalité, d'émettre une prime automatique. Pourquoi, à la différence des exemples que vous soumettez, c'est-à-dire Schaerbeek, mais il y a d'autres exemples, Jette, ce sont des primes fixes. Elle est fixe pour tout le monde, peu importe l'augmentation du précompte immobilier. Ce qui est plus intéressant ici, à Molenbeek, c'est que la prime est proportionnelle, c'est-à-dire plus votre précompte immobilier a augmenté, plus la prime est intéressante. Et elle est plafonnée à 400 euros. Moi, je souhaite qu'on puisse aller vers l'automatisation sauf que, d'un point de vue régional, c'est extrêmement compliqué

pour l'instant pour des questions techniques, je ne sais pas ce qu'on va faire avec la motion, mais c'est assez compliqué. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Boufraquech, monsieur Vancauwenberge, et puis, monsieur Hamzaoui.

M. Vancauwenberge:

Oui, monsieur l'échevin, est-ce que vous avez une idée à combien ça reviendrait si tout le monde qui a droit à cette prime la demande? Parce que maintenant, il y a des gens qui, qui ne savent pas comment faire, qui oublient, etc. Vous avez limité le budget à 2.200.000, si je me trompe, mais vous avez une idée de combien ça devrait, combien ça devrait s'élever si tout le monde qui y a droit la demande?

M. Hamzaoui:

Oui, merci Madame la présidente, je pense que la question qui est soulevée ici, c'est sur le fait qu'un citoyen molenbeekois fasse une demande à la commune, et pas sur le fait que la Région inclue automatiquement la prime dans son précompte mobilier. Je pense que monsieur Bijnens, dans sa question, il vise à vraiment effacer cette demande qui doit venir de la part d'un citoyen, c'est-à-dire que sur base du registre national, on peut accorder automatiquement cette prime aux personnes qui rentrent dans les conditions de cette prime. Je pense que la question mérite d'être analysée en détail, pour voir s'il y a vraiment cette possibilité que les Molenbeekois ne puissent pas faire la demande écrite, parce que tout le monde n'a pas accès, je veux dire, à un internet, tout le monde ne peut envoyer, tout le monde ne peut en tout cas remplir le formulaire que vous avez envoyé, c'est pour éviter que certaines personnes ne puissent pas remplir ou ne puissent pas vraiment envoyer cette demande. Je pense que la question mérite d'être analysée Monsieur l'échevin.

M. Milis:

Merci, madame la présidente, effectivement, ce serait tellement facile qu'on puisse tous avoir une prime à la proportionnelle en automatique, sans devoir rentrer un document sur le numéro de registre national, en sachant que tous les cas sont différents, que tous les appartements sont différents, que tous les précomptes immobiliers sont différents. Bien entendu, la commune, ce serait réjouie de pouvoir avoir un automatisme et c'est clair que nous nous en réjouirions tous ici ensemble. Mais ce n'est pas le cas. Alors, quand j'entends la question de mon collègue monsieur Vancauwenberge, c'est une question de savoir si tous les citoyens reçoivent une prime unique et identique ou si tous les citoyens reçoivent une prime proportionnelle à leur PRI, c'est la première question, parce que ça demande un calcul quand même très, très très complexe. Techniquement parlant, oui, c'est une question technique, une question de programmation, parce que rentrer dans le logiciel de programmation de Bruxelles Fiscalité pour calculer une prime à la proportionnelle, ça va non seulement engendrer des risques d'erreur mais en même temps aussi avoir un impact financier énorme au niveau des programmeurs. Je vous entends bien et je trouve vos questions

pertinentes, mais inapplicables dans le cas de figure que nous avons voulu appliquer à Molenbeek pour que cette prime soit en fonction du précompte immobilier de chacun. Merci.

M. Ben Salah:

Très brièvement, j'avais parlé de l'automaticité lors de cette mise au point par rapport à ce point-ci et je trouve que se calquer dans un premier temps sur le mode de fonctionnement de la Région, à savoir Be-home, pour moi, n'est pas dénué de sens. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Pardon, mais non, non, non, non, non, attendez, attendez, excusez-moi, c'était mécanique. Vous avez posé la question, les collègues sont intervenus. Maintenant, c'est la réponse de l'échevin.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Tout d'abord je remercie tous les intervenants qui ont plus ou moins résumé la situation. Je trouve ça bien qu'on parle à la place de celui qui est en charge du problème. Mais bon merci, c'est sympathique. J'ai regardé maintenant, je ne suis plus certain. Déjà en 2019, c'est le PTB qui avait remis, une interpellation sur la problématique de l'automatisation de la prime. Ça, c'est déjà une information. Et l'année passée, quand nous avions décidé d'attribuer cette prime, c'est vrai qu'on est d'abord parti sur l'histoire de l'automatisation et c'est tout à fait possible. Mais c'est en effet un montant forfaitaire, c'est 120, 150 et c'est aligné sur la prime Be-Home. Tous ceux qui reçoivent la prime Be-Home reçoivent la prime, comme à Schaerbeek, par exemple. Mais le collège a voulu faire comme monsieur Milis le disait, une prime proportionnelle au montant. On est allé voir Sven Gatz avec Olivier Mahy, on a été expliqué notre problème, la question. Ces équipes ont bien regardé la situation et ils nous ont dit que ce ne serait pas impossible, mais dans les délais qui étaient impartis, ça devenait délicat, parce que, comme on vient de le point de vue programmation, test et tout ça, finalement, en effet, on l'a fait manuellement dans la commune. Maintenant, on va relancer monsieur Gatz pour voir si, puisque maintenant il va avoir un délai plus long, s'il peut quand même le faire automatiquement. Il faut savoir aussi que, dans le cadre de la prime forfaitaire, ce n'est pas un inconvénient gigantesque. Mais on serait dans l'obligation de verser une avance à Bruxelles Fiscalité. Dès que les AER vont être lancés, même avant, on doit déjà leur donner presque la somme que Bruxelles Fiscalité va déduire de la prime. Ça, c'était quand même quelque chose qui pouvait un peu quand même nous nous être un frein éventuellement, qu'est-ce que je peux encore dire? Oui, je, je promets de recontacter Bruxelles Fiscalité pour voir la proportion, pour voir s'ils peuvent automatiser la proportionnalité.

C'est vrai qu'actuellement je demande régulièrement des statistiques au service. Vous savez qu'on a mis en place, on peut faire la demande via Irisbox, mais comme c'est assez nouveau, les gens n'ont pas encore, n'utilisent pas tellement. L'avantage de l'Irisbox, c'est que on est sûr du numéro de compte et c'est beaucoup mieux écrit, entre guillemets. Par email, il y a un certain pourcentage, mais le gros pourcentage reste le papier. Énormément de gens viennent nous déposer les papiers

à l'Accueil et nous l'envoient par courrier, mais ils aiment bien de venir à l'Accueil parce que comme ça, la personne qui s'occupe de la prime regarde directement les documents. Un conseiller ici a eu la blaque ce matin, la dame lui a dit directement: il manque ceci, il manque cela. En général, ça se passe très bien, il ne manque pas grand-chose et ça continue. C'est vrai que j'ai eu pas mal de personnes qui sont venues se plaindre que qu'elles avaient été informées par le voisin, mais c'était vraiment au début, quand on n'avait même pas encore fait la publicité. Pour le moment, ça a l'air de se régulariser. Le bouche-à-oreille fonctionne bien. Il y a le Molenbeek Info qui a été distribué. Ce qu'on a constaté aussi, c'est que certaines personnes nous envoient leurs avertissements extraits de rôle où il est marqué qu'ils n'ont pas droit à la prime Be-Home. Et logiquement, à ce moment-là, on aurait presque dû dire: non, vous n'avez pas droit, mais on voit sur le papier qu'il est bien mis que cette personne habite Molenbeek, qu'ils sont propriétaires du logement. On fait ce service en plus, c'est qu'on recontacte Bruxelles Fiscalité pour voir quelle est la raison pour laquelle ils n'ont pas accordé cette prime. Et apparemment, ce n'est pas énorme. Mais il y a quand même un petit pourcentage d'erreur, ça permet un peu corriger cela aussi. Qu'est-ce que je pouvais encore dire? Aux dernières nouvelles, il y a encore pas mal d'avertissement extraits de rôle qui doivent encore être envoyés. Si vous avez des voisins qui vous disent je n'ai encore rien reçu, c'est tout à fait possible, mais c'est vrai que d'ici peut être un mois, ça vous toujours la peine de téléphoner. Évidemment, Bruxelles Fiscalité, actuellement, reçoit beaucoup d'appels, vous vous rendez compte, mais en général, ils essaient quand même d'être disponibles.

Et pour les montants, Monsieur Vancauwenberge, comment j'ai évalué la prime la fois passée? Il y a toujours cette problématique du RGPD. On ne peut pas avoir trop d'informations, mais j'ai quand même reçu l'année passée un fichier 2022 et j'ai calculé, avec la somme qu'on mettait de côté les 2 millions qu'on pouvait donner, une prime de 85 % de l'augmentation de la commune. C'est ça la prime actuellement et ici, en juillet, voir au moment où ils ont lancé les avertissements extraits de rôle. J'ai redemandé un fichier pour l'actualiser c'est vrai qu'on arrive à un montant un peu plus élevé, mais on reste quand même toujours dans les 2.200.000 €, si tout le monde demande la prime, c'est ça que la commune devrait payer. Je pense avoir fait le tour. Désolé que je ne vous aie pas répondu en néerlandais, mais j'ai le document en néerlandais pour ceux qui voudraient avoir ma réponse en néerlandais, si vous avez d'autres questions, je suis à votre écoute.

Madame Moureaux quitte la séance, Monsieur Gjanaj prend la présidence. Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Gjanaj neemt de voorzitterschap over.

M. le Président, Amet Gjanaj:

Mijnheer Bijnens.

M. Bijnens:

Ik vind een beetje moeilijk te geloven. Op de Molenbeek site vinden we een Excelletje terug waarin we het bedrag moeten zetten dat we op het op het aanslagbiljet vinden en dat Excelletje berekent dan onze premie en Ik vind het een beetje moeilijk te geloven dat dat voor Brussel Fiscaliteit een enorme informatica probleem is om dat

Excelletje derin te zetten en dat te laten werken. Als we dat nu goedkeuren tot het automatiseren moet worden, ze hadden meer dan een jaar als ik een vraag had van oké we doen het niet voor dit jaar maar zelfs dat het voor 2024 werden dat hebben we niet gedaan hebt gewoon maar gelaten en nu heb je de vraag opnieuw stellen dus ze hebben eigenlijk wel leuk veel tijd verloren voor iets wat ook goed, wat Mijnheer Jef Van Damme in de media zei van : We gaan er goedkeuren terwijl het Reglement dat lag hier al voor je de gemeenteraad klaar waar niks over automatisering werd gezegd, dat lag al klaar toen meneer Jef van Damme dat in de media heeft verklaard dat het geautomatiseerd zou worden. En wat u zegt van ja we moeten dat bedrag van de premie aan Brussel Fiscaliteit direct betalen als dat automatiseren, u moet het bedrag toch betalen aan de inwoners als het allemaal aanvragen maar mij leek het erop dat die nog altijd hoopt dat niet ledereen het gaat doen, u zegt is een beetje hoger het bedrag dan we hadden begroot als ledereen het aanvraagt zegt u dat niet dat vind ik heel erg om vanuit een schepen te horen van als ledereen het aanvraagt dus Ik hoop dat we hier vandaag met ledereen kunnen goedkeuren van We willen het geautomatiseerd zien tegen dat het de volgende keer In de bus valt bij de Mensen dank u.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Concernant Jef, je ne suis pas responsable de ce qu'il raconte. Je m'entends bien avec lui. Il y a ce qu'on espère et il y a ce qui se réalise. On voit déjà ici le nombre de personnes qui ont pris la parole à ma place, et je suis avec monsieur Mahy, le seul à avoir été vraiment à Bruxelles Fiscalité. On peut voir que c'est un peu la spécialité de pas mal de gens de prendre la parole pour d'autres.

Pour l'automatisation, c'est vrai que quand nous sommes allés les voir, en plus de la difficulté qu'ils nous expliquaient, je sentais quand même qu'il n'y ait pas une forte envie de le faire. Donc, je pense qu'il va falloir retourner pour insister sur la demande, c'est tout ce que je peux dire.

M. le Président, Amet Gjanaj:

On passe au vote.

Madame Moureaux rentre en séance et prend la présidence. Mevrouw Moureaux komt de vergadering binnen en neemt het voorzitterschap over.

Mme la Présidente :

Mais monsieur Mahy et monsieur Van Leeckwyck vont donner des précisions sur ce qu'ils ont eu comme retour quand ils ont été voir le ministre des Finances Sven Gatz, et qui confirme plutôt qu'aujourd'hui c'est beaucoup trop tôt, parce que ça semble impossible. Je ne sais pas lequel des deux va reprendre la parole.

M. l'Echevin Mahy:

Quand on est allé voir, monsieur Sven Gatz, on a fait cette demande, Georges Van Leeckwyck et moi-même, pour avoir cette automatisation, pour une prime

proportionnée. L'administration Bruxelles Fiscalité était là pour dire: non, ce n'est pas possible pour des raisons techniques, ce n'est pas possible. Ils disent: peut-être dans l'avenir, mais bien sûr que notre volonté, au collège, c'est de rendre automatique cette prime proportionnée. Mais ce n'est pas parce que vous avez fait cette demande de motion aujourd'hui qu'on la veut. On la voulait déjà il y a plusieurs mois, à un moment donné, nous demander d'avoir cette volonté, alors qu'on l'avait déjà via une motion. Je trouve ça à chaque fois, mais ce n'est pas la première fois que ça se passe. À chaque fois, je me pose la question de savoir: mais c'est quoi le principe de cette motion, c'est de dire : on est d'accord avec votre avis dans le passé, on reprend l'idée et on se l'arroge. Je veux dire: je ne comprends pas, moi, on vous a dit qu'on est allé voir Bruxelles Fiscalité et ils ont dit: ce n'est pas possible! C'était une demande une demande formelle, on l'a fait par email, on a demandé à voir Monsieur Gatz, on l'a fait par mail, on a dit l'objet de la demande, on a dit quelle était notre intention, et ensuite, on est allé voir Monsieur Gatz, on a passé une heure de réunion en faisant le tour du truc et non. On a essayé de décortiquer le truc pour dire: mais peut-être comme ça et comme ça? Non, ce n'était pas possible, ce n'était pas possible. Peut-être qu'après c'est possible, techniquement, oui, peut-être dans l'avenir peut-être oui.

Mme la Présidente :

Messieurs, un peu de calme. C'est monsieur Bijnens, qui interpelle en principal. Je lis l'article 19: seul l'interpellant principal peut intervenir après la réponse du collège et en trois minutes maximum, dus Mijnheer Bijnens u heeft het woord.

M. Bijnens:

Ik heb het daarnet gezegd een Excelletje kan het berekenen. Ik denk dat als Brussel Fiscaliteit zich erachter zet totdat het technisch mogelijk moet zijn, meneer Van Leeckwyck heeft net gezegd van, ze kunnen het doen, maar het was wat te moeilijk om het binnen de tijdsbestek te doen dat dat we vroegen en zoals meneer Eylenbosch net zei al, als we vandaag de vraag formeel overmaken wij willen totdat dat gebeurt ook al doen ze er twee jaar over dan doen ze er twee jaar over. Maar de vraag is nu dat ze het doen. Wij hebben nu ganse jaar, hebben ze daar niks aan gedaan omdat ze vanuit gaan van de gemeente doet het zelf. Nu moet die vraag opnieuw gesteld worden dat we ze opnieuw stellen en dat ze zorgen dat we de uitgevoerd wordt want als een Excelletje dat kan dan kan Brussel Fiscaliteit heeft alles in handen want wij moeten het bedrag in dat Excelletje zetten wat op ons aanslagbiljet staat dat kan dat programma kan dat toch wel aan kan dat toch wel uitrekenen als meneer Van Leeckwyck zegt ze kunnen het maar dus wat moeilijk ja dat ze dan maar wat moeilijker werk doen.

Mme la Présidente :

On passe au vote.

Le point est rejeté.

34 votants: 11 votes positifs, 22 votes négatifs, 1 abstention.

Het punt wordt verworpen.

34 stemmers : 11 positieve stemmen, 22 negatieve stemmen, 1 onthouding.

Mme la Présidente :

Et je pense que la personne qui s'est abstenue au nom de son voisin, mais néanmoins non-sbire et non-disciple, souhaite justifier son abstention. Allez-y, monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Non, mais je trouve ça extraordinaire. En tout cas, votre rire, il est communicatif, j'ai envie de rire. Mais le sujet sérieux, parce que vous savez qu'à partir de minuit parfois, et on approche tout doucement, on est tenté, dans 58 minutes, on pourrait se lâcher, mais attendons minuit pour pouvoir.

Mme la Présidente :

Je vous rappelle qu'on est dans le cadre d'une justification d'abstention.

M. El Khannouss:

Je m'explique madame la présidente, alors que l'échevin des Finances avait donné une explication qui me semblait être rationnelle, disant qu'il était tout à fait possible qu'on puisse automatiser cette prime au niveau régional, que ça nécessitait encore des discussions avec le ministre, et la plupart des conseillers ici ont rappelé que cette notion, elle aura pour objectif de vous soutenir dans votre démarche auprès du ministre Gatz, visiblement la bourgmestre ne supportant pas des motions qui soient votées et présentées par l'opposition, mais non, je vous ai vu, vous étiez en train de faire des mimigues, vous avez fait le grand écart, vous avez presque menacé l'échevin. On vous a observé, vous savez, il y a eu, il y a eu de votre part, une pression certaine sur les partenaires de votre majorité. Mais je ne suis pas le seul à l'avoir vu, l'ensemble des collègues ont assisté, et puis, subitement, monsieur Olivier Mahy donne une explication abracadabra, allant dans le sens pour pouvoir rejeter cette motion. C'est vraiment dommage, parce que c'est une motion constructive. C'est vrai que ça vous dérange, parce qu'elle elle est portée, elle est portée par un conseiller de la N-VA. Je rappelle que le Parti Socialiste a essayé de négocier au niveau fédéral pour une N-VA PS, et ici, au niveau local, une proposition J'explique à des gens comme toi, qui ont du mal à comprendre l'intérêt général, parce que si on vote seulement, ce serait compliqué et simplement, ici, c'est vraiment dommage, c'est une occasion manguée pour nos concitoyens, un soutien, à l'échevin des Finances pour que, accompagnant son courage, il aille plaider la cause auprès du ministre. Malheureusement, vous avez décidé autrement.

Mme la Présidente :

Je n'ai pas compris pourquoi vous n'avez pas voté pour cette motion.

M. El Khannouss:

Parce qu'il fallait que j'explique à votre chef de file qui a du mal à comprendre. J'essaye de parler simplement. Visiblement, il n'a pas encore compris. Ça va être

compliqué. En tout cas, voilà, tu ne comprendras jamais rien, je pense, parce que tu penses par procuration par rapport à madame Moureaux. Bonne soirée à tous.

Mme la Présidente :

Bien, maintenant que nous avons terminé ce point, je vous propose qu'on passe au point suivant, qui est une interpellation de monsieur El Bouazzati relative aux plaines de jeux.

26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux plaines de jeux - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de speeltuinen - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de opreoep.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati:

Oui, oui, bonsoir. Donc, c'est une ancienne interpellation de la rentrée, c'était une ancienne interpellation. Après, après les vacances, j'ai constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de plaines de jeux, et surtout une qui se trouve vraiment dans mon quartier et il y a un grand immeuble de 50 logements, et il y a une petite plaine de jeux vraiment toute petite, qui, vraiment, nécessite vraiment qu'on l'agrandisse ou qu'on l'améliore et aussi, point de vue propreté, il y a aussi des seringues, des traces de mégots, de cannabis. Souvent, ça a déjà été relaté il y a deux ou trois ans, mais il n'y a rien qui a été fait depuis. Mes questions sont: est-ce qu'il serait possible de faire une plaine de jeux beaucoup plus grande? Est-ce qu'on pourrait aussi, peut-être, éventuellement la mettre près du Karreveld, parce que là, il n'y a rien qui est fait pour les enfants, et finalement, aussi rénover la piste cyclable, qui se trouve vraiment à proximité de la plaine de jeux et ainsi que sur l'avenue du château? Merci pour votre réponse.

Mme Moureaux sort de séance, Monsieur Gjanaj prend la présidence. Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Gjanaj neemt het voorzitterschap over.

M. le Président, Amet Gjanaj:

Merci, monsieur le conseiller, je passe la parole à l'échevine Raiss.

Mme l'échevine Raiss :

Merci pour votre question. L'extension de cette aire de jeux dont vous parlez fait partie des projets inclus de l'appel Proxy de la Région résultant d'une participation citoyenne active. Le marché de travaux a déjà été attribué par le collège. Les travaux doivent être achevés d'ici le 30 avril 2024, pour garantir le versement d'une subvention régionale de 108.900 euros, qui couvrent 1 part importante du budget total de 164.200 euros.

Dans votre interpellation, vous parlez aussi de fissures sur la chaussée et le trottoir et qu'on vient de noter que les problèmes de fissures sur la chaussée et le trottoir relèvent de la voirie régionale, ce qui signifie que notre capacité d'intervention est assez limitée. Néanmoins, j'ai demandé à notre gestionnaire de voirie de signaler la situation à la Région. En ce qui concerne le nettoyage du parc, je pense que c'est plutôt monsieur Achaoui qui sera mieux à même de répondre à vos questions à ce sujet. Mais comme il n'est pas là, c'est peut-être la Bourgmestre qui va répondre.

Mme Moureaux rentre en séance et prend la présidence. Mevrouw Moureaux komt de zitting binnen en neemt het voorzitterschap over.

Mme la Présidente :

Alors, j'ai un autre nom, c'est Rémi Bricka. C'est une référence, apparemment, que vous ne connaissez pas. Ce n'est pas grave. La réponse concernant le nettoyage du parc, le nettoyage du parc Pévenage, c'est le service des Plantations trois fois par semaine, plus le samedi et le dimanche, les tailles des arbres deux à trois fois par an, débroussaillage une à deux fois par mois, ce que je pouvais vous répondre.

M. El Bouazzati:

Je n'ai juste pas, je n'ai juste pas très bien compris pour le parc Pévenage. C'est une extension du parc Pévenage, mais la plaine de jeux, quand vous dites que ça va être mis dans l'enveloppe des 108.900 euros, est-ce que, dans les 108.900 euros, il y a une plaine de jeux plus grande qui va être faite ?

Mme l'échevine Raiss :

Oui, il est question d'extension, de voir les choses plus grands, vu que les remarques qui ont été formulées étaient que c'était trop petit pour la capacité du bâtiment et des habitants aussi, et c'était pour ça qu'on a prévu une extension, de voir les choses plus grands.

M. El Bouazzati:

Super merci beaucoup.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Messieurs Vancauwenberge et El Bouzidi, Conseillers communaux PTB*PVDA, relative à l'accord entre la Commune et Fedasil - Report du 25/09/2023 - Report du 04/10/2023 - 2ième convocation.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heren Vancauwenberge en El Bouzidi, gemeenteraadsleden PTB*PVDA, over de overeenkomst tussen de gemeente en Fedasil - Uitstel van 25/09/2023 - Uitstel van 04/10/2023 - 2de oproep.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Oui, merci, monsieur El Bouzidi est excusé donc, il n'a pas su venir ce soir. Mon interpellation, ça concerne l'accord qu'il y a eu il y a quelques semaines entre la commune et Fédasil au sujet du centre Sebrechts. En soi, c'est une bonne nouvelle et on espère que ça mettra fin à toute cette mauvaise saga. Dans la presse, je me base sur la presse, si des données ne sont pas exactes, vous pouvez me corriger, on prévoit le déménagement des 350 résidents actuels du centre Sebrechts vers un autre centre qui serait installé rue Paloke, près de Dilbeek. On dit aussi que le nombre de places pour demandeurs d'asile dans la commune est maintenu à 450. Ça, c'est une bonne chose, surtout dans le contexte où on est devant l'hiver et il y a des centaines, sinon des milliers de gens qui sont déjà dans la rue dans la région. Inutile d'en rajouter encore, même si nous regrettons qu'il n'y a toujours pas un plan de répartition entre les communes qui est plus équitable, qui n'existe toujours pas.

J'ai quelques questions, d'abord sur l'endroit exact, dans la rue Paloke, je vois qu'un endroit où on pourrait mettre 350 personnes, c'est la maison de repos. Or, làbas, ils disent que non, ça va rester une maison de repos. J'ai eu des échos dans le quartier, des gens qui se posent des questions: où ce qu'ils vont aller ou ce que c'est prévu que ces gens-là soient déplacés? Le déménagement est planifié pour mars 2024, toujours selon l'accord rapporté par la presse. Sachant qu'il y a pas mal de familles dans ce centre avec enfants, ça, ça risque de poser certains problèmes au niveau de l'école, est-ce que cette question a été abordée, examinée? Est-ce que des mesures ont été envisagées? Le collège s'est énergiquement opposé à l'installation du centre à Sebrechts, comme centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Il y a eu, vous avez invoqué des nuisances, inquiétudes dans le quartier. Maintenant le centre serait transformé en 350 kots étudiants. En soi, c'est une bonne chose, parce qu'il en manque surtout des kots à des prix abordables. Mais quelle garantie avez-vous pour que ce soient des kots à des prix abordables? Et qui va gérer ce centre.

Au niveau de la cohabitation, qu'est-ce qui va être fait pour que ça se passe bien? Parce que 350 étudiants ensemble, ce n'est pas forcément une source de, les étudiants ne font pas qu'étudier souvent. L'enquête publique, elle est prévue pour quand?

Une autre de vos objections au centre Sebrechts comme centre pour demandeurs d'asile, c'est la surcharge pour les services communaux. Est-ce que, maintenant, le fédéral va aider à ce sujet? Est-ce qu'il y a un accord, parce qu'on voudrait quand même éviter que, comme c'est déjà dans le cas dans le passé, qu'il y a des demandeurs d'asile qui perdent leur boulot parce que, parce que la commune ne leur fournit pas de carte orange, est-ce qu'il y aura des garanties pour que ça n'arrive plus? Est-ce que vous avez de l'aide du fédéral pour ça? Le nouveau centre Paloke a déjà suscité des protestations de la commune voisine, Dilbeek. Comment vous allez réagir par rapport à ça et aussi dans le quartier? Donc, vous avez fait des pétitions par rapport à ce centre à Sebrechts. Vous allez faire ça aussi à Paloke, parce qu'il y a beaucoup moins d'habitants là-bas. Il y a des écoles là-bas, j'ai eu une réaction de quelqu'un qui s'est présenté comme membre d'un comité de parents, et qui s'inquiète et qui dit: ça ne va pas, etc., donc, j'imagine qu'il y aura aussi la réaction de ce côté-là. Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Merci madame la présidente, comme mon collègue Luc Vancauwenberge, j'ai un peu été surpris par vos annonces dans les médias. La bonne nouvelle, c'est évidemment, c'est qu'on sortait de cette situation de crise par rapport aux occupants du home Sebrechts, qu'on puisse trouver des solutions de relogement dignes. Par contre, dans vos annonces, on a appris que le futur centre d'hébergement Fedasil s'installerait rue Paloke. Et, comme mon collègue Luc, évidemment, le seul endroit que je vois susceptible d'accueillir 350 réfugiés, c'est la maison de repos. Et j'ai plusieurs questions à vous poser, parce que j'ai été interpellé par la direction de la maison de repos justement, qui était surpris de la communication: leur situation économique, paraît-il, est très bonne, et qu'ils n'ont pas l'intention ni de vendre, ni déménager. J'ai aussi été interpellé par la direction d'École et par de nombreux habitants qui étaient étonnés de cette déclaration sans avoir été au préalable ni informés, ni concertés. Ma troisième remarque, qui serait aussi une question: le home Sebrechts, on y annonce des kots d'étudiants, je souhaiterais savoir qui géra ces kots? À mon avis, si mes renseignements sont bons, le bâtiment appartient à Fédasil, je pense qu'ils l'avaient acquis, financièrement, si je ne m'abuse et qui géra ces kots d'étudiant et quelles seront les conditions de gestion de ces kots? Deux questions: qu'en est-il de l'installation rua Paloke ? Que deviendra le home Sebrechts comme lieu d'hébergement d'étudiants combien de kots? Et surtout, qui va gérer ces kots? Merci.

Mme la Présidente :

Merci à tous, je vais répondre au nom du collège. Nous avons pendant des mois, négocié avec le fédéral. Les tout derniers mois, nous avons pu mettre autour de la table Région et Fédéral et trouver une solution à notre situation puisque, comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, il y avait deux problèmes principaux dans l'occupation par six cents personnes en grande fragilité, demandeurs d'asile ou réfugiés, dans le home Sebrechts. Premier gros problème, c'était le nombre global, c'est-à-dire six cents. C'est un nombre très, très lourd à porter pour nos services communaux, y inclut les services de police et les services du CPAS, en plus de nos occupations temporaires habituelles et de tout le reste du poids de la crise de l'asile immigration que nous subissons. Et puis, un problème plus local, c'est que ce quartierlà est extrêmement dense et, au niveau urbanistique, absolument pas apte à accueillir autant de personnes. Nous avions, dès la première annonce par Sami Mahdi, exprimé ceci, mais nous n'avons pas varié d'opinions. Nous avons pu enfin trouver une solution qui, pour nous, est une bonne solution en ce qu'elle limite le nombre de présences en centre à 450 sur l'ensemble de la commune, et nous participons effectivement à l'effort de solidarité. Nous y participons même vraiment beaucoup, mais plus, avec un centre de six cents places qui était vraiment très, très difficile à absorber pour nous. Un autre élément de l'accord intervenu, c'est effectivement que nous avons un premier centre à Dubrucq qui occupe, qui permet d'héberger 100 personnes. Le deuxième centre devra avoir 350 personnes, ce qui est le nombre actuel du Sebrechts. On s'attend évidemment à faire déménager ceux du Sebrechts dans un nouveau centre de 350 places, qui ne sera plus un centre extensible à six cents, mais qui sera bien un centre calibré dès le départ, 350. Nous n'avons pas la responsabilité de choisir l'endroit où celui-ci se trouvera et nous ne pourrons pas répondre à ces questions-là. Ce sont des questions qu'il incombe de poser au gouvernement fédéral.

En ce qui concerne l'implantation de kots étudiants. Évidemment, il ne s'agit pas de remplacer 350 résidents d'asile par 350 kots étudiants. Ce serait tout à fait impossible et le nombre de kots étudiants tournera autour de deux cents, qui sont le nombre réel de chambres disponibles dans ce bâtiment. En ce qui concerne les détails de l'acquisition de la vente de l'emphytéose, ça sera également au gouvernement fédéral à répondre et nous en serons bien incapables.

En ce qui concerne la possibilité que le fédéral nous aide, nous avons obtenu d'avoir un équivalent temps plein qui va être coordinateur de l'accompagnement de notre accord sur le territoire et, en théorie, une fois que l'ensemble des étapes au gouvernement fédéral sera passé pour ce projet, nous pourrons avoir un équivalent temps plein qui gèrera la liaison avec Fedasil et le deux centre sur le territoire, voilà ce que je pouvais vous répondre à ce sujet.

M. Vancauwenberge:

Oui, merci de vos réponses. Ce que je trouve quand même un peu bizarre, c'est qu'on ne sait pas où on va mettre 350 personnes, parce que je ne pense pas que je me trompe. Lorsqu'on a annoncé rue Paloke, il n'y a qu'une possibilité, c'est cette maison de repos. Et là-bas on-dit que non, la maison de repos va rester ouverte. Ça ne va pas changer. Ça, c'est quand même un peu bizarre et peut-être même inquiétant. Par ailleurs, je trouve, mais l'accord, s'il est appliqué, en ce qui me concerne, ça me convient. Mais on aurait pu aussi dire à Sebrechts, de limiter le nombre de réfugiés, et il ne fallait pas forcément 600. Et par ailleurs, pour les kots, même deux cents étudiants dans un bâtiment, dans un quartier aussi densément peuplé, ce sera quand même aussi un problème de la commune, je pense, parce que, comme les étudiants sont des jeunes, et donc c'est ... Bravo quand même pour l'aide reçue du fédéral, pour l'équivalent temps plein. Donc, ça, c'est ça, c'est en tout cas une bonne nouvelle.

Mme la Présidente :

Merci, monsieur Vancauwenberge, merci beaucoup.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis. 28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal Défi, relative à la charte de bonne conduite proposée par le collège au conseil lors de la séance du 23/06/2021. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid Défi, betreffende het charter van goed gedrag dat het college aan de raad heeft voorgesteld tijdens de zitting van 23/06/2021. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je propose que nous passions à l'interpellation de monsieur Ben Salah relative à la charte de bonne conduite proposée par le collège au conseil du 23 juin 2021. Allez-y, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vous remercie Madame la bourgmestre. Madame la bourgmestre, chers collègues et conseillers, je me permets d'intervenir aujourd'hui pour revenir sur un point crucial qui avait été mis en urgence lors de la séance publique du 23 juin 2021 par vos soins, à savoir la création d'une charte de bonne conduite. La gravité des enjeux soulevés à ce moment-là avait conduit à une mobilisation de notre attention collective et, et il me semble impératif aujourd'hui de faire le point sur l'avancement des mesures prises en réponse à cette préoccupation. C'est pourquoi, pourriez-vous nous éclairer sur les mesures concrètes qui ont été prises depuis la mise en urgence de ces points? Concernant l'état d'avancement où en sommes-nous aujourd'hui dans la mise en œuvre des actions prévues? Quels ont été les projets réalisés jusqu'à présent? Avez-vous rencontré des obstacles particuliers dans la mise en œuvre des mesures envisagées? Quels sont les prochains jalons prévus? Pouvez-vous partager un calendrier actualisé des actions restantes amener? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Avant de vous exprimer mon point de vue sur ce projet de charte, je vais rappeler le débat qu'on a eu en introduction de notre conseil communal du 23 juin. Ce n'est pas l'année passée, c'est 2021. Il y a une erreur dans la note: à cette époque, nous étions dans un contexte covid. De grandes tensions déjà traversaient notre conseil et notre conseil se déroulait dans une formule mixte. Un certain nombre de nos collègues étaient présents en visioconférence et, à l'époque j'avais déposé en urgence un point pour que nous débattions de ma proposition de charte de bonne conduite. Un débat sur l'opportunité d'inscrire ce point en urgence a eu lieu, mais tous les chefs de groupe de l'opposition et vous en faisiez partie déjà, ont argumenté pour ne pas inscrire ce point en urgence. Votre argumentation se basait principalement sur le fait que nous devions renvoyer cette question au groupe de travail sur la réforme du règlement d'ordre intérieur. Ce groupe de travail est composé des chefs de groupe de la majorité et de l'opposition et c'est effectivement un lieu tout à fait adéquat pour se saisir de cette question. Vous préfériez ça à l'urgence. Après discussion, et je vous invite à relire le compte-rendu des débats du conseil du 23 juin 2021, i'avais moi-même posément proposé de retirer ce point lors du jour de nos travaux, renvoyé ce débat au sein du groupe de travail dont je viens de parler, et ma proposition est toujours sur la table. Nous pouvons la réinscrire, la charte, telle qu'elle a été proposée par le collège, à l'ordre du jour du prochain conseil, si vous le souhaitez et si vous avez un certain consensus auprès de vos collègues, chef de groupe,

évidemment. Ce texte est par ailleurs toujours à disposition du groupe de travail, qui peut en faire ce que bon lui semble: l'adopter, l'amender, d'après moi, c'est une pièce à casser qui est à votre disposition. Vous comprendrez aisément que, dans le contexte singulier que nous vivons, pour le moment où ma personne subit des critiques fortement injustes, je ne prendrai pas d'initiatives supplémentaires en la matière. On me le reprocherait en disant que je tente d'imposer mon point de vue à tous ou que je tente un passage en force. Excusez mon expression, la balle est clairement dans votre camp. Il revient à l'assemblée à travers ces chefs de groupe respectifs, d'avancer sur cette thématique et je vous remercie de votre attention. Allez-y, monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Merci, je n'ai rien à rajouter.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à l'état du parc Pierron. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de toestand van het Pierronpark. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Merci, la parole est à présent à monsieur De Block, concernant l'état du parc Piron.

M. De Block:

Je vais être bref. Le tapis, le revêtement du terrain, présente des déchirures, il est vert et j'ai vu qu'il y avait, je pense, les goals qui ont été remplacés. Est-ce que le revêtement est prévu d'être remplacé aussi, et dans quel délai?

Mme Raiss:

Je vais répondre à la question, merci pour votre question. Il est de la plus haute importance pour moi que les habitants de Molenbeek puissent bénéficier d'infrastructures de qualité et surtout sécurisés. C'est un engagement que je prends très à cœur. C'est pourquoi nous avons rapidement entamé les démarches nécessaires pour concrétiser cette vision. Je vous informe que nous avons déjà désigné une entreprise compétente pour réaliser ces travaux et les réparations du terrain sont programmées dans un délai de six à huit semaines, en fonction de la livraison du matériel. Mon objectif est d'offrir à notre commune des installations dignes de ses habitants. Je vous remercie pour votre question, monsieur De Block.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis

Mme Moureaux sort de séance et cède la présidence à Monsieur Gjanaj. Mevr Moureaux verlaat de zitting en geeft het voorzitterschap aan Mijnheer Gjanaj. 30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux chèques sport et culture. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, over sport- en cultuurcheques. (Aanvullend)

M. le Président, Amte Gjanaj :

Merci, et on passe à l'interpellation déposée par monsieur Vancauwenberge concernant les chèques sport et culture.

M. Vancauwenberge:

Récemment, la commune lançait l'avis au titre: "Des chèques sport et culture plus élevés et plus sociaux pour les jeunes".

Lorsqu'on regarde de plus près, on se demande cependant où se trouve "le plus élevés et plus sociaux"!

Le montant global consacré à ces chèques n'a plus bougé depuis la fin de la législature précédente: 70.00€. Il a même été ramené à 63.000€ au budget initial de 2022 pour terminer à l'adapté à 83.000€. Ce qui montre les besoins et demandes. Car s'inscrire à un sport coûte souvent excessivement cher. Mais pour le budget 2023, le montant a de nouveau été ramené à 63.000€.

En ce qui concerne le revenu maximal des Molenbeekois pour pouvoir en bénéficier, il reste très bas. Et il n'a pas bougé, même pas d'indexation, ces dernières années. Pouvez-vous nous informer depuis quand ce montant n'a plus été indexé?

De ce fait, beaucoup de travailleurs actifs au bas salaire, dépassent ces montants maxima, et vu l'absence d'indexation, ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas.

En plus, les bénéficiaires ne peuvent prendre rendez-vous que par téléphone en journée, et doivent se rendre sur place les lundi, mardi ou jeudi entre 14 et 16h ou mercredi entre 9 et 12h. Autant dire, des moments pas évidents pour un travailleur ou travailleuse actif. Et cela doit se faire entre le 2 et le 19 octobre. Déjà prendre congé pour 50€ ce n'est pas évident, mais en plus il faut aussi pouvoir le faire pendant ce court laps de temps.

Mes questions:

- En quoi les chèques sport et culture sont plus élevés et plus sociaux?
- Depuis quand les montants des chèques n'ont plus été augmentés?
- Est-ce que le Collège envisage d'augmenter les montants?
- Depuis quand les montants maxima des revenus pour pouvoir en bénéficier n'ont plus été indexé? Est-ce que le Collège envisage au moins d'indexer les montants?
- Est-ce que cette majorité PS-MR peut envisager un arrangement pratique pour obtenir les chèques sport et culture qui ne désavantage pas les travailleurs actifs?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss:

Je ne vais pas répéter les questions de mon collègue, mais il se fait que, depuis que l'opération a été lancée, et plus particulièrement ces derniers jours, je suis interpellé par de très nombreux Molenbeekois qui sont, dans les conditions et dans les situations qu'a décrit mon collègue, qui travaillent, qui essayent une fois, deux fois, oui, fois, dix fois, de joindre le numéro de téléphone pour avoir un rendez-vous, parce qu'on ne peut prendre rendez-vous effectivement que par téléphone, pour introduire leur demande de ce chèque sport de 50 €. De nombreux citoyens, l'année dernière déjà, la dernière fois que ça a été lancé, l'ont introduit et n'ont jamais obtenu. Des gens se sont rendus sur place, à la piscine, on leur a dit que c'était trop tard parce qu'il y a eu trop de demandes. Et moi, je m'interroge sur l'organisation la transparence de la manière dont c'est organisé. Je souhaite connaître, monsieur l'échevin, la méthodologie utilisée pour permettre à nos concitoyens de pouvoir, en tout cas ceux qui sont les conditions de pouvoir prétendre à ce chèque sport. Si vous pouvez me donner un chiffre du nombre de Molenbeekois qui ont introduit leurs dossiers et quels sont les délais d'attente pour pouvoir en bénéficier. Trois questions, elles sont simples, claires, et elles méritent des réponses simples et claires. Merci pour vos réponses

M. l'échevin Azaoum:

Oui, merci. Monsieur le Président, merci Monsieur le Conseiller pour votre interpellation. En effet, le budget dévolu aux chèques sport et culture pour l'exercice 2023 est un budget de 63.000 €. Le budget est bien, comme vous l'avez fait remarquer, en diminution par rapport à l'année 2022, où nous avions d'abord consacré un budget de 63.000 € et nous l'avions complété de de 20.000 € pour pouvoir répondre à l'ensemble des dossiers qui étaient encore en attente. Ce budget en 2021 était de 70.000 €. La méthode que nous avons choisie avec l'administration pour enregistrer les demandes, nous avions soit la possibilité de fonctionner, comme l'année passée, sur le principe du mailing. C'était très simple. Il suffisait d'envoyer un mail pour pouvoir candidater, et le mail a l'avantage d'avoir une date bien précise. C'est assez simple à gérer. Par contre, l'une des difficultés qu'on a rencontrée avec le mailing, c'est qu'on développe, on dépassait très largement l'enveloppe qui qui nous était dévolue et d'ailleurs c'est pourquoi nous avons couvert, déjà avec une rallonge, une série de dossiers en candidature. Pour cette année 2023, nous avions encore un certain nombre de dossiers qui dataient de l'exercice 2022, qui étaient encore en attente. Il était important pour nous de pouvoir également répondre à ces demandes qui étaient toujours en gestation et en attente. Pour les chiffres, a l'heure où je vous parle, nous avons actuellement 1.400 dossiers qui ont été, qui ont été rentrés. Sur ces 1.400 dossiers, il y en a environ deux cents qui sont en attente. Nous prenons encore les candidatures jusqu'à demain, 19 octobre, date butoir de l'opération.

Mais on est déjà largement, on est déjà largement au-dessus de l'enveloppe qui a été consacrée. Nous aurons une discussion en collège pour envisager, j'espère que monsieur Van Leeckwyck, ainsi que mes collègues feront preuve d'une certaine

latitude. Mais je demanderai en tout cas au collège d'avoir un rajout, de manière à pouvoir répondre aux dossiers de candidature qui nous ont été entrés.

Comme j'ai pu vous le dire, cette année, on a choisi plutôt la méthode du téléphone, du GSM. Il y a des avantages, des inconvénients par rapport aux mailing, et l'un des avantages, c'est de pouvoir notamment répondre à des personnes qui n'ont pas une collection internet. Mais en même temps, nous avons mis en place trois lignes téléphoniques dans le processus, mais très rapidement. Les premiers jours, ça s'est bien passé. C'est vraiment comme ça que l'Administration m'explique la chose: les premiers jours, au moment où on a démarré la procédure, les choses allaient relativement bien. Mais ensuite, on a eu une espèce d'emballement des candidatures, des candidats, des demandes, qui nous a un moment même posé problème sur les lignes téléphoniques, et on va encore débriefer. Une fois que l'opération sera terminée, on va encore se débiffer avec l'Administration pour réfléchir finalement à une méthode qui pourrait mieux porter ses fruits. L'une des critiques que j'entendais assez régulièrement de la part de nos concitoyens molenbeekois, c'était le fait que les lignes étaient saturées et très régulièrement, l'opération s'est faite du lundi au jeudi, sur deux semaines, me semble-t-il. Mais on avait les lignes qui étaient complètement saturées, on avait des familles qui étaient, qui ont essayé vraiment à beaucoup d'occasions de pouvoir nous avoir en ligne, mais avec, avec toutes les difficultés que je vous ai expliquées. Pour le montant du chèque sport, le montant n'a pas évolué. On est en situation budgétaire sensible. On a voulu être raisonnables sur le budget consacré et de pas partir dans des montants qui, à nouveau poseraient une difficulté pour la commune.

Je réfléchis, je regarde si j'ai répondu à l'ensemble, oui il y a la guestion de la modification des paliers. C'était une de vos remarques également. Écoutez, je partage également votre remarque. Je trouve que les paliers sont relativement, sont relativement bas, et lorsque j'ai questionné mon administration pour savoir ce qu'il en était. Ils ont bien mis les montants de l'année passée. Ils auraient dû prendre fort probablement en ligne de compte l'évolution et notamment l'annexion des salaires et le fait que les paliers devaient être réhaussés. Ça, je vous rejoins entièrement et on sera, on fera extrêmement attention, pour le prochain exercice des chèques sport, à rehausser ces fameux paliers pour qu'ils correspondent mieux à la situation réelle des Molenbeekois. Après moi, je ne vous cache pas que j'ai ce sentiment que les Molenbeekois ont des difficultés. Ca se sent de manière très forte, en particulier ceux qui ont des petits revenus. Quand bien même les paliers sont très bas, on constate qu'on arrive très, très très rapidement, finalement, à saturation des demandes et à ce que l'enveloppe soit très, très, très rapidement, complètement vidée par des demandes qui sont incessantes. L'idéal, je ne vous le cache pas, je vais demander au collège d'avoir une rallonge, de manière au moins à pouvoir traiter déjà les deux cents demandes qui sont encore en attente, et on vous reviendra pour vous dire si, finalement, le collège a accepté ou pas cette rallonge. Je pense que j'ai balisé l'ensemble des questions. N'hésitez pas à me relancer s'il y a peut-être une question que j'ai déjà oubliée en-cours de route.

M. le Président :

Merci, monsieur l'échevin, monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Oui, en tout cas, sur un point on est d'accord, c'est que vous avez été très raisonnable au niveau du budget, parce que je me rappelle, je pense, c'était le premier budget qu'on a discuté, que le collège, la majorité, promettait qu'on allait faire des efforts pour les jeunes et pour les chèques sport, et il n'en a rien été. Et votre slogan des chèques sport plus élevés et plus sociaux, c'est de la démagogie, ça, il faut bien le reconnaître, c'est la démagogie, et faut pas croire que les gens ne voient pas ça. Les gens, ils nous ont interpellé, ils m'ont interpellé, ils ont interpellé Ahmet El Khannouss aussi, parce qu'on est une commune avec beaucoup de jeunes, des familles qui ont des difficultés, et la commune, cette majorité, ne fait aucun effort à ce niveau-là. C'est regrettable, et encore moins pour les gens qui travaillent, pour les gens actifs, parce que non seulement ils doivent téléphoner en journée, pendant leur boulot, souvent, mais ils doivent aussi encore se rendre au bureau. Mais comment ils font? Donc, vous faites tout pour, pour les empêcher d'y avoir accès. Donc, c'est je trouve, que ce n'est pas admissible, ça ne va vraiment pas. Et j'espère que pour le prochain budget, ce ne sont pas des gros montants, 63.000 € pour des milliers de jeunes et des milliers de familles qui sont en difficulté, franchement, vous pourriez faire un petit effort.

M. le Président :

Ok, merci beaucoup pour cette interpellation. L'incident étant clos, nous avons terminé l'ordre du jour de la séance publique et nous allons passer dans quelques instants à la séance à huis clos.

Le Conseil prend connaissance. De Raad neemt kennis.